PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 28 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit novembre, à dix-huit heures trente, s'est réuni le conseil municipal de LAVAUR, légalement convoqué le vingt-deux novembre deux mille vingt-trois, dans la salle du conseil de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Bernard CARAYON, le Maire.

Étaient présents :
M. CARAYON, Mme IMBERT, M. VIDAL, Mme GUIDEZ, M. FÈVRE, Mme MARIGNOL, M. LARUE, Mmes BALAT, DOURTHE, Adjoints, MM. RENAULT, VANTAUX, Mme ESPARBIÉ, MM. DELORD, BÉLINGAND, Mmes DECOUX-POINDRELLE, LEY, M. DAVID, Mmes ALBOUY POMPONNE, LE NY, DEFAIS.

Avaient donné pouvoir :
M. LAMOTTE à Mme IMBERT
M. BONHOMME à M. VIDAL
M. LABORDE à M. DELORD
Mme RÉMY à Mme GUIDEZ
M. GAMBIER à M. CARAYON
Mme LESPINARD à Mme BALAT
M. POMARÈDE à M. VANTAUX
Mme GUIRAUD à Mme DECOUX-POINDRELLE
Mme TAILHADES à M. LARUE
Mme BONNIFACY à Mme MARIGNOL
M. NAVELLOU à Mme ALBOUY POMPONNE
Mme MOUGIN à M. DAVID
Mme FAURE à Mme DEFAIS

Madame DOURTHE est nommée secrétaire de séance.

✧✧✧✧✧

1- ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2023

Monsieur CARAYON appelle ses collègues à s'exprimer sur le projet de procès-verbal de la séance du 4 octobre 2023.

Madame ALBOUY POMPONNE rappelle ses propos au sujet de l'approbation de la convention cadre valant Opération de Revalorisation Territoriale (ORT). Elle avait signalé que le document remis en séance était plus conséquent que celui joint à la note. Aussi, elle avait demandé le report de cette délibération. Le Maire avait refusé cet ajournement.

Elle voudrait que cet échange soit retranscrit, en totalité, dans le procès-verbal.

L'ajout est accepté.

Aucune autre observation n'étant formulée, **Monsieur CARAYON** soumet au vote le procès-verbal de la séance du 4 octobre 2023.

Vote : unanimité.

✧✧✧✧✧

2- DÉCISIONS MODIFICATIVES BUDGÉTAIRES : BUDGET PRINCIPAL

⇨ **Décision modificative n° 3**

Monsieur VIDAL informe l'assemblée que compte tenu de l'évolution des besoins ou de la hausse des coûts afférents à certaines dépenses (réparation de véhicules, remplacement d'une borne IRVE à la suite d'un sinistre, achat supplémentaire de produits d'entretien, manifestations plus nombreuses, maintenances plus importantes au coûteuses, transports scolaires pour les sorties en fin d'exercice), il est nécessaire d'abonder certaines lignes budgétaires du chapitre 011.

Aussi, il est demandé d'approuver la décision modificative n° 3 suivante :

IMPUTATION	LIBELLÉ	MONTANT
	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
73134.845.640	Taxe sur les déchets stockés	+ 12 000.00 €
73156.020.0220	Versement mobilité	+ 58 000.00 €
75888.845.640	Autres produits de gestion courante	+ 50 000.00 €
	DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	
60631.281.1831	Fournitures d'entretien	+ 14 000.00 €
60633.845.640	Fournitures de voirie	+ 34 000.00 €
61551.511.8158	Entretien de matériel roulant	+ 12 000.00 €
6156.020.0227	Maintenance	+ 24 000.00 €
6234.020.0220	Réceptions, relations publiques	+ 25 000.00 €
6245.510.100	Transport	+ 11 000.00 €

Monsieur CARAYON met l'accent sur l'accroissement de + 58 000 € du versement mobilité dû par les employeurs de plus de 11 salariés implantés dans la commune alors que le taux dudit versement n'a pas varié. La croissance des bases de cette recette traduit un vrai dynamisme vauréen en matière d'emploi.

Monsieur CARAYON indique par ailleurs, que l'évolution de la ligne « réceptions » est expliquée par l'augmentation des manifestations, dont certaines d'exception, comme la visite de l'ambassadeur de Hongrie (descendant des Habsbourg).

Le budget « réceptions, relations publiques » augmente de 25 000 € soit de plus de 30 %, dit **Madame ALBOUY POMPONNE**. Nous sommes invités les week-ends où vous êtes présents à Lavaur. Cette augmentation est-elle liée aux élections qui arrivent ? Il serait préférable d'abonder plutôt l'enveloppe pour le personnel communal ou les associations caritatives !

Après qu'il ait été précisé qu'un projet d'attribution, aux personnels pouvant y prétendre de la prime exceptionnelle « pouvoir d'achat » (dont le coût est estimé à 90 000 €) était à l'étude et serait soumis à l'approbation du conseil municipal au cours du premier semestre 2024, **Monsieur CARAYON** reprend la parole. Des échéances électorales, il y en a tout le temps dans notre pays. Notre objectif en revanche est de rendre heureux les vauréens grâce à des manifestations gratuites et de qualité. Nous ne sommes pas à ce titre en concurrence avec les associations culturelles que nous aidons largement. Mais vous ne pouvez nous interdire d'avoir des idées de réjouissances, de fêtes ! Nos manifestations sont ouvertes à tous et permettent aux familles de retrouver le sourire ! Il n'y a pas pour nous de privilégiés, munis de cartons d'invitation de telle ou telle association. Vous devriez même nous féliciter pour cette augmentation de 25 000 €. Si vous êtes malheureuse à Lavaur, il vous est possible de revenir à Graulhet, votre ville d'origine.

Le conseil municipal, entendu le présent exposé, après en avoir délibéré, approuve la décision modificative budgétaire n° 3, telle qu'elle est énoncée, ci-dessus.

Vote : pour : 29 voix.
Contre : 4 voix : MM. NAVELLOU, DAVID, Mmes ALBOUY POMPONNE, MOUGIN.

⇨ **Décision modificative n° 4**

Monsieur VIDAL fait part à l'assemblée qu'afin d'intégrer les frais d'études qui ont été suivis de la réalisation effective du projet afférent, il est nécessaire d'abonder le chapitre 041 « opérations patrimoniales » (ajustement d'écritures d'ordre) à la fois en dépenses et en recettes.

Aussi, il est demandé d'approuver la décision modificative n° 4 suivante :

IMPUTATION	LIBELLÉ	MONTANT
	RECETTES D'INVESTISSEMENT	
041.2031.01	Frais d'études	+ 36 916.64€
	DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	
041.21318.01	Autres bâtiments publics	+ 24 860.62 €
041.2151.01	Travaux de voirie	+ 12 056.02 €

Le conseil municipal, entendu le présent exposé, après en avoir délibéré, approuve la décision modificative budgétaire n° 4, telle qu'elle est énoncée, ci-dessus.

Vote : unanimité.

⇨ **Décision modificative n° 5**

Monsieur VIDAL indique qu'il convient de constater la notification (arrêté du 13 octobre 2023) de l'attribution à la Ville de LAVAUR d'une dotation spécifique de l'État au titre du mécanisme « filet de sécurité inflation » créé par l'article 14 de la loi de finances rectificative pour 2022 du 16 août 2022. Cette recette supplémentaire permettrait d'abonder la ligne budgétaire entretien de voirie (615231), ainsi que l'opération 333 (matériel et équipement divers) pour l'acquisition de deux minibus et d'équipement divers.

Aussi, il est demandé d'approuver la décision modificative n° 5 suivante :

IMPUTATION	LIBELLÉ	MONTANT
	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
748388.020.0221	Autres attributions de péréquation et de compensation	+ 358 000.00 €
	DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	
615231.845.640	Entretien voirie	+ 300 000.00 €
023.01	Virement à la section d'investissement	+ 58 000.00 €
	RECETTES D'INVESTISSEMENT	
021.01	Virement à la section de fonctionnement	+ 58 000.00 €
	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	
21828.020.333	Matériel de transport	+ 58 000.00 €

Vous avez observé, souligne **Monsieur CARAYON**, que nous allons affecter 300 000 € de plus pour l'entretien de la voirie qu'il convient de cumuler avec les 313 000 autres euros pour les travaux de voirie, soumis tout à l'heure à l'approbation du Conseil Municipal dans le cadre des autorisations d'engagement anticipé de dépenses d'investissement.

Le conseil municipal, entendu le présent exposé, après en avoir délibéré, approuve la décision modificative budgétaire n° 5, telle qu'elle est énoncée, ci-dessus.

Vote : unanimité.

⇨ **Décision modificative n° 6**

Monsieur VIDAL expose qu'en vertu du principe comptable de prudence et en concertation avec le SGC compétent, il est opportun d'abonder les crédits inscrits au 6817 « Dotations aux provisions » afin de permettre l'émission des mandats correspondants.

Aussi, il est demandé d'approuver la décision modificative n° 6 suivante :

IMPUTATION	LIBELLÉ	MONTANT
	DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	
6817.020.0221	Dotations aux provisions	+ 2 000.00 €
6227.020.0220	Frais d'actes et de contentieux	- 2 000.00 €

Le conseil municipal, entendu le présent exposé, après en avoir délibéré, approuve la décision modificative budgétaire n° 6, telle qu'elle est énoncée, ci-dessus.

Vote : unanimité.

✧✧✧✧✧

3- MODIFICATION AUTORISATION DE PROGRAMME (AP) ET CRÉDITS DE PAIEMENT (CP) – CRÉATION DE DEUX TERRAINS DE FOOT À 5

Madame IMBERT informe ses collègues que compte tenu de surcoûts apparus notamment liés à la mise en œuvre particulière des réseaux et du sol accueillant la structure, il s'avère nécessaire de soumettre à l'approbation de l'assemblée délibérante l'augmentation de l'autorisation de programme et des crédits de paiement prévisionnels, comme il suit :

Projet	Opération	Autorisation de Programme (AP) TOTAL TTC	CP/Crédits de paiement TTC	
			2023	2024
Création de deux terrains de foot à 5	489	400 000 €	100 000 €	300 000 €

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2311.3 et R.2311.9,
Vu le décret 97.4175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et crédits de paiement,
Vu l'instruction budgétaire et comptable de la M57,
Vu l'avis de la Commission des finances du 27.03.2023,

Le Conseil Municipal, entendu le présent exposé, après en avoir délibéré, approuve telle qu'elle est présentée, le montant de l'autorisation de programme et des crédits de paiement (AP/CP) pour l'autorisation 489 « Création de deux terrains de foot à 5 », comme il suit :

Projet	Opération	Autorisation de Programme (AP) TOTAL TTC	CP/Crédits de paiement TTC	
			2023	2024
Création de deux terrains de foot à 5	489	400 000 €	100 000 €	300 000 €

Vote : unanimité.

✧✧✧✧✧

4- AUTORISATION D'ENGAGEMENT ANTICIPÉ DE DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

⇨ **Budget principal**

Monsieur VANTAUX indique que conformément à l'article L1612.1 du CGCT, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. Certains projets étant concrétisés, leur anticipation permet le lissage des opérations en matière de dépenses sur la totalité de l'année.

Il est ainsi demandé d'autoriser le Maire, jusqu'à l'adoption du budget de l'exercice 2024, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent selon les crédits nouveaux suivants :

Opération 333	**91 000 €**
Matériel (service police, jardin, pôle aménagement et développement du territoire) Mobilier Pôle aménagement et développement du territoire Matériel cuisine centrale	
Opération 334	**5 000 €**
Matériel et mobilier administratif	
Opération 396	**30 000 €**
Signalisation verticale	
Opération 400	**15 000 €**
Mobilier urbain	
Opération 429	**70 000 €**
Acquisition véhicules	
Opération 463	**227 000 €**
Equipement de matériels et de logiciels informatiques	
Opération 484	**20 000 €**
Vidéoprotection	
Opération 485	**313 000 €**
Travaux divers de voirie et acquisition d'arbres	
Opération 490	**83 000 €**
Bâtiments communaux : équipements LED, divers travaux	

Madame ALBOUY POMPONNE, porte-parole pour l'occasion de **Monsieur NAVELLOU**, s'étonne que l'investissement concernant les arbres n'ait pas été vu en commission.

Madame GUIDEZ précise que cette opération fait suite, pour une part, à l'étude sanitaire au niveau des allées et de la route de Belcastel. Elle est, d'autre part, la résultante de notre politique environnementale avec la plantation de nombreux arbres fruitiers mellifères.

Monsieur CARAYON et **Madame GUIDEZ** rappellent, par ailleurs, l'engagement de la municipalité de planter un arbre par naissance de vauréen.

Le Conseil Municipal, entendu le présent exposé, après en avoir délibéré, autorise le Maire, jusqu'à l'adoption du budget de l'exercice 2024, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, selon les crédits nouveaux, susvisés.

Vote : pour : 29 voix
Abstentions : 4 : MM. NAVELLOU, DAVID, Mmes ALBOUY POMPONNE, MOUGIN.

⇨ **Budget annexe service de l'assainissement**

Madame GUIDEZ indique que conformément à l'article L1612.1 du CGCT, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. Certains projets étant concrétisés, leur anticipation permet le lissage des opérations en matière de dépenses sur la totalité de l'année.

Il est ainsi demandé d'autoriser le Maire, jusqu'à l'adoption du budget de l'exercice 2024, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent selon les crédits nouveaux suivants :

2315	Travaux divers urgents	100 000 €

Le Conseil Municipal, entendu le présent exposé, après en avoir délibéré, autorise le Maire, jusqu'à l'adoption du budget de l'exercice 2024, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, selon les crédits nouveaux, susvisés.

Vote : unanimité.

✧✧✧✧✧

5- SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

⇨ **Sociales**

Madame BALAT demande d'approuver l'affectation de subvention aux associations sociales sur les crédits réservés selon le détail suivant :

- A.N.P.A.A.	200.00 €
- Ensemble c'est Tout	450.00 €
- Saint Vincent de Paul	62.50 €
- Comité Croix rouge de Lavaur	62.50 €
- Secours Populaire Français	62.50 €
- Restaurant du Cœur	62.50 €

Le Conseil Municipal, entendu le présent exposé, après en avoir délibéré, approuve l'affectation des subventions susvisées.

Elle précise que les crédits seront inscrits au chapitre 65, article 65748 du budget primitif 2023.

Vote : unanimité.

⇨ **Diverses**

Monsieur LARUE demande d'approuver l'affectation de subventions aux associations diverses sur les crédits réservés selon le détail suivant :

- Lavaur J'adore	1 500.00 €
- F.N.A.C.A. Comité de Lavaur	200.00 €
- Amis des Orgues	4 000.00 €
- BBC des Clauzades (Brass Band des Clauzades)	2 000.00 €

Le Conseil Municipal, entendu le présent exposé, après en avoir délibéré, approuve l'affectation des subventions ci-dessus.

Il précise que les crédits seront inscrits au chapitre 65, article 65748 du budget primitif 2023.

Vote : unanimité.

Madame ALBOUY POMPONNE mentionne sa demande, pour l'instant sans suite, de communication d'un état des subventions diverses attribuées.

Il faut faire cette demande par écrit, répond **Monsieur CARAYON**.

C'est bien le cas, rétorque **Madame ALBOUY POMPONNE**.

Elle ne doit pas être en écriture inclusive, ajoute **Monsieur CARAYON**, rappelant que ce type d'écriture est proscrit dans les démarches municipales.

On reconnait bien votre côté conservateur, poursuit **Madame ALBOUY POMPONNE**.

Monsieur CARAYON s'inscrit en faux, détestant ce mot. Tout ce que nous avons fait est strictement l'inverse.

⇨ **Sportives**

Madame IMBERT demande d'approuver l'affectation de subventions aux associations sportives sur les crédits réservés des contrats d'objectifs selon le détail suivant :

- Lavaur Cyclotourisme	750 €
- Basket Club Vauréen	750 €
- Handball Club Lavaur	750 €

Le Conseil Municipal, entendu le présent exposé, après en avoir délibéré, approuve l'affectation des subventions susvisées.

Elle précise que les crédits sont inscrits au chapitre 65, article 65748 du budget primitif 2023.

Vote : unanimité.

✧✧✧✧✧

6- BOURSE SPORTIVE

Madame IMBERT demande d'approuver l'attribution d'une bourse de 290 € à Madame Hélène SUDRE pour son intégration en équipe de France paralympique (Catégorie snowboard) ainsi que sa participation aux coupes de France et championnats de France 2024.

Le Conseil Municipal, entendu le présent exposé, après en avoir délibéré, approuve l'attribution d'une bourse de 290 € à Madame Hélène SUDRE tel que ci-dessus précisé.

Elle précise que les crédits sont inscrits au chapitre 65, article 65131 du budget primitif 2023.

Vote : unanimité.

✧✧✧✧✧

7- DOTATION À L'ÉCOLE SAINTE-CROIX ET À LA CALANDRETA DEL PASTEL

Madame MARIGNOL propose, à l'aune de l'avis de la commission de l'éducation réunie le 13 novembre 2023 de porter la dotation aux associations gestionnaires des écoles Sainte-Croix et la Calandreta, au montant de 646 € par élève vauréen, soit une augmentation de 2 % arrondi à l'euro supérieur, à partir du 1er janvier 2024 (pour mémoire le tarif 2023 : 633 €).

Il est rappelé que cette dotation est appliquée uniquement pour les enfants domiciliés dans la commune de LAVAUR.

L'assemblée délibérante est amenée à statuer à cet effet.

Le Conseil Municipal, entendu le présent exposé, après en avoir délibéré, décide de fixer la dotation à l'École Sainte-Croix et à la Calandreta à 646 Euros par élève vauréen, à compter du 1er janvier 2024.

Vote : unanimité.

✧✧✧✧✧

8- PARTICIPATION DES COMMUNES EXTÉRIEURES AUX FRAIS DE SCOLARITÉ (ARTICLE 23)

Madame MARIGNOL propose, à compter du 1er janvier 2024, de ne pas augmenter la participation des communes extérieures pour les frais de scolarité.

	Tarifs 2023	**Tarifs au 01/01/2024**
Écoles élémentaires	878 €	878 €
Écoles maternelles	1 400 €	1 400 €

Le Conseil Municipal, entendu le présent exposé, après en avoir délibéré, décide de fixer les participations des communes extérieures aux frais de scolarité (fonctionnement) suivantes à compter du 1er janvier 2024 comme il suit :

Écoles Élémentaires : 878 €
Écoles Maternelles : 1 400 €

Elle précise que pour un enfant scolarisé à LAVAUR en cours d'année, la participation demandée aux communes de résidence sera divisée en trois trimestres. En cas d'inscription en cours de trimestre, la participation pour ce trimestre sera intégrale.

Vote : unanimité.

✧✧✧✧✧

9- COMMUNAUTÉ DE COMMUNES TARN-AGOUT

⇨ **Fonds de concours**

• **Fonctionnement 2023**

Monsieur CARAYON expose que la commune de LAVAUR peut prétendre à l'attribution par la Communauté de Communes Tarn-Agout, d'un fonds de concours, afin de financer la réalisation ou le fonctionnement de certains équipements, conformément à l'article L2514.16 alinéa 5 du code général des collectivités territoriales et au règlement adapté à cet effet par le conseil de communauté.

La Commune de LAVAUR peut bénéficier en 2023, pour ce fonds de concours, d'une enveloppe de 674 000 € calculée à l'aune des mêmes critères que ceux qui prévalaient précédemment par la dotation de solidarité communautaire.

Il est rappelé que le montant du fonds de concours ne peut excéder la part de financement assurée par la commune pour les dits équipements. Il est aussi indiqué que le règlement de la Communauté de Communes Tarn-Agout exclut des dépenses éligibles, les frais de personnel liés au service public rendu au sein de l'équipement.

En revanche, les frais de personnel relatifs à l'entretien ou au nettoyage de l'équipement peuvent être prise en compte.

Il est ainsi demandé au Conseil Municipal d'entériner la demande de fonds de concours pour l'exercice 2023, tel que ci-après :

LIBELLÉ	DÉPENSES RÉALISÉES AU 19.10.2023	DÉPENSES ÉLIGIBLES AU 19.10.2023	FONDS DE CONCOURS DEMANDÉ	FINANCEMENT ASSURÉ PAR LA COMMUNE
Équipements	2 187 816 €	1 580 017 €	674 000 €	906 017 €

Un état des dépenses réalisées par équipement, accompagné de la liste des mandats par imputation, sera joint à la demande de versement. L'état détaillé des demandes est annexé à la présente (tableau des fonds de concours fonctionnement 2023).

Le Conseil Municipal, entendu le présent exposé, après en avoir délibéré, approuve la demande de versement de fonds de concours section de fonctionnement, auprès de la Communauté de Communes Tarn-Agout, telle que précisée, ci-dessus.

Vote : unanimité.

• Investissement 2023

Monsieur CARAYON que la commune de LAVAUR peut prétendre à l'attribution par la Communauté de Communes Tarn-Agout, d'un fonds de concours, pour l'investissement 2023 à hauteur de 147 863 € pour des travaux de voirie et l'acquisition de matériel et outillage techniques dont le détail est annexé à la présente.

Aussi, il est demandé au Conseil Municipal d'entériner la demande de fonds de concours pour l'exercice 2023, tel que ci-après :

Acquisition matériel	51 971,96 €	Commune	50.00 %	25 986,96 €	25 985,00 €
		CCTA	50.00 %	25 985,00 €	
Travaux Plateau traversant Gabriel Péri	87 366,60 €	ETAT – DETR	13.01 %	11 365.00 €	37 505,00 €
		Commune	44.06 %	38 496,60 €	
		CCTA	42.93 %	37 505,00 €	
Travaux Voirie – Diverses routes	180 112,66 €	Commune	53.16 %	95 739,66 €	84 373,00 €
		CCTA	46.84 %	84 373,00 €	

Soit une demande de fonds de concours en investissement pour un montant total de 147 863 €.

Le Conseil Municipal, entendu le présent exposé, après en avoir délibéré, approuve la demande de versement de fonds de concours pour l'investissement 2023, auprès de la Communauté de Communes Tarn-Agout, telle que précisée, ci-dessus.

Vote : unanimité.

⇨ **Rapport d'activité 2022**

Monsieur CARAYON présente le rapport d'activité 2022 transmis par la Communauté de Communes Tarn-Agout.

Ce document a été transmis à chaque conseiller avec la convocation.

Ce rapport est présenté à l'assemblée.

Le Conseil Municipal, après avoir eu communication de ce document et en avoir débattu :

EN PREND ACTE

✧✧✧✧✧

10- ATTRIBUTION DU MARCHÉ POUR LA FOURNITURE DE GAZ POUR LES ÉQUIPEMENTS DE LA MAIRIE DE LAVAUR

L'avis d'appel public à la concurrence a été envoyé à la presse le 4 septembre 2023 en vue de la passation d'un marché public dans le cadre d'un appel d'offres ouvert, pour une durée de deux ans.

1 pli a été déposé en temps et en heure.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 17 octobre à 18 heures.

Après l'analyse de l'offre, ladite commission propose, d'attribuer le marché à :

Régie municipale Énergie Service Lavaur

Ladite offre ayant apportée satisfaction à l'aune des critères énoncés dans le dossier de consultation des entreprises.

Entendu l'exposé de **Madame GUIDEZ**, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve l'attribution du marché de fourniture de gaz naturel et services associés tel que ci-après :

Régie municipale Energie Service Lavaur pour un montant de 60,94 € HT/MWh (part variable de la molécule).

Elle précise que le financement de ces dépenses est inscrit au chapitre 011, compte n° 60613 du budget principal de la Ville de Lavaur.

Elle autorise le Maire à signer les documents afférents auxdits marchés.

Vote : unanimité.
Mesdames Marie-Christine IMBERT, Chantal GUIDEZ, Nathalie ESPARBIÉ, Magali DECOUX-POINDRELLE, Sarah DEFAIS et Messieurs Bernard CARAYON, Bernard LAMOTTE, Bernard FÈVRE, Justin LARUE, Michel BONHOMME, Didier POMARÈDE, Stéphane DELORD, Emmanuel DAVID, membres du CA de ladite Régie ne participent pas au vote.

Madame ALBOUY POMPONNE fait état de questions relatives à la facturation publiées dans les réseaux sociaux. Comment avez-vous prévu de traiter cela ?

J'ai lu votre réponse dans les mêmes réseaux sociaux dit **Monsieur CARAYON**. Elle est erronée. Aussi, je vais vous donner les bonnes informations.

J'ai été, par voix électronique, saisi du même cas, à savoir une consommation réelle constatée qui n'est pas en rapport avec l'estimation et qui nécessite une régularisation.

Dans l'intérêt des usagers, j'ai donné comme consigne au directeur de la Régie, d'étaler cette régularisation.

Je veux saluer les agents de la Régie, quelquefois injustement critiqués, qui sont remarquables et dévoués.

Je rappelle, par ailleurs, que nous couvrons avec le CCAS tous les types de dépenses d'énergie.

Quant au prix, il est déterminé au niveau national. Mais la différence, c'est que le vauréen bénéficie d'un guichet qui permet de répondre aux questions des usagers et traiter les problèmes le plus rapidement possible.

Il s'agit ici d'un service humain de proximité.

✧✧✧✧✧

11- CONTRAT BOURG CENTRE : AVENANT N° 1 : MODIFICATION ET ADOPTION DÉFINITIVE

Par délibération en date 4 octobre dernier, le Conseil Municipal a approuvé l'avenant n° 1 au contrat « Bourg-Centre Occitanie / Pyrénées – méditerranée pour la commune de Lavaur.

À la suite du comité de pilotage (COPIL) qui s'est tenu le 19 octobre dernier avec les partenaires et des échanges avec les différents services concernés, il convient de modifier à la marge ledit avenant.

Le conseil municipal, entendu le présent exposé de **Monsieur CARAYON**, après en avoir délibéré approuve la modification de l'avenant n°1 au contrat « Bourg-Centre » Occitanie/ Pyrénées – méditerranée pour la commune de Lavaur et autorise le premier-adjoint au maire à signer ce document et les pièces afférentes.

Vote : unanimité.

Madame ALBOUY POMPONNE prend la parole. La traversée des poids-lourds de plus en plus nombreux engendre une vraie nuisance. Il manque un projet de contournement.

Ce contournement relève de la compétence du Conseil Départemental, répond **Monsieur CARAYON**, car il s'agit d'une route départementale. Compte-tenu de son coût prohibitif, je doute que cette collectivité territoriale soit en mesure de le réaliser.

Nous verrons, par ailleurs, comment évolue ce trafic quant l'A69 sera mise en service.

✧✧✧✧✧

12- OPÉRATION DE REVALORISATION TERRITORIALE (ORT) DANS LE CADRE DU PROGRAMME PETITES VILLES DE DEMAIN « PVD » : MODIFICATION ET ADOPTION DÉFINITIVE

Par délibération en date du 4 octobre dernier, le Conseil Municipal a approuvé l'opération de revalorisation territoriale (ORT) dans le cadre du programme Petites Villes de Demain « PVD », pour la commune de Lavaur.

À la suite du comité de pilotage (COPIL) tenu le 19 octobre dernier avec les partenaires et les échanges avec les différents services concernés, il convient de modifier et de compléter ladite convention.

Ce même document sera soumis à l'approbation du conseil de la CCTA, lors de sa séance prévue le 30 novembre 2023.

Dans l'affirmative, la signature par le préfet, les maires des communes de Saint-Sulpice et Lavaur et le président de la CCTA pourrait intervenir le 11 décembre 2023.

Le conseil municipal, entendu le présent exposé de **Monsieur DELORD**, après en avoir délibéré approuve la modification du projet de convention cadre valant Opération de Revitalisation du Territoire (O.R.T.), annexé à la présente et autorise le premier-adjoint au maire à signer ce document et les pièces afférentes.

Vote : unanimité.

Madame ALBOUY POMPONNE note qu'il manque la maquette financière de la commune de LAVAUR.

Quid du projet de gare multimodale, très utile à Lavaur ? s'interroge **Monsieur DAVID**.

De nombreux autres programmes d'intérêt général (cinéma, voiries,...) focalisent notre temps et notre énergie, dit **Monsieur CARAYON**. Des questions foncières et de déménagement d'activités privées doivent être réglées au préalable, ajoute-t-il.

✧✧✧✧✧

13- DÉSIGNATION D'UN RÉFÉRENT DÉONTOLOGIQUE POUR LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 1111-1-1, ainsi que les articles R. 1111-1- A et suivants,
Vu l'article 218 de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale,

Vu le décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local et notamment son article 1er dont les dispositions entrent en vigueur le 1er juin 2023,
Vu l'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local,
Considérant que Monsieur Philippe INGALL-MONTAGNIER, Conseiller d'État en service extraordinaire, référent-déontologique des services de la Première Ministre, expressément sollicité a accepté d'assurer cette mission.

Entendu l'exposé de **Monsieur CARAYON**, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- désigne comme référent déontologue, Monsieur Philippe INGALL-MONTAGNIER, Conseiller d'État en service extraordinaire, référent-déontologique des services de la Première Ministre, est désigné en tant que référent-déontologue pour les membres du Conseil Municipal.
- fixe les modalités de saisine du référent déontologue.
Il pourra être saisi par voie écrite, de préférence par courriel dont l'adresse sera communiquée à tous les conseillers.
Toute demande fera l'objet d'un accusé de réception par le référent déontologue qui mentionnera la date de réception et rappellera le cadre réglementaire de la réponse.
- indique que le référent sera rémunéré par la Ville conformément aux textes en vigueur.
Le montant de l'indemnité de vacation est fixé par dossier traité, conformément à l'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local (actuellement 80 € par dossier traité).
Des frais éventuels de transport et d'hébergement peuvent être pris en charge en cas de besoin dons les conditions applicables aux personnels de la fonction publique territoriale.

Vote : unanimité.

✧✧✧✧✧

14- DÉNOMINATION D'UN ESPACE PUBLIC : PLACE DU PÈRE MARIE-ANTOINE

Madame DOURTHE précise que le Père Marie-Antoine, né le 23 décembre 1825 à Lavaur, demeure une figure éminente et respectée dont la notoriété s'étend à l'échelle mondiale. Son engagement exceptionnel et ses actions altruistes ont laissé une marque indélébile dans l'histoire, propageant sa renommée à travers le monde. Il est encore considéré aujourd'hui par certains comme « un ambassadeur de bienveillance ».
Il s'est éteint le 8 février 1907, marquant deux jours de deuil où des milliers de personnes ont défilé devant sa dépouille. Ses obsèques, grandioses, ont réuni plus de 50 000 personnes.

Afin de célébrer l'héritage du Père Marie-Antoine et de perpétuer sa mémoire, le maire propose au conseil municipal d'entreprendre une démarche symbolique consistant à attribuer son nom à une place publique du centre ancien. Celle-ci est idéalement située au droit du 26 rue de la Mairie, lieu de sa naissance, comme indiqué sur le plan de situation joint.

Cet espace, très emprunté, jouxtant la rue Carlesse, devrait faire l'objet de travaux d'aménagement au cours du premier trimestre 2024.

Le conseil municipal, entendu le présent exposé, après en avoir délibéré approuve la dénomination dudit espace public : place du Père Marie-Antoine.

Vote : unanimité.

Monsieur CARAYON salue, à cette occasion, la présence dans le public de Monsieur Jean-Claude CHAMBERT.

✧✧✧✧✧

15- PERSONNEL COMMUNAL : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur CARAYON expose que pour les besoins fonctionnels des services, il convient d'effectuer certaines modifications du tableau des effectifs du personnel communal, à savoir la création de :

- 2 postes d'adjoint administratif
- 1 poste d'animateur

Le Conseil Municipal, entendu le présent exposé, après en avoir délibéré, décide la création de :

- 2 postes d'adjoint administratif
- 1 poste d'animateur

Vote : unanimité.

✧✧✧✧✧

16- OUVERTURE DOMINICALE DES COMMERCES : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame DECOUX-POINDRELLE informe l'assemblée que les lois du 6 août 2015 (dite loi « Macron ») et du 8 août 2016 (dite loi « El Khomri ») organisent les possibilités de dérogation au repos dominical dans les commerces de détail, par décision du Maire.

Ces dispositions légales prévoient que dans les commerces de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, ce repos peut être supprimé les dimanches désignés, par décision du Maire après avis du conseil municipal. La liste des dimanches est arrêtée avant le 31 décembre pour l'année suivante.

Un accord sur la limitation du travail des salariés des commerces les dimanches et jours fériés en 2024 a été signé par le Président de l'association des Maires et des Elus du Tarn et des organisations départementales d'employeurs et de salariés.

A l'aune de cet accord, il est proposé à l'assemblée délibérante d'émettre un avis favorable de dérogation au repos dominical comme suit :

Autorisation de l'ouverture des commerces de détail autre que les concessionnaires automobiles, cinq dimanches en 2024 :

- les 15 et 22 décembre 2024, soit avant les fêtes de fin d'année,
- un dimanche pendant les soldes d'été et un pendant les soldes d'hiver soit le 14 janvier et le 30 juin 2024,
- et le 1er septembre 2024 dimanche des fêtes de Lavaur, (dimanche fixé par le Maire en fonction des réalités locales), correspondant traditionnellement aux accords passés dans le département du Tarn entre tous les partenaires concernés.

Pour les entreprises distributrices de véhicules sur la commune, autorisation d'ouverture cinq dimanches conformément à la demande de MOBILIANS OCCITANIE (Les entreprises de la mobilité), soit les dimanches 14 janvier, 17 mars, 16 juin, 15 septembre et le 13 octobre 2024.

Le Conseil Municipal, entendu le présent exposé, après en avoir délibéré :

- émet un avis favorable quant à l'ouverture des commerces de détail autre que les concessionnaires automobiles les dimanches 15 et 22 décembre, 14 janvier, 30 juin, et le 1er septembre 2024 ;
- émet un avis favorable quant à l'ouverture des concessionnaires automobiles vauréens ayant émis le souhait, soit les dimanches 14 janvier, 17 mars, 16 juin, 15 septembre et le 13 octobre 2024.

Vote : unanimité.

✧✧✧✧✧

17- DURÉE D'AMORTISSEMENTS

Monsieur BÉLINGAND informe l'assemblée que par délibérations du 8 avril 1997 et du 05 avril 2016, le Conseil Municipal avait fixé certaines durées d'amortissement comme suit :

- Équipements de garage et d'atelier	10 ans
- Équipements des cuisines	10 ans
- Équipements sportifs	10 ans
- Végétaux	15 ans

Par cohérence et à l'aune des montants peu conséquents des biens en question, il est proposé à l'assemblée de diminuer la durée d'amortissements à 2 ans.

Par ailleurs, les biens identifiés « matériel de bureau électrique et électronique » d'une part et « installations de voirie » d'autre part ne correspondent plus à la déclinaison comptable de la nomenclature M57.

Il convient de les distinguer ainsi :
- Mobilier et matériel scolaire - article 21841 (durée d'amortissement inchangée : 5 ans)
- Mobilier et matériel de bureau – article 21848 (durée d'amortissement inchangée : 5 ans)
- Matériel et outillage de voirie roulant – article 215731 (durée d'amortissement : 2 ans)
- Matériel et outillage de voirie autre – article 215738 (durée d'amortissement : 2 ans)

La durée d'amortissement est fixée à 2 ans pour tous les biens imputés au 2157.

L'assemblée délibérante est amenée à statuer sur les dispositions comptables précitées, à effet à compter du 1 er janvier 2024.

Le Conseil Municipal, entendu le présent exposé, après en avoir délibéré, décide la modification d'amortissement énoncée ci-dessus.

Vote : unanimité.

✧✧✧✧✧

18- ADMISSION EN NON-VALEUR

Madame ESPARBIÉ informe ses collègues que le comptable public compétent pour la Ville de LAVAUR présente un état de créances irrécouvrables, consécutif à des poursuites infructueuses, pour un montant global de 1 533.14 €. Il convient de se prononcer sur l'admission en non-valeur desdites créances.

Le Conseil Municipal, entendu le présent exposé, après en avoir délibéré, accepte l'admission en non-valeur des produits suivants :

EXERCICE	N° TITRE	MONTANT
2018	2535	28.00 €
2019	426	4.30 €
	1570	4.30 €
	1854	29.80 €
	3056	53.05 €
TOTAL		91.45 €
2020	148	36.80 €
	267	20.00 €
	443	52.30 €
	552	64.50 €
	618	10.50 €
	708	36.30 €
	1134	0.01 €
	1664	40.75 €
	1780	71.00 €
	1781	4.30 €
	2077	72.45 €
	2078	4.30 €
	2319	4.30 €
	2333	69.40 €
	2334	4.30 €
TOTAL		491.21 €
2021	40	4.30 €
	55	52.65 €
	56	4.30 €
	111	14.35 €
	165	0.30 €
	324	4.30 €
	341	74.35 €
	342	4.30 €
	600	4.30 €
	652	4.30 €
	770	0.01 €
	786	11.35 €

	804	4.30 €
/... 2021	818	89.35 €
	875	4.30 €
	1042	4.30 €
	1240	4.30 €
	1252	67.65 €
	1297	4.30 €
	1463	0.01 €
	1491	4.30 €
	1501	74.35 €
	1548	4.30 €
	1667	0.10 €
	1672	29.70 €
	1791	29.70 €
	1895	2.40 €
	1917	57.60 €
	1922	6.00 €
	1926	1.20 €
	1968	1.70 €
	1970	2.40 €
	1982	1.00 €
	1990	4.80 €
	1995	4.80 €
	2022	4.80 €
	2046	0.01 €
	2114	63.70 €
	2169	1.60 €
	2224	40.70 €
	2351	0.20 €
	2386	36.00 €
	2409	15.60 €
	2440	2.10 €
	2481	56.40 €
TOTAL		802.78 €
2022	38	14.80 €
	58	16.80 €
	86	0.80 €
	217	3.40 €
	688	9.50 €
	870	5.10 €
	995	4.80 €
	1249	0.70 €
	1526	13.35 €
	1576	6.55 €
	1594	17 €
	1887	19.60 €
	1960	7.30 €
TOTAL		119.70 €
TOTAL GENERAL		1 533.14€

Elle précise que les crédits nécessaires à cette opération, soit : 1 533.14 €, sont prévus au chapitre 65 du budget de la Ville de LAVAUR.

Vote : unanimité.

✧✧✧✧✧

19- INFORMATIONS

⮜ Décisions du maire prises en vertu d'une délégation du Conseil Municipal, au titre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- **Décision du 29 septembre 2023** : Offre faite par l'association des Mécènes du Pays de Cocagne du don au Musée du Pays de Cocagne d'une paire de tableaux du peintre Henri Rachou.

- **Décision du 4 octobre 2023** : Autorisation au Maire pour déposer la déclaration préalable pour la mise en place d'un garde-corps sur le muret surplombant la falaise de l'Agout.
Ce projet fait l'objet d'une demande de déclaration préalable, pour lequel, avant toute signature de celle-ci, le maire doit être habilité par le Conseil Municipal.
L'assemblée est appelée à autoriser le Maire à signer et déposer toutes les pièces administratives et techniques concernant ce projet, en vue d'obtenir la déclaration préalable.

- **Décision du 9 octobre 2023** : Signature du marché LVPM012023 concernant la « Location et maintenance d'un véhicule frigorifique pour la Mairie de LAVAUR » avec l'entreprise Petit Forestier Location SAS.

- **Décision du 16 octobre 2023** : Indemnisation d'un montant de 6 428,40 € TTC suite au sinistre matériel survenu sur l'un des équipements municipaux situé place Cassin.

- **Décision du 18 octobre 2023** : Convention de mise à disposition temporaire de la Tour des Rondes pour la période du 22 novembre au 4 décembre 2023 à Guinois'Art, galerie d'art itinérante.

- **Décision du 9 novembre 2023** : Virement de crédits opération « cathédrale » afin d'effectuer des travaux d'éclairage :
Voirie : - 5 000 €
Travaux cathédrale : + 5 000 €

- **Décision du 9 novembre 2023** : Virement de crédits opération « cinéma » pour l'élaboration et le dépôt du projet en CDA Ci :
Voirie : - 15 400 €
Cinéma : + 15 400 €

- **Décision du 16 novembre 2023** : Virement de crédits opération « PLU » pour la présentation du dossier à la commission CDPENAF :
Voirie : - 1 800 €
PLU : + 1 800 €

Monsieur RENAULT donne des précisions quant aux manifestations organisées à Lavaur dans le cadre du Téléthon et remercie chacun de son soutien.

Il annonce des avancées positives dans ce domaine de recherche. Sept nouvelles thérapies géniques individualisées sont aujourd'hui efficientes.

✧✧✧✧✧

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 30.

✧✧✧✧✧

Le Maire,

Bernard CARAYON

La secrétaire de séance,

Marie-Christine IMBERT

INVESTISSEMENT 2023 TRAVAUX DE SECURITE EN MATIERE DE VOIRIE + ACQUISITION MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES

	OBJET	MONTANT HT	MONTANT TTC	DATE ET N° MANDAT
ACQUISITION MATERIEL				
FOURNIALS	TONDEUSE FRONTALE	35000,00	42000,00	14/02/2023 816
ACQUADOC	POMPE IRRIGATION	4148,30	4977,96	04/08/2023 2807
SITEC HP	AUTOLAVEUSES	12823,66	15388,39	18/10/2023 3675
		51971,96	62366,35	

	OBJET	MONTANT HT	MONTANT TTC	DATE ET N° MANDAT
TRAVAUX PLATEAU TRAVERSANT GABRIEL PERI				
EUROVIA SNR ROSSONI BRESSOLLES	PLATEAU TRAVERSANT GABRIEL PERI	87366,60	104839,92	25/05/2023 1693 + 05/07/2023 2338 + 2339
		87366,60	104839,92	

	OBJET	MONTANT HT	MONTANT TTC	DATE ET N° MANDAT
TRAVAUX VOIRIE - DIVERSES ROUTES				
EUROVIA SNR ROSSONI BRESSOLLES	REPRISE EP IMPASSE DES TILLEULS	13478,82	16174,58	06/02/2023 202
EUROVIA SNR ROSSONI BRESSOLLES	ALLEES JEAN JAURES	18376,75	22052,10	06/06/2023 1869
EUROVIA SNR ROSSONI BRESSOLLES	TRAVAUX CHEMIN DES BERNADELLES	24067,00	28880,40	01/03/2023 535-08/06/2023 1912-06/07/2023 2367
EUROVIA SNR ROSSONI BRESSOLLES	PASSAGE BATEAU IMPASSE EDMOND CRAYOL	8125,72	9750,86	07/06/2023 1874
EUROVIA SNR ROSSONI BRESSOLLES	REFECTION RAOUL LACOUTURE	20694,45	24833,34	19/05/2023 1514
EUROVIA SNR ROSSONI BRESSOLLES	VOIRIE RURALE CHEMIN DE COUFINAL	40810,14	48972,17	01/08/2023 2748
EUROVIA SNR ROSSONI BRESSOLLES	REVÊTEMENT CHEMIN DES SILOS	19985,00	23982,00	07/08/2023 2870
EUROVIA SNR ROSSONI BRESSOLLES	REVÊTEMENT CHEMIN D'EN ROUDIL	12646,92	15176,30	07/08/2023 2871
EUROVIA SNR ROSSONI BRESSOLLES	REVÊTEMENT RUE DES PEUPLIERS	14701,42	17641,70	07/08/2023 2873
EUROVIA SNR ROSSONI BRESSOLLES	VRD ROUTE DE PAULIN	7226,44	8671,73	07/08/2023 2875 + 08/09/2023 3134
		180112,66	216135,18	

Le Maire,

Bernard CARAYON

MAIRIE DE LAVAUR (81)

Gaillac le 14/11/23

B. REVERDY

Centre des Finances Publiques
SERVICE DE GESTION COMPTABLE
DE GAILLAC-CADALEN
68 place d'Hautpoul CS 5024
81605 GAILLAC Cédex

FONCTIONNEMENT 2023

EQUIPEMENT	DEPENSES REALISEES AU 19/10/2023	DEPENSES ELIGIBLES AU 19/10/2023	FONDS DE CONCOURS DEMANDES	FINANCEMENT ASSURE PAR LA COMMUNE
HALLE AUX SPORTS - 2512	35 438 €	34 501 €	14 490 €	20 011 €
STADE MUNICIPAL - 2513	36 697 €	35 712 €	14 761 €	20 951 €
STADE DES CLAUZADES -2514	29 430 €	28 840 €	12 113 €	16 727 €
STADE RIEUX - 2515	11 342 €	11 025 €	4 631 €	6 395 €
SALLE OMNISPORTS - 2516	1 585 €	1 343 €	564 €	779 €
NOUVELLE HALLE AUX SPORTS - 2517	23 227 €	19 588 €	8 227 €	11 361 €
SALLE SPORTS ET COMBATS - 2521	5 837 €	5 626 €	2 363 €	3 263 €
TRIBUNES CLAUZADES - 2522	13 375 €	12 132 €	5 095 €	7 037 €
CHAI DES CLAUZADES - 02234	148 909 €	11 985 €	5 034 €	6 951 €
BOULODROME - 02236	6 863 €	6 770 €	2 843 €	3 927 €
HALLE AUX GRAINS - 02238	7 499 €	6 366 €	2 674 €	3 692 €
HALLE OCCITANIE - 02239	36 301 €	35 458 €	14 892 €	20 566 €
ECOLE DE MUSIQUE - 221	11 049 €	10 832 €	4 549 €	6 283 €
ECOLE MATERNELLE CENTRE -111-111B	27 300 €	17 092 €	7 179 €	9 913 €
ECOLE MATERNELLE COMTESSE DE SEGUR - 112-112B	38 334 €	23 009 €	9 664 €	13 345 €
ECOLE MATERNELLE PIGNE - 113-113B	14 801 €	7 341 €	3 083 €	4 258 €
ECOLE PRIMAIRE A. BELTRAME - 114-114B	41 530 €	18 683 €	7 847 €	10 836 €
ECOLE PRIMAIRE CLAUZADES -115-115B	42 131 €	14 074 €	5 911 €	8 163 €
ECOLE PRIMAIRE PIGNE - 116-116B	42 632 €	19 313 €	8 111 €	11 202 €
VOIRIE - 640	399 178 €	271 504 €	116 747 €	154 757 €
JARDINS ESPACES VERTS - 6520	53 704 €	48 091 €	20 198 €	27 893 €
EAU GAZ ELECTRICITE ENTRETIEN BATIMENT HOTEL DE VILLE ET ASSURANCES DES BATIMENTS	349 515 €	129 593 €	55 725 €	73 868 €
MASSE SALARIALE ELECTRICIEN	38 120 €	38 120 €	16 010 €	22 110 €
MASSE SALARIALE PEINTRE	34 439 €	34 439 €	14 464 €	19 975 €
MASSE SALARIALE MENUISIERS	76 611 €	76 611 €	32 177 €	44 434 €
MASSE SALARIALE PLOMBIER	42 402 €	42 402 €	18 233 €	24 169 €
MASSE SALARIALE MACON	32 512 €	32 512 €	13 980 €	18 532 €
MASSE SALARIALE JARDINIERS	190 466 €	190 466 €	81 900 €	108 566 €
MASSE SALARIALE ENTRETIEN STADES	155 841 €	155 841 €	67 012 €	88 829 €
MASSE SALARIALE PROPRETE ET MAINTENANCE PARC VEHICULES	240 748 €	240 748 €	103 522 €	137 226 €
TOTAL	**2 187 816 €**	**1 580 017 €**	**674 000 €**	**906 017 €**

Le Maire,

MAIRIE DE LAVAUR (81)

Le Comptable

Centre des Finances Publiques
SERVICE DE GESTION COMPTABLE
DE GAILLAC-CADALEN
68 place d'Hautpoul CS 5024
81605 GAILLAC Cédex

BOURG-CENTRE OCCITANIE / PYRENEES-MEDITERRANEE

Commune de Lavaur

Communauté de communes Tarn-Agout

PETR du Pays de Cocagne

Avenant – Contrat 2ème génération

2022 / 2028

Entre,

Le Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée représenté par Madame Carole DELGA, sa Présidente,

Le Conseil Départemental du Tarn, représenté par Monsieur Christophe RAMOND, son Président,

La Commune de Lavaur, représenté par Monsieur Bernard LAMOTTE, le Premier Adjoint,

La Communauté de Communes Tarn-Agout, représenté par Monsieur Gérard PORTES, son Président,

Le PETR du Pays de Cocagne, représenté par Monsieur Bernard CARAYON, son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu les délibérations N°CP/2016-DEC/11.20 et N°CP/2017-MAI/11.11 de la Commission Permanente du 16 décembre 2016 et du 19 mai 2017 du Conseil régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, relatives à la mise en œuvre de la politique régionale pour le développement et la valorisation des territoires,

Vu la délibération N°2020/AP-NOV/03 de l'Assemblée Plénière du Conseil régional du 19 novembre 2020, relative au Plan de Transformation et de Développement -Green New Deal-,

Vu la délibération N°2021/AP-MARS/14, de l'Assemblée Plénière du Conseil régional Occitanie du 25 mars 2021 relative à la mise en œuvre de la deuxième génération des Contrats Territoriaux Occitanie pour la période 2021-2022/2027,

Vu la délibération N°2021/AP-MARS/14, de l'Assemblée Plénière du Conseil régional Occitanie du 25 Mars 2021 du Conseil Régional Occitanie, relative à l'articulation et à la complémentarité avec le programme « Petites Villes de Demain » initié par l'Etat,

Vu la délibération N° 2021/AP-DEC/07 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 16 décembre 2021, relative aux orientations et principes pour la nouvelle génération de politique contractuelle territoriale Occitanie 2022-2028,

Vu la Délibération N°AP/2022-06/10 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 30 juin 2022 relative à l'approbation du Contrat de Plan Etat-Région Occitanie (CPER) 2021-2027 et en particulier son Volet territorial,

Vu la délibération N°AP/2022-06/08 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 30 juin 2022 relative à l'adoption du Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (Sraddet) - Occitanie 2040,

Vu le contrat Bourg Centre de la Commune de Lavaur, approuvé le 7 février 2020,

Vu la délibération n° ..... de la Commission Permanente du ..... du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, approuvant le Contrat Territorial Occitanie du PETR du Pays de Cocagne pour la période 2022-2028,

Vu la délibération de la commune de Lavaur,

Vu la délibération n° DL-2023-90 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Tarn-Agout en date du 12 octobre 2023,

Vu la délibération n° DL-2023-09 du PETR du Pays de Cocagne en date du 13 avril 2023,

Vu la délibération n° ..... de la Commission Permanente du Conseil Départemental du Tarn en date du .....

Vu la délibération n° ..... de la Commission Permanente du ..... du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, approuvant le présent avenant,

Il est convenu ce qui suit :

Préambule :

Une politique territoriale renouvelée en déclinaison du Pacte Vert Occitanie

La politique contractuelle territoriale a pour objectif d'accompagner chaque territoire au regard de sa spécificité, pour que chacun d'eux participe aux dynamiques régionales et s'inscrive dans la mise en œuvre des transitions et de la transformation de notre modèle de développement, des dynamiques impulsées par le PACTE VERT.

Le rééquilibrage territorial au cœur de l'ambition régionale

Dès 2017, dans le cadre de la nouvelle politique régionale territoriale d'Occitanie, la Région a voulu porter une attention particulière aux petites villes et bourgs-centres dans les zones rurales ou péri-urbaines qui jouent un rôle essentiel de centralité et d'attractivité au sein de leur bassin de vie et constituent des points d'ancrage pour le rééquilibrage territorial. En effet, ces dernières doivent pouvoir offrir des services de qualité pour répondre aux attentes des populations existantes et nouvelles dans les domaines des services aux publics, de la création d'emplois, de l'habitat, de la petite enfance, de la santé, de l'accès aux commerces, des équipements culturels, sportifs, de loisirs...

C'est ainsi que près de 450 contrats **Bourgs-Centres Occitanie ont été conclus entre 2018 et 2021.**

Sur la base de l'expérience acquise lors de la première génération des Contrats Territoriaux Occitanie et Contrat Bourgs-Centres Occitanie, lors de ses Assemblées Plénières des 25 mars et 16 décembre 2021, la Région a adopté les principes d'une politique territoriale 2022-2028 visant à impulser et accélérer l'engagement des territoires vers une région plus inclusive et à énergie positive et répondre ainsi aux enjeux prioritaires identifiés par le PACTE VERT Occitanie, fondement des politiques publiques régionales, qui repose sur trois piliers :

- ⇨ La promotion d'un nouveau modèle de développement, sobre et vertueux, porteur de justice sociale et territoriale, conciliant excellence et soutenabilité ;
- ⇨ Le rééquilibrage territorial ;
- ⇨ L'adaptation et la résilience face aux impacts du changement climatique.

En cohérence avec les priorités d'aménagement portées dans le projet de Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires - SRADDET Occitanie 2040 et les mesures de transformation définies par le PACTE VERT, la Région souhaite mettre en œuvre une nouvelle génération de la politique contractuelle territoriale qui a vocation à traduire, au niveau de chaque Territoire de Projet, une ambition collective : faire évoluer notre société vers un modèle plus juste et plus durable.

Dans ce nouveau cadre, la dynamique des Contrats Bourgs-Centres est poursuivie pour la période 2022-2028.

Le partenariat qui a été mis en place lors de la précédente génération de Contrats Bourgs-Centres Occitanie, notamment avec les services de l'Etat, l'Etablissement Public Foncier Occitanie, les CAUE d'Occitanie et tout autre partenaire souhaitant s'associer à la démarche, sera poursuivi et renforcé.

Article 1 : Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet de conforter le Contrat Bourg-Centre de 1ère génération, approuvé le 07/02/2020 :

- En prolongeant sa durée de validité pour le porter à échéance du 31 décembre 2028,

- En actualisant les éléments de contexte, les enjeux de développement, et les axes stratégiques de la commune.
- En mettant à jour les actions prioritaires du Programme pluriannuel pour la période 2022-2024 et en projetant la planification les actions à moyen et long terme sur la période (2022-2028).

Cet avenant a pour but d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre la Région, le Département du Tarn, la Communauté de Communes de Tarn-Agout, le PETR du Pays de Cocagne, la commune de Lavaur en y associant les services de l'Etat, la Caisse des Dépôts, la SPLT D'un point à l'autre, la SPL ARAC Occitanie, le Centre National du Cinéma (CNC).

Il a également pour objectif d'agir pour continuer à soutenir les fonctions de centralité et l'attractivité de la commune de Lavaur, ainsi que la qualité du cadre du vie des habitants, notamment dans les domaines suivants :

- la structuration d'une offre de services diversifiée et de qualité ;
- l'amélioration des conditions d'accès à la santé publique pour tous ;
- le développement de l'économie et de l'emploi ;
- la valorisation des spécificités locales.

Il a par ailleurs vocation à s'inscrire en complémentarité avec le programme « Petites Villes de Demain » initié et piloté par l'Etat.

Le présent « Avenant Contrat Bourg-Centre Occitanie » doit s'inscrire en cohérence avec le Contrat Territorial Occitanie 2022-2028 du Pays de Cocagne, dont il est un sous-ensemble.

Lorsqu'ils concernent des communes Bourgs Centres mitoyennes, les différents contrats Bourgs-Centres doivent faire l'objet d'une démarche coordonnée, tant en termes de contractualisation (Avenant ou nouveau Contrat), que d'approche programmatique (Programme Pluriannuel du Contrat Bourg-Centre et Programme Opérationnel Annuel du Contrat Territorial Occitanie).

Article 2 : Contexte et enjeux

Présentation de la Commune et de son territoire

Lavaur, capitale du Pays de Cocagne, est une commune du sud-ouest du département du Tarn, située sur la rive gauche de la rivière Agout, au cœur du Pays du Vaurais. Elle se trouve au cœur du triangle Toulouse au Sud-Ouest (40 km), Albi au Nord (50 km) et Castres à l'Est (40 km).

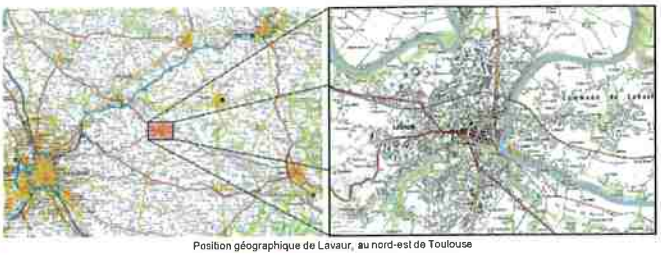

Position géographique de Lavaur, au nord-est de Toulouse

Membre de la Communauté de Communes Tarn-Agout (CCTA) qui regroupe 21 communes et 30 357 habitants, elle en est le principal pôle urbain, tant du point de vue démographique (11 649 habitants) qu'économique (6 030 emplois). Le périmètre de la CCTA est en partie englobé dans l'aire urbaine de Toulouse participant notamment à l'attractivité de son territoire : croissance démographique (+1 625 habitants entre 2009 et 2014), implantation de grandes entreprises (Pierre Fabre, Bormioli Pharma...), aménagement de zones d'activités d'intérêt régional (Les Cadaux et Les Portes du Tarn), etc.

La commune est couverte par le SCoT du Vaurais approuvé depuis le 12 décembre 2016, qui inclut l'ensemble des communes de la CCTA.

Le PLU de la commune de Lavaur est sur le point d'être définitivement adopté. Il a été arrêté par le conseil municipal le 12/07/2023, avant sa mise en enquête publique prochaine.

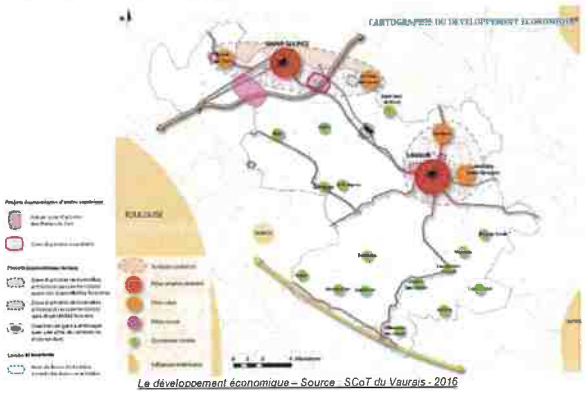

Le développement économique – Source : SCoT du Vaurais - 2016

Une capitale historique :

Lavaur est une ville historique. Ancienne cité cathare, son histoire lui offre une urbanité exceptionnelle, composée d'un paysage architectural particulièrement riche, à l'image de la Cathédrale Saint-Alain, aux allures de forteresse imprenable. Un style architectural qui inspirera, 27 ans plus tard, les concepteurs de la Cathédrale Sainte-Cécile d'Albi. Lavaur est également riche de son histoire liée au pastel, ce bleu qui fera la renommée du Pays de Cocagne, dont elle est la capitale.

Géographiquement nichée au cœur des coteaux de l'Agout, la ville s'étend depuis toujours sur sa rivegauche, en direction des grands axes de communication la reliant à Toulouse.

Son positionnement, à mi-chemin entre Albi, Castres, Toulouse et Montauban, en fait un lieu de passage privilégié et un territoire plébiscité par de nouveaux habitants à la recherche d'une ville à taille humaine et à proximité des grands pôles économiques régionaux.

Bassin de vie du Pays de Cocagne depuis près de mille ans, elle joue encore aujourd'hui pleinement son rôle de capitale. Positionnée hier sur l'axe Toulouse/Méditerranée avant l'avènement des autoroutes, Lavaur se place désormais sur l'axe économique toulousain avec la présence d'établissements en lien avec la métropole : l'hôpital et le groupe Pierre Fabre en particulier.

En effet, le groupe Pierre Fabre tient une place prédominante dans l'économie de Lavaur. Il domine le secteur industriel et des services, avec plus de 800 employés dans la commune. Le siège de la branche dermo-cosmétique du groupe se situe sur le territoire communal depuis 2000. La commune accueille aussi depuis 2014 le siège de la fondation éponyme, propriétaire de l'ensemble du groupe. Ce siège est actuellement en cours d'extension. Il est à noter que depuis cette année, le groupe Pierre Fabre a transféré ses 4 sièges sociaux de Boulogne-Billancourt à Lavaur.

Concernant son hôpital, la commune a su le conserver et le moderniser par un partenariat avant-gardiste avec le CHU de Toulouse qui permet une complémentarité entre les services et apporte une réponse adaptée aux patients des territoires concernés. L'hôpital de Lavaur est d'ailleurs le seul du département à proposer à ses patients un centre de balnéothérapie. Il est doté d'un scanner et bientôt d'une IRM.

Autre caractéristique confirmant son statut de capitale, sur un total de 4 138 actifs, 2 019 personnes ont un emploi à Lavaur tandis que 2 118 travaillent en dehors. La commune est donc concernée par les migrations pendulaires mais il est à noter que le solde des actifs entrants et sortants est pratiquement nul.

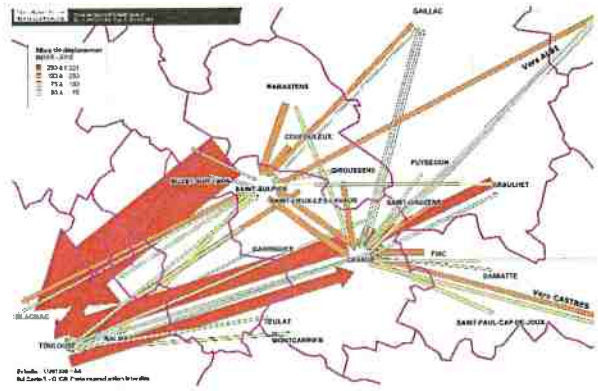

Les principaux flux domicile-travail autour de la CCTA – Source : DDT 81, 2016

À noter qu'en 2020, Lavaur comptait 75,8% d'actifs dont 7.8% de personnes sans emploi. De meilleurs taux que la moyenne départementale : à titre de comparaison en 2020, le département du Tarn comptait 74,1% d'actifs dont 9,4% sans-emploi.

Un pôle économique et social majeur du département du Tarn :

En dehors du Groupe Pierre Fabre qui représente le principal acteur économique de la ville, le centre-ville regroupe de nombreuses activités commerciales et de services. Pour preuve de son dynamisme commercial, la vacance des locaux en centre-ville est passée de 11% en 2015 à 6% en 2022 (la moyenne nationale est de 12%).

En dehors de son cœur historique, la commune possède plusieurs zones d'activités regroupant essentiellement des TPE et PME (Sagnes, Rouch...) et d'équipements à l'échelle du bassin de vie (cinéma, lycée...) participant au rayonnement économique et social de Lavaur.

Depuis 2016, les créations d'entreprises repartent à la hausse. Cette énergie pourrait bénéficier au centre-ville en multipliant les complémentarités entre services et commerces périphériques et centraux.

Une autre force de Lavaur concerne la répartition de ses actifs sur un spectre large avec de nombreux employés et professions intermédiaires.

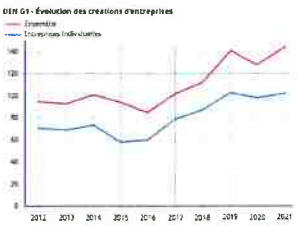

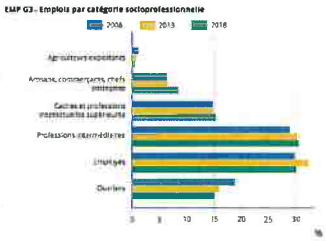

Graphique du contexte économique et social de Lavaur - Source : Insee 2021

Aujourd'hui, la zone d'influence culturelle et sociale est supérieure à sa zone de chalandise commerciale, assurant à Lavaur son rôle de « Capitale » du sud-ouest tarnais.

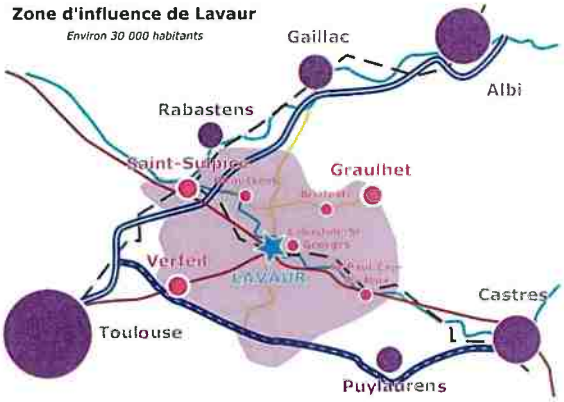

Source : Thémélia – 2019

Une croissance démographique en constante augmentation :

Lavaur est une ville de taille moyenne dont la population compte 11 649 habitants (population légale au 1er janvier 2018) pour une superficie communale de 6 200 hectares, soit une densité de 172 hab./km².

La croissance démographique est importante avec en moyenne 100 nouveaux habitants par an. Entre 2006 et 2016, elle était de + 9,36%.

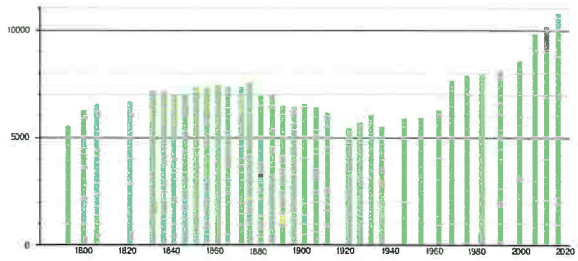

Histogramme de l'évolution démographique – Source : Insee 2016

La commune présente une répartition des tranches d'âges relativement mixte et équilibrée : chaque tranche d'âge regroupe au minimum 12% de la population à l'exception des plus de 75 ans (13,8% en 2020).

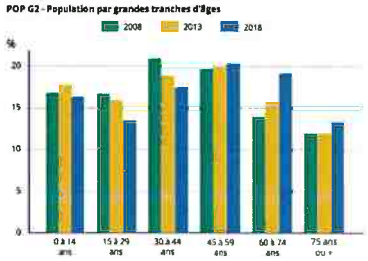

Secteur d'âge des populations - Source Insee 2018

Depuis 2015, le solde naturel de la commune est négatif (- 45 en 2021) alors que la moyenne nationale reste légèrement positive.

Lavaur, 5ème principal pôle urbain du département :

Lavaur possède une armature urbaine qui est positionnée sur la rive gauche de l'Agout et le long de l'axe Toulouse-Castres. Ce tissu urbain constitué d'une multitude de maisons de ville en R+1 forme le centre historique de Lavaur. Il est encore aujourd'hui le quartier le plus dense en termes de population et de logement : à titre d'exemple, un îlot urbain dans le centre représente environ 65 logements par hectare, soit 8 fois plus que les lotissements présents au sud de la ville.

Le parc de logements de la commune est composé pour 89% de résidences principales. La part de logements secondaires est quant à elle très faible (moins de 4%).

résidences principales - Source Insee 2018

Comme dans toutes les villes moyennes de France, la typologie des logements a fortement évolué en faveur des maisons individuelles et au détriment des appartements.

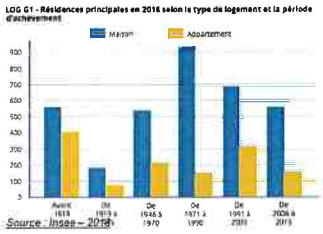

Source : Insee – 2018

Le taux de vacance des logements, d'environ 10%, est raisonnable et ne constitue donc pas un enjeu prioritaire.

Développement historique de l'urbanisation de Lavaur –

Source : Géoportail – 2019

Diagnostic et identification des enjeux

Un centre-ville à pérenniser en terme d'équipements et de services pour maintenir sa fonction de ville-centre :

Actuellement, le périmètre vécu du centre-ville correspond à l'ancien château de Lavaur, devenu l'Esplanade du Pló ; et son village fortifié, devenu un quartier médiéval structuré par la Grand' Rue, principale artère commerçante et vivante de la ville. Le lycée, l'hôtel de ville et l'hôpital qui se sont développés autour du centre médiéval, accompagnés d'un pôle culturel ainsi que de nombreux commerces et services, font de ce centre-ville l'un des plus grands et des plus dynamiques du département. La médiathèque Guiraude de Laurac, située dans l'ancien couvent, témoigne de ce dynamisme avec 2 500 lecteurs abonnés et plus de 50 fréquentations hebdomadaires (familles, étudiants et scolaires). Enfin, l'espace France Services intercommunal permet d'offrir à la population en un seul et même lieu un relais des administrations et services publics intervenant dans le social, l'emploi, la formation, l'insertion professionnelle, la création d'entreprises,... Sont également présents sur ce site, le service emploi intercommunal et le CCAS de la ville. Pour mémoire, la Communauté de communes Tarn Agout a, courant 2022-2023, réalisé des travaux de renforcement des berges du site afin d'en sécuriser l'activité.

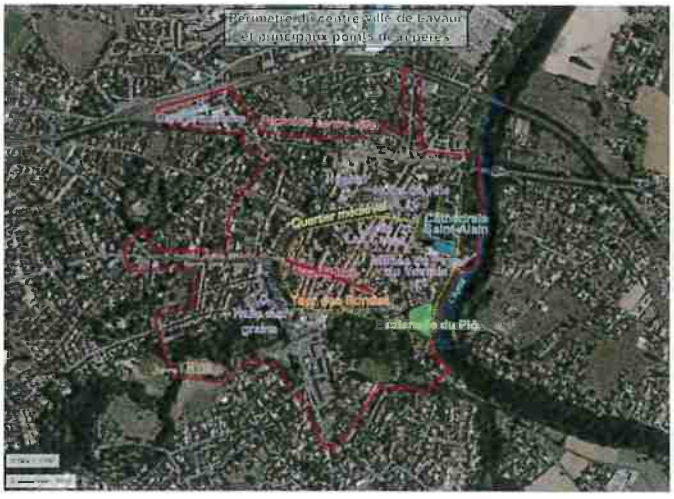

Source : Thémélia – 2019

Aujourd'hui, ce tissu commercial se contrebalance entre commerces de proximité, principalement situés en centre-ville, et moyennes surfaces situées en périphérie, dans les zones commerciales. Cet équilibre requiert d'être consolidé par des équipements structurants comme la création d'une maison des associations **(Cf. fiche-action n° 2.1.1)**, l'aménagement d'un complexe cinématographique (3 salles auditoriums) **(Cf. fiche-action n° 2.2.5)** qui permettrait d'affirmer **le rôle central du centre-ville dans la vie sociale des habitants du Pays de Cocagne**, tout en encourageant le développement des commerces de Lavaur. Il est crucial de pérenniser les équipements et services tout en en développant d'autres afin d'assurer la fonction de centralité de Lavaur par rapport son bassin de vie. L'attractivité de la ville n'est plus à démontrer. Plusieurs de ses équipements ont une dimension intercommunale à l'instar de la médiathèque, de ses terrains sportifs ou du centre aquatique Tarn-Agout. Ainsi, la restructuration du cinéma ou bien les différents aménagements sportifs prévus profiteront aux habitants des communes de son aire d'attractivité de 30 000 habitants.

Cette consolidation nécessite aussi la requalification de certains espaces publics comme les aménagements urbains en faveur des mobilités douces, l'aménagement d'aires végétalisées de stationnement, ou encore les allées accueillant les marchés de plein-vent (très attractifs), situées autour du quartier médiéval.
Les réponses qui seront apportées à tous ces enjeux liés au centre-ville lui offriront un nouveau souffle et permettront de faire perdurer dans le temps la qualité de vie de la cité.

Poursuivre le développement économique :

Nous avons vu que Lavaur est un pôle économique et social majeur du département du Tarn, il est important de pérenniser et de développer l'offre commerciale. Maintenir et encourager les commerces et services en centre d'une ville de taille moyenne entraine mécaniquement le maintien de l'accessibilité automobile, en particulier à Lavaur où son statut de ville centre s'étend sur un territoire rural. Les aménagements de parkings **(Cf. fiche-action n° 2.1.2)**., la mise en valeur du marché **(Cf. fiche-action n° 2.1.1)** ou le réaménagement des allées sont autant de projets qui vont dans ce sens. Le développement des équipements en centre-ville comme la restructuration du cinéma **(Cf. fiche-action n° 2.2.5)**, profiteront également au commerce. De plus, il y a une demande croissante d'implantation d'entreprises. Soucieuse de dynamiser l'offre commerciale, Lavaur ambitionne d'aménager le secteur des Mazasses. Cette extension de zone d'activités revêt à la fois un caractère économique et environnemental (aménagement d'une voirie interne et traversante qui servirait de continuité aux circulations douces et la relierait aux équipements communaux et intercommunaux comme la piscine.) **(Cf. fiche-action n° 2.1.4)**. Labélisée *Petites villes de demain*, la municipalité pourra s'appuyer sur l'expertise du manager de commerce intercommunal pour accompagner les commerçants en leur facilitant la création, la reprise ou la transmission d'entreprises. En animant tout un réseau d'acteurs du secteur économique, il facilitera l'organisation d'animations commerciales du territoire **(Cf. fiche-action n° 2.1.3)**.

Des actions en faveur du logement :

Le développement économique de la ville doit s'accompagner d'une politique en faveur de l'amélioration de l'offre de logements en centre-ville. Il faut l'adapter aux besoins des habitants notamment en permettant la réhabilitation des logements dégradés, assurer le maintien à domicile des personnes âgées et/ou handicapées ou encore résorber la vacance des logements. La convention Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat (OPAH) **(Cf. fiche-action n° 1-3-1)**, le programme local de l'habitat (PLH), et la réhabilitation et la mise aux normes de l'aire d'accueil des gens du voyage *les Cauquillous* **(Cf. fiche-action n° 1.3.2)** montrent la volonté d'œuvrer pour l'amélioration de l'habitat sur le territoire vauréen.

S'engager pour protéger notre environnement :

La Ville de Lavaur est soucieuse de répondre aux grands enjeux environnementaux, afin de participer aux objectifs de transition énergétique et écologique et d'adaptation au changement climatique inscrits dans la stratégie régionale et également dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de la communauté de communes et du Programme Alimentaire Territorial (PAT).

Elle souhaite réduire les consommations énergétiques locales, en accompagnant les rénovations thermiques de bâtiments. Pour ce faire, l'étude thermique globale sur ses bâtiments (18 bâtiments concernés) donnera lieu à des travaux de rénovation thermique/ énergétique sur toute la durée du contrat. **(Cf. fiche action n°2.2.9)**. De plus, l'installation d'une ombrière photovoltaïque au parking du centre aquatique intercommunal *L'O Pastel* va dans ce sens **(Cf. fiche-action n°2.2.10)**

Par ailleurs, Lavaur s'engage à préserver les milieux naturels, en sécurisant les berges de l'Agout, en végétalisant son centre-ville **(Cf. fiche-action n°2-1-1)**, ses écoles **(Cf. fiche-action n°2-2-11)**, ou en aménageant un parc de loisirs avec une végétalisation champêtre et une ambiance nature **(Cf. fiche-action n°2-2-8)**. Des essences d'arbres locales seront retenues. En juin 2023, elle a inauguré un rucher pédagogique et deux ruches, place du Théron. En partenariat avec le Rotary Club, la municipalité a installé deux ruches. Des visites avec les scolaires sont prévues. Enfin, toujours en 2023, Lavaur a mis en place un projet de réutilisation des eaux usées traitées de la STEP de Fontenau. Cette opération

vise à réduire son impact environnemental en valorisant les eaux usées traitées et en économisant les ressources en eau.

Par ailleurs, les aménagements urbains en faveur des mobilités douces **(Cf. fiche-action n°1-2-4)** et la pérennisation de son bus urbain **(Cf. fiche-action n°1-2-3)** contribueront à réduire son empreinte carbone.

Un potentiel touristique à développer :

La présence d'éléments patrimoniaux forts, tels la Cathédrale Saint-Alain, la Tour des Rondes et le quartier médiéval (Pô), permettent le développement d'une économie touristique. Ce développement est dû à un effort collectif puisque la Cathédrale Saint-Alain a été restaurée et valorisée (décors peints, lumières intérieures et extérieures) avec l'aide de la Région Occitanie, du Département du Tarn, de l'Etat et du mécénat. Durant l'été 2019, la Cathédrale a battu desrecords de fréquentation. Elle est désormais au milieu du parcours touristique des Cathédrales forteresses classées à l'Unesco qui partagent son style si remarquable comme Toulouse, Rabastens et bien sûr Albi. Des éléments plus méconnus comme le Pont Saint-Roch par exemple, véritable prouesse technique du 18ème siècle, méritent d'être exposés au plus grand nombre. En ce sens, la ville organise depuis plusieurs mois le réaménagement des berges de l'Agout afin de les rendre accessibles aux modes doux et PMR, puis de permettre la création d'une boucle touristique offrant un nouveau panorama sur l'Agout et sur les joyaux et curiosités de la ville : Cathédrale Saint-Alain, pont Saint-Roch, centrale électrique, etc. Lavaur accueille un des bureaux de l'Office de Tourisme intercommunal Tarn-Agout dans la Grand'Rue. Ce bureau propose notamment aux visiteurs de parcourir le territoire du Pays de Cocagne au travers de balades commentées.

Aussi, la commune souhaiterait continuer de valoriser son marché hebdomadaire du samedi matin, un des plus importants du département, afin d'accroitre le dynamisme et le lien social régnant dans la capitale du Pays de Cocagne. Chaque semaine, ce sont plus de 10 000 citadins, ruraux ou touristes qui viennent fréquenter les allées de platanes garnies de larges palettes de produits du terroir. Notons également que le marché des producteurs du mercredi prend de l'ampleur chaque année.

Le développement des chambres d'hôtes de caractère pour répondre au tourisme de loisirs et d'affaires est également un sujet d'actualité pour Lavaur.

A plus long terme, la mairie souhaite réaménager le Musée du Pays de Cocagne disposant d'une riche collection d'art sacré, de beaux-arts et d'archéologie. Ce réaménagement permettra d'accueillir de façon permanente les collections du peintre du Lauragais Paul SIBRA, une donation de la famille SIBRA. **(Cf. fiche-action n°2-2-8)**.

Le patrimoine historique et culturel de Lavaur - Source : Tourisme-Tarn – 2019

Des moyens de mobilité à diversifier :

Lavaur possède une gare ferroviaire en centre-ville et une halte ferroviaire dans la zone d'activités des Cauquillous sur la ligne Toulouse/Mazamet, permettant de rejoindre la métropole toulousaine en 38 minutes. Les transports en commun en bus régionaux, lignes 705 – 709 – 710 – 765, desservent également la commune et permettent aux jeunes de venir étudier en desservant le lycée général Las Cases.

Souhaitant aller encore plus loin avec les transports en commun, Lavaur a mis en place un système de transport à la demande avec deux minibus urbains. En rentrant dans le capital de la SPLT et de l'ARAC, Lavaur propose une navette urbaine aux cadencements réguliers, permettant de connecter les quartiers et faubourgs de la ville à son centre historique. Il conviendra de pérenniser et de développer ce bus.

La collectivité encourage également depuis plusieurs années les modes de locomotion doux sur son territoire, avec l'aménagement de pistes cyclables. Elle souhaite continuer à développer ces types de déplacement pour faciliter l'accès au centre-ville. Le secteur des Clauzades, avec son collège et ses équipements sportifs, bénéficiera prochainement d'un cheminement doux afin de sécuriser les déplacements le long de la route de Caraman **(Cf. fiche-action n°1-2-2)**.

Les entrées de ville feront l'objet d'une requalification pour accroitre la compatibilité entre les différents moyens de mobilité. Une gare multimodale sera aménagée.

Aussi, toujours dans l'objectif d'améliorer les circulations automobiles et de renforcer l'attractivité du centre-ville, la commune envisage la création d'un parc de stationnement depuis l'avenue Augustin Malroux **(Cf. fiche-action n°2-1-1)**.

La mobilité, un sujet essentiel pour la commune - Source : La Dépêche – 2018

Encourager les activités culturelles, sportives et de loisirs :

Lavaur est riche d'un maillage associatif très dense (environ 300 associations, majoritairement sportives, sociales et culturelles). De nombreuses manifestations sont organisées tout au long de l'année. Certaines ayant une réputation dépassant les limites du département : les jeudis au Jardin, Pastel en scène, Rock'n Cars, Le Bouchon de la Nationale 7... et les Fêtes Générales. En effet, depuis plusieurs décennies, les Fêtes Générales de Lavaur sont connues pour la qualité de leur programmation avec de nombreuses animations, des bals populaires, des concerts, un feu d'artifice et surtout la fête foraine sur les allées du centre-ville.

En juillet 2020, Lavaur a accueilli, pour la 3ème fois en 19 ans, l'arrivée de la 7ème étape du Tour de France avec le concours du Département et de la Région. Cette compétition est la 3ème manifestation sportive la plus regardée dans le monde après la Coupe du Monde de Football et les Jeux Olympiques d'été qui ont pourtant lieu tous les 4 ans.

Sur ce même thème, pour enrichir ses animations sportives, la ville souhaite créer deux terrains de foot5, rénover et sécuriser le parquet de la halle aux sports, requalifier deux courts de tennis extérieurs, créer un skate park ou encore une maison sport santé. En effet, après avoir créé la 1ère Maison Sport Santé du Tarn, la ville de Lavaur souhaite lui conférer une existence physique afin de faciliter le repérage des usages dans un lieu unique pour l'ensemble des offres de service.

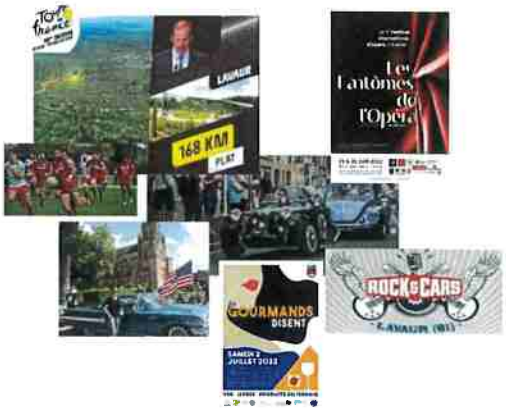

Le dynamisme culturel et sportif de Lavaur - Source : Mairie - La Dépêche – 2018

Synthèse du diagnostic :

FORCES	FAIBLESSES
➢ Une intercommunalité et une commune avec une forte dynamique démographique ➢ Des ménages avec de bons niveaux de revenus ➢ Un centre-ville dynamique ➢ Une importante fréquentation du centre-ville le samedi, jour du marché ➢ Un marché alimentaire plébiscité par les consommateurs en cohérence avec les évolutions des modes de consommation ➢ Une zone de chalandise commerciale stable voire potentiellement en développement ➢ Un patrimoine architectural et une histoire riches ➢ Des manifestations culturelles au rayonnement régional	➢ Une très faible disponibilité foncière immédiate ➢ Un environnement proche très concurrentiel ➢ Des infrastructures touristiques et hôtelières insuffisantes

ENJEUX
➢ Pérenniser et consolider le tissu commercial du centre-ville
➢ Pérenniser et consolider les services publics et les autres services à la population
➢ Poursuivre le développement des activités économiques
➢ Accroître les capacités de stationnement
➢ Développer les actions en faveur du logement
➢ S'engager pour protéger l'environnement
➢ Développer les modes doux de circulations et l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, y compris dans le secteur contraint du centre-ancien.

Article 3 : La stratégie et le projet de développement et de valorisation

Comme explicité précédemment, Lavaur, commune de plus de 11 000 habitants, assure le rôle de ville centre pour un territoire regroupant environ 30 000 habitants, issus de deux départements. Il est important et nécessaire que Lavaur maintienne cette fonction afin de conserver une dynamique pour cette ville de taille moyenne.

La commune voit continuellement sa population augmenter. Cette attractivité est due en partie à la qualité de son centre-ville. En effet, la commune propose à ses habitants, et plus globalement à son bassin de vie, des infrastructures importantes et de qualité pour accueillir les diverses manifestations des associations locales (culturelles, sportives, etc.). Son marché alimentaire, reconnu pour sa qualité, attire des populations venant du sud tarnais et du nord-est haut-garonnais. Cet évènement hebdomadaire fait partie des grands atouts de la commune à préserver dans les futurs aménagements urbains (traitement de voirie, espaces verts, stationnement, mobilité, accessibilité...).

Cependant, malgré ses atouts, le centre-ville reste à consolider : difficulté d'accès, de stationnement, croissance commerciale à pérenniser en centre-ville... C'est pourquoi la commune souhaite anticiper le devenir du centre en proposant des actions et la création d'équipements pour maintenir l'animation existante et conserver la qualité de vie qui en résulte, mais aussi pérenniser et développer l'activité économique. Il est important de proposer également une amélioration de l'offre de logements en centre-ville.

Les principaux atouts identifiés, qu'il faut développer, relèvent de l'aménagement urbain, des entrées de ville, des berges de l'Agout, du marché alimentaire hebdomadaire... L'accessibilité et la mobilité, malgré les efforts continus de la mairie, restent des points sensibles. Des besoins apparaissent en aménagements doux, transports en commun, parkings relais, etc.

Aussi, certaines infrastructures pourraient être développées, comme le cinéma, actuellement en défaillance d'exploitation par le délégataire en titre. Enfin, des actions sur la mise en valeur du patrimoine historique par la requalification des espaces publics, le développement du tourisme et l'accentuation du Pastel comme image du Pays de Cocagne, permettront d'affirmer l'identité de ce territoire.

Les sujets développés dans le présent contrat bourg-centre se recoupent avec les orientations identifiées dans le Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du Plan Local d'Urbanisme (PLU), à savoir :

Des espaces publics à requalifier

Extrait des orientations du PADD	- Travailler les entrées de ville, les espaces publics (voiries, liaisons douces, places, aires de stationnement...) en accompagnement des projets d'urbanisation en cours ou futurs
Application du projet communal dans le contrat bourg-centre	Affirmer la centralité de Lavaur passe par la requalification des espaces publics en mettant en valeur le patrimoine architectural et paysager de la ville tout en le rendant plus accessible aux Vauréens.
Exemples d'actions *(cf. fiches actions)*	➢ Réalisation d'un cheminement doux route de Caraman, secteur des Clauzades ➢ Aménagement des Berges de l'Agout ➢ Aménagements urbains en faveur des mobilités douces

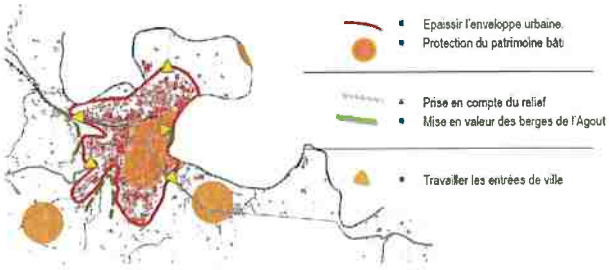

Orientations générales en matière d'aménagement, d'urbanisme et de paysage – Source : PLU arrêté – 2018

Une offre de services et d'équipements à conforter et des mobilités à développer

Extrait des orientations du PADD	- Intégrer les besoins de la population à l'évolution de l'offre de soins publics (Centre hospitalier) - Favoriser les déplacements piétons/vélo : poursuite de la création de liaisons douces. - Pérenniser les navettes mises en place pour desservir le centre-ville et les zones commerciales et adapter leur trajet et la desserte en fonction des mutations de l'appareil commercial de la commune. - La ville est bien desservie par un réseau de bus et de trains.
Application du projet communal dans le contrat Bourg-centre	Lavaur « capitale » passe nécessairement par le développement des équipements publics communaux et intercommunaux. Il est également nécessaire de continuellement améliorer le cadre de vie des Vauréens en proposant une meilleure porosité au sein de l'enveloppe urbaine : développement des modes doux en lien avec le schéma directeur vélo de la CCTA, cohabitation entre les différents moyens de locomotion, etc.
Exemples d'actions *(cf. fiches actions)*	➢ Finaliser le bouclage des voies douces sur la commune en lien avec le schéma directeur vélo de la CCTA. ➢ Pérenniser et développer le bus urbain.

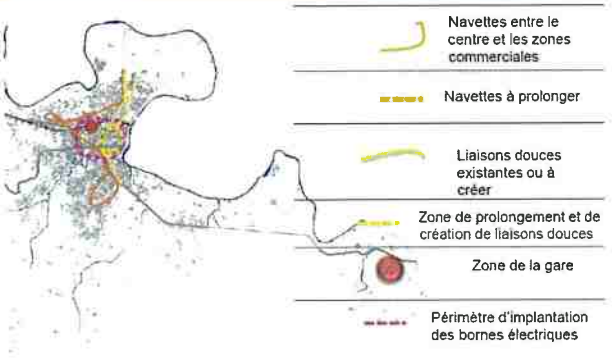

Orientations générales en matière de transport et de déplacements – Source : PLU arrêté – 2018

Encourager le commerce en centre-ville

Extrait des orientations du PADD	- Favoriser la pérennité du pôle commercial de centre-ville, varié et de qualité par des actions spécifiques. - Intégrer l'accessibilité dans les réflexions d'aménagement en centre-ville - Maitriser le développement des grandes et moyennes surfaces
Application du projet communal dans le contrat bourg-centre	Maintenir et encourager les commerces et services en centre d'une ville de taille moyenne entraine mécaniquement le maintien de l'accessibilité automobile, en particulier à Lavaur où son statut de ville centre s'étend sur un territoire rural.
Exemples d'actions *(cf. fiches actions)*	➢ Création d'un parking depuis l'avenue Augustin Malroux.

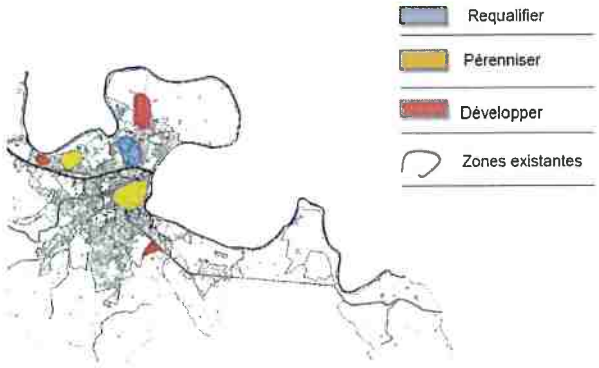

Orientations générales en matière de développement économique – Source : PLU arrêté - 2018

Développer l'offre culturelle et le potentiel touristique

Extrait des orientations du PADD	- Développer une offre culturelle de qualité. - Favoriser l'implantation de structures d'hébergement (hôtels...) et de restauration haut de gamme, encore insuffisantes actuellement sur le territoire. - Créer et entretenir des sentiers de randonnée : sentier du patrimoine, le long des berges de l'Agout... - Aménager les berges de l'Agout (promenade, pontons de pêche, activités, lieux de détente...).
Application du projet communal dans le contrat bourg-centre	Les croissances démographiques communales et intercommunales observées annoncent de nouveaux besoins en pratique culturelle, associative et en loisirs. Lavaur, par son rôle de capitale du Pays de Cocagne, doit rayonner en se dotant d'équipements répondant à ces besoins.
Exemples d'actions *(cf. fiches actions)*	➢ Création d'une maison des associations ➢ Création en cœur de ville d'un cinéma de 3 salles ➢ Aménagement et la mise en valeur des berges de l'Agout

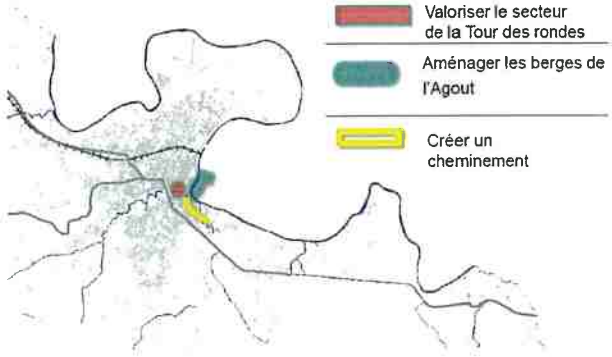

Orientations générales en matière de développement des loisirs – Source : PLU arrêté - 2018

Article 4 : Les mesures opérationnelles du Contrat Bourg Centre

Au sein de chacun des axes stratégiques identifiés par le projet de développement et de valorisation, des fiches actions (en Annexe 1) présentent la mise en œuvre opérationnelle du contrat pour la période **2022 / 2028.**

Les projets prioritaires, découlant de ces fiches actions, pour la période **2022-2024** sont inscrits au sein du **programme pluriannuel 2022-2024 du contrat Bourg Centre** (en Annexe 2). Ces projets ont vocation à figurer dans l'un des Programmes Opérationnels annuels du Contrat Territorial Occitanie du Pays de Cocagne, et à être accompagnés par la Région dans le cadre des dispositifs d'intervention régionaux en vigueur.

Axe stratégique 1- Des espaces publics à réinventer pour améliorer le cadre de vie	
Action 1.1- **Réaménager les entrées de ville**	Projets : 1.1.1- Fin de l'aménagement de l'avenue Spénale
Action 1.2- **Améliorer et sécuriser les différents modes de déplacements en ville**	Projets : 1.2.1- Aménagement des berges de l'Agout 1.2.2- Création d'un cheminement doux route de Caraman, secteur des Clauzades 1.2.3- Développement et pérennisation du bus urbain 1.2.4- Aménagements urbains en faveur des mobilités douces
Action 1.3- **Améliorer la qualité du parc de logements existant**	Projets : 1.3.1- Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat (OPAH) 1.3.2- Projet de réhabilitation et de mise aux normes de l'aire d'accueil des gens du voyage Les Cauquillous
Axe stratégique 2- Un centre-ville à adapter aux nouveaux modes d'habiter	
Action 2.1- **Encourager l'économie locale**	Projets : 2.1.1- Mise en valeur du marché hebdomadaire 2.1.2- Création d'un parking végétalisé en centre-ville 2-1-3 Animation et accompagnement des acteurs du commerce et de l'artisanat 2-1-4 Extension de la zone économique du secteur des mazasses 2.1.5- Fin du réaménagement de la place Pasteur et de la rue Alsace-Lorraine
Action 2.2- **Développer les équipements et les services à la population**	Projets : Sport : 2.2.1- Création de deux terrains de foot 5 2.2.2- Création d'un skate park 2.2.3- Création de locaux mutualisés entre l'accueil de loisirs sans hébergement et la Maison Sport-Santé Culture et Patrimoine : 2.2.4- Création d'une maison des associations 2.2.5- Création d'un complexe cinématographique de cœur de ville

	2.2.6- Création d'un escalier et pose d'une colonne sèche dans l'ancienne cathédrale Saint-Alain 2.2.7- Restauration de l'escalier à vis dans l'ancienne cathédrale Saint-Alain 2.2.8- Réaménagement du Musée du Pays de Cocagne Environnement : 2.2.9- Aménagement d'un parc de loisirs 2.2.10- Etude thermique sur les bâtiments communaux 2-2-11- Ombrière photovoltaïque sur le parking du centre aquatique intercommunal L'O Pastel 2-2-12 – Installation de trois ombrières photovoltaïques 2-2-13- Végétalisation des écoles

Pour la période 2025-2028, les partenaires conviennent d'établir à ce stade, en complément du présent contrat bourg-centre, un **programme pluriannuel de projet et d'investissement** (P.P.P.I.) qui constituera un outil de suivi indicatif et partagé de l'ensemble des projets envisagés sur le territoire pour cette période. Un nouveau programme pluriannuel sera établi à mi-parcours par les partenaires pour la seconde période du contrat.

Article 5 : Contributions et partenariats

Article 5-1 : Articulation et complémentarité du Projet de développement et de valorisation avec la stratégie de développement :

- **du territoire communautaire de la Communauté de communes Tarn-Agout :**

Le contrat bourg-centre répond aux enjeux définis dans le cadre du projet de territoire porté par la Communauté de Communes Tarn-Agout à horizon 2020-2030.

Ce projet de territoire a été élaboré à partir d'un diagnostic territorial partagé et d'une large consultation. A l'issue de ce travail, la stratégie de développement de la CCTA a pu être définie et s'articule autour des 3 orientations stratégiques :

1. **S'affirmer comme un territoire attractif et innovant, créateur de valeurs**
2. **S'impliquer pour un territoire au cadre de vie préservé, harmonieux et accueillant**
3. **S'investir pour un territoire dynamique, solidaire et épanouissant**

Chacune de ces orientations répond aux enjeux et objectifs territoriaux suivants :

Orientation 1 : S'affirmer comme un territoire attractif et innovant, créateur de valeurs

Enjeu 1 : Un territoire qui soutient l'esprit d'entreprendre et une économie durable

Objectifs :
- Mettre en place des outils et des services structurants pour favoriser la création et le développement d'activités économique,
- Construire une identité territoriale favorable à une économie durable

- Soutenir le commerce de centre-ville et les achats locaux

Enjeu n°2 : Un territoire qui accompagne la création d'emplois en particulier pour les jeunes générations

Objectifs :
- Affirmer et promouvoir le rôle du service emploi intercommunal
- Encourager le développement de la formation, l'apprentissage et l'alternance
- Proposer un accompagnement sur mesure

Enjeu 3 : Un territoire qui s'engage à promouvoir les valeurs de l'agriculture dans sa diversité et ses productions locales

Objectifs :
- Soutenir le monde agricole face aux mutations économiques et dans sa transition agroécologique
- Valoriser les productions agricoles durables et de proximité au travers de la promotion des circuits courts locaux et de la restauration collective
- Mieux communiquer et valoriser le secteur agricole

Orientation 2 : S'impliquer pour un territoire au cadre de vie préservé, harmonieux et accueillant

Enjeu 1 : Un territoire qui s'adapte au changement climatique

Objectifs :
- Mieux prendre en compte les enjeux climatiques sur le territoire et coordonner la mise en œuvre du plan climat air énergie
- Favoriser le développement des énergies renouvelables
- Préserver l'environnement et prévenir les risques liés au changement climatique

Enjeu 2 : Un territoire qui facilite les mobilités au quotidien

Objectifs :
- Planifier les modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle
- Proposer de nouveaux services de mobilité
- Favoriser le développement de nouvelles infrastructures de mobilité

Enjeu 3 : Un territoire qui s'engage pour des logements diversifiés et adaptés à tous les besoins

Objectifs :
- Mieux prendre en compte les besoins de la population et animer la politique locale de l'habitat
- Soutenir l'amélioration de l'habitat existant et la construction de nouveaux logements
- Déployer une animation locale dans le cadre du guichet unique de la rénovation énergétique à destination des habitants et des professionnels
- Améliorer les conditions d'accueil des gens du voyage sur les aires de passage

Orientation 3 : S'investir pour un territoire dynamique, solidaire et épanouissant

Enjeu 1 : Un territoire qui favorise les domaines associatifs, culturels et sportifs

Objectifs :
- Amplifier les coopérations entre la CCTA et les communes en matière culturelle et sportive et favoriser la mutualisation des équipements structurants
- Favoriser l'adaptation de l'offre et des équipements aux besoins

Enjeu 2 : Un territoire qui accompagne votre quotidien par de nombreux services

Objectifs :
- Adapter les services aux nouveaux besoins des familles dans le cadre de la convention territoriale globale
- Valoriser l'ensemble des services à la population proposés par la CCTA et ses communes membres
- Evaluer et valoriser l'offre de Santé

Enjeu 3 : Un territoire qui propose une offre touristique attractive au cœur du Pays de Cocagne

Objectifs :
- Développer le tourisme en complétant l'offre locale et en s'appuyant sur les atouts du territoire
- Faire rayonner le territoire au travers de la destination touristique « Pays de Cocagne »
- Développer l'offre de loisirs de la base de loisirs Ludolac

- **du territoire de projet du PETR du Pays de Cocagne :**

Les contrats bourg-centre devront s'inscrire en cohérence avec le projet de développement du territoire du PETR du Pays de Cocagne.

Ce projet de territoire, décliné notamment dans le Contrat Territorial Occitanie / Pyrénées Méditerranée 2022-2028, est construit autour de 3 grandes orientations stratégiques :

Orientation 1 : Préserver notre environnement et réduire notre empreinte carbone

A l'instar des autres territoires, le Pays de Cocagne doit répondre aux grands enjeux environnementaux, afin de participer aux objectifs de transition énergétique et écologique et d'adaptation au changement climatique inscrits dans la stratégie régionale.

Les politiques publiques locales auront ainsi pour objectifs de :
- Préserver les milieux naturels, la biodiversité et les espaces agricoles ;
- Réduire les consommations énergétiques locales, en accompagnant les rénovations thermiques de bâtiments et en encourageant la production d'énergies renouvelables ;
- Proposer des alternatives à la voiture individuelle, moins consommatrices en énergie et moins polluantes, connectées aux réseaux de transport en commun.

Orientation 2 : Maintenir des villes et villages attractifs et vivants, répondant aux besoins essentiels de la population

Outre la qualité du cadre de vie, l'attractivité résidentielle du Pays de Cocagne repose également sur sa capacité à accueillir et à ancrer ses nouveaux habitants.

Cette attractivité s'appuie sur un cadre de vie préservé, qu'il convient de maintenir en adaptant l'aménagement du territoire et en renforçant son armature urbaine. L'action des collectivités locales visera à :
- Affirmer le rôle de centralité des pôles urbains en faisant bénéficier leur bassin de vie de leur activité et de leur niveau de services ;
- Favoriser la densification des zones urbanisées afin de faciliter l'accès aux commerces et aux services et promouvoir la renaturation de l'espace public ;
- Encourager la mutualisation et la complémentarité des équipements, la mixité des usages et des publics, et le recours aux technologies numériques ;
- Améliorer et diversifier l'offre de logements afin de permettre des parcours résidentiels complets
- Développer et adapter l'offre de services pour satisfaire les besoins de la population, en matière d'accueil de la petite enfance et de l'enfance-jeunesse, d'offre de soins et d'équipements sociaux, culturels et sportifs.

Orientation 3 : Conforter l'attractivité économique du territoire et développer les emplois localement

Afin de pouvoir financer ces nouveaux équipements et services, le Pays se doit de créer de nouvelles richesses et de soutenir son tissu économique.

La stratégie de développement économique visera à améliorer et à adapter l'accueil des activités sur le territoire, et de manière plus précise à :
- Consolider et qualifier l'offre foncière et immobilière destinée aux entreprises ;
- Renforcer l'accompagnement, l'animation et la mise en réseau des acteurs économiques locaux ;
- Faciliter les recrutements, la formation et l'ancrage de l'emploi sur le territoire ;
- Accompagner les mutations et le développement des filières motrices locales, en particulier l'artisanat, le commerce de proximité, l'agriculture et le tourisme.

Article 5-2 : Modalités d'intervention et contributions

- **du territoire communautaire de la Communauté de Communes Tarn-Agout :**

La Communauté de Communes Tarn-Agout (CCTA) apportera un appui technique et, dans certain cas, financier pour permettre la mise en œuvre du plan d'actions bourg-centre de la Commune de Lavaur.

A titre indicatif, elle continuera, tant que de besoin, son appui technique via le manager de commerce intercommunal dans le but d'accroître et de renforcer l'attractivité du centre-bourg à travers notamment la dynamisation des commerces de centre-ville.

De plus, la CCTA met à disposition un conseiller en énergie partagé afin d'accompagner ses communes membres dans la réduction des dépenses énergétiques en formulant un avis éclairé avec des solutions concrètes face à leur coûts de consommations énergétiques.

La CCTA sera par ailleurs attentive au fait que les projets soient en adéquation avec les plans et programmes de développement qu'elle porte tels que le SCoT, le programme local de l'habitat, le plan climat air énergie territorial, le projet alimentaire territorial, le schéma directeur vélo, ...

Elle pourra de même intervenir en tant que maître d'ouvrage sur les projets émanant de ses champs de compétences tels que la petite enfance/enfance, le développement économique et touristique, la culture et les loisirs, ... et contribuera à la mobilisation des dispositifs d'accompagnement favorisant le développement de projets sur son territoire.

A souligner que depuis de nombreuses années, la CCTA accompagne ses communes membres dans leurs projets d'investissements via des fonds de concours et qu'elle poursuivra cette démarche d'aide.

De plus, les élus communautaires ont voté en 2023 une enveloppe exceptionnelle « Fond de concours – Projet de Territoire » permettant d'impulser et de soutenir des projets communaux en lien avec le projet de territoire Tarn-Agout. Ces projets devront être en lien en particulier avec les thématiques de la transition énergétique et du projet alimentaire territorial (comme les projets autour des cantines).

- **du territoire de projet du PETR du Pays de Cocagne :**

Le PETR s'engage à mobiliser son ingénierie au service des Contrats Bourg-Centre de son territoire pour :

- Accompagner la définition et la mise en œuvre du projet de développement de la commune ;

- Mobiliser les financements sur les différents projets et assurer le lien entre la commune et les partenaires financiers, dans le cadre notamment des contractualisations portées par le PETR (Contrat de Relance et de Transition Ecologique 2022-2028, Contrat Territorial Occitanie 2022-2028, Programme LEADER 2023-2027, Approche Territoriale Intégrée FEDER 2023-2027) ;

- Aider la commune et son intercommunalité dans le montage et le suivi des différents demande de subvention et d'alerter sur les spécificités de chacun des dispositifs ;

- Coordonner et mettre en œuvre des projets de développement touristique assurant la promotion de la destination Pays de Cocagne.

Le PETR participera également aux instances de pilotage (comités techniques, comités de pilotage) prévues dans la mise en œuvre du dispositif Bourg-Centre Occitanie.

- **des autres partenaires (SPLT, CNC, Caisse des Dépôts) :**

Par le biais de l'entrée de la commune de Lavaur dans le capital de la SPLT, Société Publique Locale de Transport, cette dernière accompagnera la commune d'un point de vue administratif et technique pour la mise en place d'un réseau de transport en commun urbain.

Le CNC, Centre National du Cinéma, ainsi que la Caisse des Dépôts, accompagneront la mairie dans la gestion, la programmation et la requalification du cinéma dans le cœur de ville.

Article 5-3 : Articulation et complémentarité avec le programme « petites Villes de Demain »

Pour la commune de Lavaur et la Communauté de Communes Tarn-Agout, la bonne articulation entre le programme « Petites Villes de Demain » et la politique « Bourgs-Centres Occitanie » est essentielle.

Compte tenu des spécificités propres à chacun de ces deux dispositifs, l'Etat et la Région en lien avec la Caisse des Dépôts et l'EPF Occitanie, ont souhaité engager par voie de convention, un processus de complémentarité et de simplification qui porte notamment sur les points suivants :

- Capitalisation des études et réflexions d'ores et déjà conduites au titre du dispositif Contrat Bourg Centre Occitanie,
- Elaboration de programmes opérationnels uniques (communs aux Bourgs Centres Occitanie et aux Petites Villes de Demain),
- Gouvernance commune entre Contrats Bourgs Centres Occitanie et Petites Villes de Demain.

Dans ce cadre, la Direction régionale de la Banque des Territoires a délégué à la Région pour la période 2021-2026, la gestion de crédits relatifs à l'accompagnement d'études thématiques de faisabilité et d'expertise économique visant à enrichir les Projets de développement et de valorisation des Communes et EPCI concernés.

Article 6 : Articulation et complémentarité du Projet de développement et de valorisation avec la stratégie de développement du Département du Tarn et modalités d'intervention et contributions du Département du Tarn

Le développement des territoires est une priorité du Conseil Départemental du Tarn. Il apporte son soutien aux territoires pour la réalisation de leurs opérations d'investissement en leurs proposant des réponses adaptées aux spécificités de chacun d'entre eux tout en œuvrant en faveur de l'attractivité du Tarn et de l'amélioration du cadre de vie.

Le Département interviendra dans le cadre des contrats bourg centre 2022-2028, en mobilisant ses dispositifs d'intervention dont le fonds de développement territorial (FDT). Il s'agira d'accompagner les communes et les intercommunalités dans la réalisation de projets participant à la valorisation et à l'attractivité des centres bourg.

En 2022, le Département a souhaité compléter ses dispositifs existants par l'adoption de 4 nouvelles fiches d'interventions règlementaires :

- Solidarité humaine : en favorisant la cohésion sociale et en assurant l'équité.
- Attractivité territoriale
- Adaptation aux changements climatiques
- Modernisation et adaptation des logements solidaires et inclusifs (Communes – 2 000 habitants)

Ces nouvelles politiques volontaristes favorisent l'accompagnement du Département aux projets d'aménagement de centre bourg, qui valorisent le patrimoine communal et participent à l'amélioration du cadre de vie. L'embellissement des espaces publics, la sécurisation des centres bourgs, notamment traversés par des routes départementales sont des thématiques prioritaires sur lesquelles le Département s'engage au quotidien. Il s'agit également d'encourager la création d'équipements sociaux, sportifs et culturels, en centre bourg afin de favoriser l'attractivité des centres bourgs et promouvoir la citoyenneté. Le Département s'engagera également sur les projets de création ou de modernisation de services de soins dans le cadre prévu par l'assurance maladie et en lien avec les professionnels de santé du territoire afin de garantir la santé des Tarnais.

Pour les communes de – 2 000 habitants, le Département souhaite également favoriser la création et l'aménagement de logements solidaires afin de rendre nos villages plus attractifs.

Le Département sera également vigilant aux projets susceptibles de favoriser la transition écologique et énergétique de nos territoires. Aussi, les projets permettant un retour de la nature en ville, notamment prévoyant la plantation d'arbres, la création de jardins collectifs, la désimperméabilisation des sols, l'aménagement de pistes cyclables, mais également les projets favorisant les économies d'énergie pourront être soutenus par le Département.

Article 7 : Axes prioritaires et modalités d'intervention de la Région

L'intervention de la Région sera mise en œuvre via ses dispositifs en vigueur dans les différents domaines essentiels à la vitalité et à l'attractivité des Bourgs-Centres Occitanie tels que :

- **la qualification du cadre de vie** (patrimoine, aménagements paysagers et valorisation des espaces publics et des façades en cœur de ville, la mise en accessibilité et la rénovation énergétique des bâtiments publics, la sécurité des biens et des personnes ...),
- **le renforcement de l'offre d'habitat** (la qualification des logements, la lutte contre la précarité énergétique, ...),
- **les mobilités du quotidien** (Pôles d'échanges Multimodaux, mobilités douces, ...),
- **le développement économique et la qualification de l'offre touristique**, (infrastructures, espaces de co-working et de télétravail, commerce de proximité, artisanat,...),
- **l'offre de services à la population** (dans les domaines de la santé, de l'enfance, de la jeunesse, des sports, de la culture, du patrimoine, de l'environnement, du tourisme et des loisirs,...).

Tout projet devra faire l'objet d'un dossier de demande de subvention complet déposé selon les modalités spécifiques à chaque dispositif d'intervention.

La Région pourra en outre accompagner des études pour l'élaboration des projets de développement et de valorisation des Communes ou pour la réalisation d'études complémentaires en vue d'approfondir et sécuriser la viabilité technique et économique des projets structurants visant à renforcer l'attractivité communale.

La Région sera attentive aux projets présentant une réelle valeur ajoutée pour le Projet de développement et de valorisation du Bourg Centre.

La prise en compte du Pacte Vert régional :

Afin de décliner son Pacte Vert dans les territoires, la Région a élaboré un référentiel permettant de qualifier les projets portés par les territoires au regard de 7 objectifs.

1. Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive,
2. S'adapter à l'urgence climatique,
3. Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,
4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
5. Préserver et développer des emplois de qualité,
6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,

Ce référentiel territorial a vocation à être mis en œuvre dans le Programme Pluriannuel d'Actions (article 4) des Contrats Bourgs-Centres

Ont vocation à être accompagnés les projets qui respectent les conditions cumulatives suivantes :

- Contribuent significativement à l'atteinte d'un des 6 objectifs territoriaux du Pacte Vert fixé ci-dessus,
- Ne contreviennent à l'atteinte d'aucun des autres objectifs,
- Garantissent la solidarité et la soutenabilité financières des politiques publiques d'investissement sur le territoire d'Occitanie.

Les projets ainsi qualifiés devront ensuite être inscrits dans les Programmations Opérationnelles Annuelles du Contrat Territorial Occitanie (CTO) 2022-2028.

La mobilisation des opérateurs régionaux :

Enfin, cette nouvelle génération de Contrats Bourgs-Centres Occitanie mobilisera l'ensemble des opérateurs régionaux pour accompagner les Communes et EPCI dans la définition et la mise en œuvre de leur Projet de développement :

- ARAC : Agence Régionale d'Aménagement et de Construction
- AREC : Agence Régionale de l'Energie et du climat
- ARB : Agence Régionale de la Biodiversité
- ARIS : Agence Régionale pour les Investissements Stratégiques
- AD'OCC : Agence de Développement Occitanie
- AGEPY : Agence des Pyrénées

- FOCCAL : Foncière Régionale pour le Commerce de proximité
- La Foncière Agricole d'Occitanie

L'Agence Régionale Energie Climat

A.R.E.C

L'AREC est l'outil de la Région Occitanie pour les projets territoriaux de transition écologique et climatique, qui a pour vocation d'accompagner les porteurs de projets (publics et privés), de la réflexion jusqu'à la mise en œuvre et l'exploitation des projets, avec la mise à disposition de compétences et d'investissement sur l'ensemble de la chaîne de valeur de la transition énergétique.
Elle s'attache à proposer des solutions adaptées, qui favorisent l'appropriation de chaque projet et leur gouvernance pour faire de la transition énergétique un levier de dynamique et de développement pour les territoires.

L'AREC s'inscrit dans le cadre de la trajectoire « Région Energie POSitive » qui a pour objectifs de :
- réduire de moitié la consommation d'énergie régionale par la sobriété et l'efficacité énergétiques,
- multiplier par trois la production d'énergies renouvelables en Occitanie.

L'Agence régionale d'Aménagement et de Construction

A.R.A.C

En qualité d'outil et d'acteur économique au service du développement des territoires, l'ARAC propose des interventions dans les domaines de l'ingénierie, de l'aménagement et du renouvellement urbain, de la construction, et des super structures ainsi que dans l'immobilier.

Sur le volet immobilier, l'ARAC intervient aussi bien en promoteur qu'un investisseur puisqu'elle s'est dotée de filiales dont la vocation est de porter des actifs immobiliers. Pour transformer les idées en projets réalisables, l'agence dispose d'une équipe pluridisciplinaire d'environ 110 collaborateurs, intervenant sur l'ensemble des territoires régionaux.

De plus, s'agissant des programmes Bourg Centre, l'ARAC s'est dotée de la Foncière Occitanie Centralité Commerce Artisanat Local (FOCCAL) qui intervient sur le volet commercial.

Pour plus d'informations, et prise de contact : www.arac-occitanie.fr ou contact@arac-occitanie.fr

L'Agence Régionale de la Biodiversité

A.R.B

L'A.R.B. constitue un outil opérationnel de mise en œuvre de la stratégie régionale pour la biodiversité, intervenant dans le domaine des milieux terrestres, des milieux aquatiques continentaux et des milieux marins.
Dans ce contexte, trois missions sont confiées à l'Agence Régionale de la Biodiversité :

- La valorisation de la connaissance sur la biodiversité du territoire régional et la mobilisation citoyenne : création et animation de l'Observatoire Régional de la Biodiversité Occitanie ainsi que le développement et la diffusion de supports de communication pour permettre une meilleure appropriation des enjeux de la biodiversité par le grand public et les élus.

- La mise en réseau des acteurs de la biodiversité à l'échelle régionale : création et pilotage du réseau régional des gestionnaires d'espaces naturels d'Occitanie ainsi que le forum régional des acteurs de l'ARB.

- L'accompagnement des porteurs de projet : accompagnement des porteurs de projets pour favoriser l'intégration de la biodiversité dans les pratiques socio-professionnelles et permettre la réalisation d'actions concrètes avec : la production d'outils tels que des guides, fiches pratiques / l'organisation de sessions de sensibilisation et la coordination régionale pour une offre de formation sur la biodiversité / l'appui et le conseil aux porteurs de projets en particulier les collectivités («élus et agents), les aménageurs, les professionnels du monde agricole et les entreprises.

Pour plus d'informations, et prise de contact : www.arb-occitanie.fr ou contact@arb-occitanie.fr

L'Agence du Développement économique de la Région Occitanie/Pyrénées Méditerranée

AD'OCC

L'Agence de développement économique de la Région Occitanie/Pyrénées Méditerranée, AD'OCC, est le bras armé de la Région pour la mise en œuvre de sa politique de développement économique, d'innovation et de soutien à l'emploi dans les territoires d'Occitanie.

Grâce à son ancrage local sur 19 sites dans les 13 départements de la région, AD'OCC accompagne les entreprises de la région Occitanie à chaque étape de leur vie. Elle accompagne en proximité les entreprises régionales de toutes tailles, de l'artisanat aux grands groupes, dans l'élaboration de leurs dossiers de financement auprès de la Région et de l'Etat.

Les antennes de l'Agence s'appuient notamment sur une vingtaine de dispositifs de la Région destinés à répondre à l'ensemble des problématiques rencontrées par l'entreprise : investissements productifs, recherche de fonciers ou bâtis et investissement immobilier, recours à de l'expertise, dépenses d'internationalisation, problématiques de formation ou de ressources humaines, etc...

L'expertise d'AD'OCC peut également être mobilisée pour les opérations relatives aux infrastructures économiques tels que les hôtels d'entreprises, pépinières, ZAE, ou tiers-lieux,...

L'agence travaille avec les 162 EPCI d'Occitanie et les conseille en amont de leurs projets jusqu'à l'élaboration d'un dossier de demande d'aide adressé à la Région. L'accompagnement porte notamment sur le calibrage des projets au vu du marché et de la demande des entreprises, et il est aussi enrichi par la mise en relation des collectivités avec d'autres territoires ayant des problématiques similaires (échanges d'expériences).

Pour plus d'informations, et prise de contact : www.agence-adocc.com

L'Agence des Pyrénées

Trois associations (l'ADEPFO, le CIDAP et la Confédération Pyrénéenne du Tourisme) ont intégré la nouvelle Agence des Pyrénées, née le 01 er janvier 2021.

La fusion de ces trois associations préexistantes doit permettre aux collectivités publiques d'avoir une vision à 360° des enjeux du massif et de décloisonner les approches et les outils d'intervention, de renforcer les synergies entre les missions de formation-développement (portées par l'ex ADEPFO), de promotion touristique (portées par l'ex-Confédération Pyrénéenne du Tourisme) et de développement numérique des zones de montagne (portées par l'ex-CIDAP).

Au-delà, l'ambition majeure de l'Agence des Pyrénées est d'inspirer, encourager et soutenir une nouvelle dynamique de développement dans le massif pyrénéen en s'appuyant sur ses richesses naturelles, patrimoniales, économiques et humaines.

Elle s'est dotée d'une feuille de route autour de quatre défis et donc quatre missions :
- Développer des activités, des projets, de nouveaux usages pour renforcer la prospérité de nos vallées,
- Valoriser l'image des Pyrénées et renforcer leur rayonnement au niveau national, européen et international,
- Préserver des espaces naturels et une biodiversité unique et souvent menacés,
- Animer le réseau des acteurs pyrénéens et créer une communauté d'action.

Pour plus d'informations et prise de contact : par mail contact@agencedespyrenees.fr
ou par téléphone au 05 61 11 03 11

La Foncière Occitanie Centralités Commerce Artisanat Local

FOCCAL

FOCCAL est l'outil de la Région visant à favoriser le maintien ou l'installation du commerce et de l'artisanat de proximité. Elle a pour vocation de procéder à l'étude, la mise au point, l'investissement immobilier patrimonial, la réalisation et la promotion de tous projets immobiliers destinés notamment au développement des activités commerciales, artisanales et/ou de services permettant de renforcer la fonction de centralité des territoires (dont Bourgs Centres Occitanie). Elle accompagne les territoires notamment dans l'acquisition, le portage foncier et immobilier, aux travaux et à la remise sur le marché à des prix soutenables par les acteurs locaux.

Pour plus d'informations, et prise de contact : paul.robledo@laregion.fr

La Foncière Agricole d'Occitanie

La Foncière Agricole d'Occitanie est l'outil créé par la Région pour faciliter le renouvellement des générations des exploitants agricoles et répondre à l'enjeu majeur de l'accès au foncier.

Sa cible : des projets d'installation, souhaitant développer un projet d'agriculture durable, viable et rentable, et qui ne seraient pas accompagnés par les circuits bancaires classiques au vu du montant des investissements nécessaires.

Son objectif : faire du portage foncier pour favoriser l'accès au foncier par un achat différé, limitant l'endettement au lancement et permettant ainsi à l'agriculteur de se concentrer sur les besoins de financements du volet économique.

Concrètement, la foncière achètera le terrain à la place d'un agriculteur qui s'installe, et en restera propriétaire pendant une durée de portage de 4 à 9 ans maximum. L'agriculteur sera alors locataire pendant la durée de portage, et pourra ainsi se concentrer sur les investissements indispensables pour constituer son exploitation. Il achètera son foncier à la fin de la durée portage. Les loyers perçus par la foncière ainsi que les cessions permettront de financer de nouveaux projets.

Suite à une première phase d'expérimentation en 2021, la foncière sera opérationnelle au premier semestre 2022.

Pour plus d'informations, et prise de contact cliquer sur le lien : www.arac-occitanie.fr et contact@arac-occitanie.fr et emmanuelle.laganier@arac-occitanie.fr et stephanie.balsan@laregion.fr

Article 8 : Gouvernance

Un Comité de Pilotage « Bourg-Centre Occitanie / Pyrénées-Méditerranée » est créé par la commune de Lavaur. Il associe les signataires du présent contrat :

- La Commune Bourg Centre de Lavaur,
- La Communauté de Communes Tarn Agout,
- Le PETR du Pays de Cocagne,
- La Région Occitanie,
- Le Département du Tarn,
- Les services de l'Etat.

Ce Comité de Pilotage associera également les partenaires qui ont souhaité contribuer à la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation de la Commune de Lavaur à savoir :

- La Caisse des Dépôts,
- La SPLT D'un point à l'autre,
- La SPL ARAC Occitanie,
- Le Centre National du Cinéma.

Pour les Communes concernées par le programme « Petites Villes de Demain » porté par l'Etat, une gouvernance commune sera recherchée avec le Comité de Pilotage du Contrat Bourg-Centre au nom de l'intelligence collective et dans une logique de simplification de l'action publique locale.

L'organisation et le secrétariat permanent de cette instance de concertation sont assurés par la commune de Lavaur.

Il a pour mission :
- De suivre l'état d'avancement des actions dont les plans de financement seront présentés dans le cadre des Programmes Opérationnels annuels du Contrat Territorial Occitanie
- De mobiliser les compétences requises pour la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation,
- De s'assurer de la bonne appropriation des actions engagées par la population et les acteurs socio-économiques locaux concernés.

Ce COPIL se réunira 1 fois/an, en cohérence avec la comitologie mise en place dans le cadre du Contrat Territorial associé.

Article 9 : Durée

Le présent contrat cadre est conclu pour une période débutant à la date de son approbation par la Région et se terminant **au 31 décembre 2028**.

Une clause de revoyure est fixée à mi-parcours du présent contrat à compter de son approbation par la Région et au plus tard à **la fin du second semestre de l'année 2024** afin de procéder à un premier état des actions engagées et, le cas échéant, de procéder à la réorientation / évolution du Programme d'actions défini dans le présent contrat.

Fait à Lavaur, le .....

Le Premier Adjoint au Maire de Lavaur,	Le Président de la Communauté de Communes Tarn Agout,	Le Président du P.E.T.R. du Pays de Cocagne,
Bernard LAMOTHE	Gérard PORTES	Bernard CARAYON
Le Président du Conseil Départemental du Tarn,	La Présidente du Conseil Régional d'Occitanie / Pyrénées Méditerranée,	
Christophe RAMOND	Carole DELGA	

ANNEXES :

Annexe 1 : Fiches-actions

Annexe 2 : Programme Pluriannuel d'Actions (PPPA) 2022-2024

Annexe 3 : Bilan du Contrat Bourg-Centre initial et des actions conduites entre 2018 et 2021

Annexe 1 : FICHES-ACTIONS

L'inscription d'un projet au sein d'une fiche action n'engage pas les partenaires du Contrat Bourg Centre sur l'accompagnement financier du projet.
Dans le respect des compétences de chacun des partenaires, parmi ces projets, ont vocation à être accompagnés par la Région, les projets qui répondent aux conditions cumulatives suivantes :
- *Qualification au regard du référentiel du Pacte Vert ;*
- *Inscription dans un programme opérationnel annuel du Contrat Territorial ;*
- *Respect des conditions d'intervention relatives aux dispositifs régionaux en vigueur.*

Axe 1-	Fiche action 1.1-
Des espaces publics à réinventer pour améliorer le cadre de vie	Réaménager les entrées de ville

PRESENTATION DE L'ACTION

Contexte

L'accessibilité et la fluidité dans le centre-ville sont des sujets prioritaires. Ce sont des gages d'attractivité pour les commerçants et les services de proximité. A pied, en vélo ou en voiture, les villes de taille moyenne doivent conserver cette égalité d'accès entre moyens de transport pour correspondre aux attentes de toutes les populations et de tous les modes d'habiter.

Objectifs stratégiques

Pour conserver l'attractivité de son cœur de ville, la commune de Lavaur souhaite renouveler ses principales portes d'entrée représentées par les routes communales et départementales, mais aussi la gare ferroviaire. Les actions envisagées ci-dessous devront permettre de mettre en œuvre des projets concrets pour rendre plus accessible le centre-ville et encourager les Vauréens à se réapproprier les pavés de Lavaur.

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

Projet 1.1.1- Fin de l'aménagement de l'avenue Spénale

Descriptif : Les objectifs de ce projet sont multiples. Il s'agit de donner un caractère plus urbain à cette entrée majeure de la ville, de réduire la vitesse sur cette avenue, de sécuriser les liaisons douces et de gérer les dénivelés importants entre la chaussée et les maisons existantes. A ce jour, un dernier tronçon est à finaliser. Le réaménagement devra prendre en compte le schéma directeur vélo porté par la CCTA afin de favoriser une éventuelle connexion.

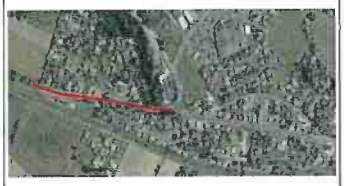

Référentiel territorial du Pacte Vert :
- Objectif 6- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : Commune de Lavaur

Coût estimatif : non défini à ce jour

Calendrier prévisionnel :
☑ 2025 : Réalisation des travaux

Partenaires potentiellement concernés :
- Partenaire technique : SARL Papyrus (Bannières) / maître d'œuvre
- Partenaires financiers : Etat – Département du Tarn –

Axe 1-	Fiche action 1.2-
Des espaces publics à réinventer pour améliorer le cadre de vie	Améliorer et sécuriser les différents modes de déplacements en ville

PRESENTATION DE L'ACTION

Contexte

La perméabilité et la sécurité des modes doux, ou déplacements actifs, en centre-ville est une nécessité pour conserver une activité et un dynamisme social. Le passage devant les vitrines des rues, la flânerie le long des espaces verts et naturels, la facilité et le confort des déplacements ont toujours été des préoccupations de la commune.

Objectifs stratégiques

Les espaces modes doux ne doivent pas être efficients uniquement en cœur de ville, mais doivent s'étendre telle une toile d'araignée sur l'ensemble des faubourgs et des quartiers autour du noyau urbain. C'est pourquoi la ville de Lavaur souhaite accroître la perméabilité de son centre avec des voies douces structurées le long des paysages naturels comme l'Agout, avec des transports en commun reliant les pôles d'activités de la ville et avec des cheminements doux entre les différents centres d'intérêts : collège, piscine, etc.

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

Projet 1.2.1- Aménagement des Berges de l'Agout

Descriptif : L'objectif principal du projet est de redonner vie à un espace aujourd'hui vieillissant et délaissé, et d'y aménager un site de détente, de loisir et d'animation, accessible et sécurisé, ouvert tant à la population locale qu'aux visiteurs de passage ou en séjour sur le territoire. Le réaménagement devra prendre en compte le schéma directeur vélo porté par la CCTA afin de favoriser une éventuelle connexion. Avant cette phase, des nécessaires travaux de stabilisation et de sécurisation sont indispensables.

Référentiel territorial du Pacte Vert :
- Objectif 4- Améliorer la santé et le bien-être des habitants
- Objectif 6- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : Commune de Lavaur

Coût estimatif : 1 000 000 € HT

Calendrier prévisionnel :
☑ 2019 : Tranche ferme terminée
☑ 2023-2024 : Tranche optionnelle 1
☑ 2025 : Tranche optionnelle 2

Partenaires potentiellement concernés :
- Partenaire technique : SARL Adersen (Fiac) et Egis Villes & Transports (Blagnac) / maître d'œuvre
- Partenaires financiers : Europe (programme Leader 2023-2027) – Etat (DSIL) – Région (au titre des espaces publics résilients, sous réserve du respect des critères du dispositif) – Département du Tarn

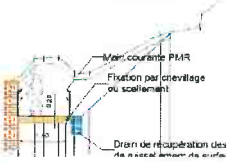

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

Projet 1.2.2- Création d'un cheminement doux route de Caraman, secteur des Clauzades

Descriptif : Afin de boucler les cheminements doux du quartier des Clauzades, la mairie envisage de créer une voie verte le long de la route de Caraman. Le réaménagement devra prendre en compte le schéma directeur vélo porté par la CCTA afin de favoriser une éventuelle connexion.

Référentiel territorial du Pacte Vert :
- Objectif 3- Prévenir et réduire les pollutions
- Objectif 4- Améliorer la santé et le bien-être des habitants
- Objectif 6- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : Commune de Lavaur

Coût estimatif : non défini à ce jour

Calendrier prévisionnel :
☑ 2025 : Début des travaux

Partenaires potentiellement concernés :
- Partenaire technique : Département du Tarn
- Partenaires financiers : Etat – Région Occitanie (sous réserve du respect des critères du plan vélo) – Département du Tarn

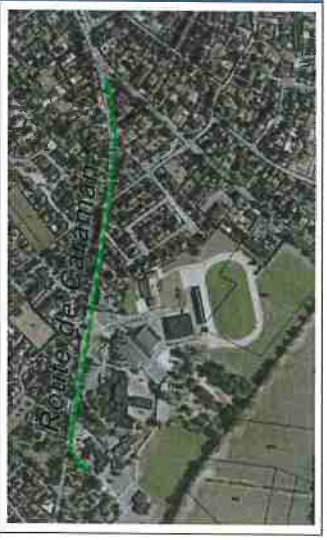

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

Projet 1.2.3- Développement et pérennisation du bus urbain

Descriptif : La ville est rentrée au capital de la SPLT dans l'objectif de proposer une navette urbaine afin de relier lesprincipaux centres d'intérêt du centre aux différents quartiers de la ville.
La navette permet de faciliter la circulation en ville en proposant environ 30 places avec des trajets d'un point à l'autre maximum de 20 minutes. Il conviendra de pérenniser ce service et de développer d'autres lignes de transport. Cette réflexion sera menée en partenariat avec la CCTA afin de faciliter la mobilité et de répondre aux besoins des usagers.

Référentiel territorial du Pacte Vert :
- Objectif 3- Prévenir et réduire les pollutions
- Objectif 6- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : Commune de Lavaur + SPL D'un point à l'autre

Coût estimatif : aucun

Calendrier prévisionnel :
☑ 2021 : Mise en place du service
☑ 2022-2023 : Pérennisation du service
☑ A partir de 2024 : Développement de nouveaux horaires

Partenaires potentiellement concernés :
- Partenaire technique : SPL Transport

Illustration des navettes urbaines qui circulent dans Lavaur

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

Projet 1.2.4- Aménagements urbains en faveur du développement des mobilités douces

Descriptif : La Ville de Lavaur souhaite inciter les habitants à l'utilisation de modes de déplacements alternatifs à la voiture : le vélo, la marche etc... Pour cela, elle envisage de développer un important plan d'aménagements en faveur des modes doux passant par la mise en œuvre de zones de rencontre sur le centre historique de Lavaur. Le réaménagement devra prendre en compte le schéma directeur vélo porté par la CCTA afin de favoriser une éventuelle connexion.

Référentiel territorial du Pacte Vert :
- Objectif 3- Prévenir et réduire les pollutions
- Objectif 4- Améliorer la santé et le bien-être des habitants
- Objectif 6- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : Commune de Lavaur

Coût estimatif : 15 986 370 €

Calendrier prévisionnel :
☑ A partir de 2023 : Début d'une partie des travaux

Partenaires potentiellement concernés :
- Partenaire technique : Régis Boulot (Lavaur) / architecte
- Partenaires financiers : Etat – Région Occitanie (sous réserve du respect des critères du plan vélo) – Département du Tarn – Europe

Axe 1	Action 1.3
Des espaces publics à réinventer pour améliorer le cadre de vie	**Améliorer la qualité du parc de logements existant**

PRESENTATION DE L'ACTION

Contexte

La nécessité de réfléchir à d'autres formes de développement de la ville, plus économes de l'espace, amène à revoir les formes d'urbanisation. Le réinvestissement urbain en est une, qui vise à investir les espaces construits du tissu urbain pour le mettre à profit. Le centre des petites villes ont par ailleurs tendance à connaître une dégradation de leur environnement, en particulier bâti, consécutivement au départ d'activités commerciales et d'habitants de logements devenus vétustes ou ne répondant pas à la demande. Les actions en faveur de la reconquête des commerces et services de proximité doit s'accompagner de la reconquête des logements vacants, indignes, passoire énergétique… en vue de valoriser le centre-ville et d'offrir une demande adaptée aux besoins des populations présentes et futures (typologie des logements, état des logements…). L'amélioration des conditions d'habitats du centre-ville répond aux objectifs de réduction de la consommation foncière et à l'objectif ZAN 2050.

Objectifs stratégiques

- Améliorer l'environnement urbain du centre-ville
- Favoriser le développement d'une offre de logements en centre-ville adaptée aux besoins en permettant la réhabilitation des logements dégradés et leur remettre sur le marché, pour les propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs
- Favoriser le maintien à domicile des personnes âgées et/ou handicapées
- Résorber la vacance des logements

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

Projet 1.3.1- Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat (OPAH)

Descriptif :
Le projet consiste à proposer des aides techniques et financières aux propriétaires occupants et bailleurs de logements en centre-ville visant à permettre la réhabilitation des logements, la remise sur le marché des logements vacants, le maintien à domicile des personnes âgées et/ou handicapées, à favoriser la réduction des déperditions énergétiques par le versement d'aides spécifiques par les signataires de la convention OPAH (CCTA, ANAH, Conseil Départemental 31), voire d'autres partenaires en complément.
L'OPAH projette d'intervenir sur un volume estimé de 240 dossiers pour la durée de la convention avec l'ANAH (3 ans). Les aides mentionnées ci-dessous sont évaluées pour ce volume de dossiers.

Référentiel territorial du Pacte Vert :
- Objectif 1- S'adapter à l'urgence climatique,
- Objectif 2- Améliorer la santé et le bien-être des habitants

Maître d'ouvrage : CCTA

Coût estimatif des aides financières aux propriétaires de la CCTA : 210 000 €

Coût estimatif des financements ANAH aux propriétaires : 2 784 889 €

Coût estimatif des financements du CD31 pour la commune d'Azas : 206 403 €

Calendrier prévisionnel :
☑ 2023 - 2025
Prolongement possible 2 fois 1 an, sous réserve d'accord de l'ANAH et au regard du bilan des 3 années de la mise en œuvre de l'OPAH

Partenaires potentiellement concernés :
ANAH
CCTA
CAF
Autres partenaires éventuels (fondation l'Abbé Pierre, Région, Commune…)

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

Projet 1.3.2- Projet de réhabilitation et de mise aux normes de l'aire d'accueil des gens du voyage les Cauquillous

Descriptif :
La CCTA a lancé en 2019 une étude de maîtrise d'œuvre afin de définir le projet de réhabilitation et de mise aux normes de l'aire d'accueil des gens du voyage « les Cauquillous » à Lavaur et d'en déterminer ses équipements.

Comme a pu le mettre en exergue le Schéma Départemental des Aires des gens du Voyage 2014-2020 (en cours de révision), la réhabilitation de cette aire est devenue aujourd'hui nécessaire permettant ainsi de lui redonner sa vocation première d'aire de passage et d'en accroître sa capacité d'accueil.

Ce projet s'articule en particulier autour des points principaux suivants :
- L'aménagement de 8 emplacements, permettant d'accueillir au total 20 caravanes (4 emplacements de 2 caravanes et 4 emplacements de 3 caravanes),
- L'aménagement d'un bloc sanitaire individuel par emplacement (sanitaire, douche, espace « buanderie »),
- La reprise du revêtement de l'aire (état très dégradé),
- La reprise de l'ensemble des réseaux secs et humides,
- L'intégration d'un bureau pour permettre à l'agent d'accueillir les usagers et traiter l'accompagnement social et administratif,
- L'installation d'un système de prépaiement qui permettra de suivre en temps réel l'occupation de l'aire, les consommations de fluides (eau, électricité et droit de place),
- L'aménagement d'un espace dédié aux containers sur l'aire…

Référentiel territorial du Pacte Vert :
- Objectif 1- S'adapter à l'urgence climatique,
- Objectif 2- Améliorer la santé et le bien-être des habitants,

Maître d'ouvrage : CCTA

Coût estimatif : 900 000 € HT

Calendrier prévisionnel :
☑ 2022 : Lancement du marché de travaux
☑ 2023 : Démarrage des travaux
☑ 2024 : Fin des travaux

Partenaires potentiellement concernés :
➢ Partenaires techniques :
Etat
➢ Partenaires financiers :
Etat, CAF

Axe 2-	Fiche action 2.1-
Un centre-ville à adapter aux nouveaux modes d'habiter	**Une économie locale à encourager**

PRESENTATION DE L'ACTION

Contexte

Les modes d'habiter et de consommation sont en plein changement. Les habitants sont de plus en plus en quête d'authenticité, de produits locaux ou bio. Le marché alimentaire, scène sociale emblématique de la France, est à Lavaur ce qu'est la statue Jean Jaurès à Carmaux : un monument, un point de rencontre, un lieu de vie. Accroître le confort et améliorer l'expérience de l'usager du marché est un enjeu fort pour l'économie locale et rurale présente à et autour de Lavaur.

Par le biais de son service développement économique, la Communauté de communes Tarn-Agout mène un travail d'accompagnement de ce tissu économique local en proposant aux chefs d'entreprises et porteurs de projets un appui technique dans la recherche de foncier, de locaux professionnels et un soutien dans la vie économique de l'entreprise.

Dans la continuité des travaux d'aménagements et d'embellissement du centre-ville et ce, afin de maintenir et dynamiser l'activité économique de proximité, il convient donc de conforter et de poursuivre le travail en place en direction des commerces/artisans et service de proximité de cette ville.

L'animation et la commercialisation des zones d'activités économiques représentent également un enjeu en faveur du développement économique du territoire.

Objectifs stratégiques

La commune souhaite mettre en place une requalification des espaces dédiés au marché afin dele pérenniser et de faciliter sa pratique. Le désengorgement du centre-ville par la création de parkings permettra de mettre en œuvre cet objectif. Plus globalement, la ville souhaite requalifier ses espaces publics en perte d'usage comme la place Pasteur au cœur des faubourgs de Lavaur.

- Animer le tissu économique local
- Accompagner les acteurs économiques dans leur projet d'installation, de développement, de reprise et de transmission d'entreprises
- Dynamiser le territoire et proposer des animations tout au long de l'année en lien avec les associations de commerçants et d'artisans
- Créer des liens et renforcer les réseaux d'acteurs économiques
- Concilier développement économique et transition énergétique et écologique (économie circulaire)
- Répondre aux nouveaux enjeux économiques et environnementaux

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

Projet 2.1.1- Mise en valeur du marché hebdomadaire

Descriptif : Présent depuis presque un siècle tous les samedis matins, le marché de Lavaur reste l'un des marchés les plus importants de la région. Idéalement placé sur les promenades qui encerclent le centre-ville historique, leurs réaménagements est à anticiper pour correspondre aux besoins des producteurs locaux et exposant, mais aussi aux besoins des associations locales utilisant cet espace public fédérateur pour la ville. La mixité sociale et la diversité des usages de cet espace en font un sujet complexe mais primordial pour les années à venir. Le manager de commerce intercommunal pourra venir en appui technique sur ce projet en apportant son expertise.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- Objectif 1- Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive
- Objectif 4- Améliorer la santé et le bien-être des habitants
- Objectif 5- Préserver et développer des emplois de qualité
- Objectif 6- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : Commune de Lavaur

Coût estimatif : non défini à ce jour

Calendrier prévisionnel :
☑ 2025 : Etudes opérationnelles

Partenaires potentiellement concernés :

- Partenaires techniques : CC Tarn-Agout
- Partenaires financiers : non identifiés à ce jour

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

Projet 2.1.2- Création d'un parking végétalisé en centre-ville

Descriptif : La mairie souhaite aménager un parking paysager en lieu et place d'un ancien bâtiment acquis par la Ville. Ce parking, en proximité direct avec des équipements communaux déjà existants (salle de sport, école de musique, etc.) possédera environ 25 places de stationnement mutualisées.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- Objectif 2- S'adapter à l'urgence climatique
- Objectif 6- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : Commune de Lavaur

Coût estimatif : 55 000 € HT

Calendrier prévisionnel :
☑ 2024 : Début des travaux

Partenaires potentiellement concernés :

- Partenaires financiers : Etat – Département du Tarn – CC Tarn Agout (fonds de concours)

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

Projet 2.1.3- Animation et accompagnement des acteurs du commerce et de l'artisanat

Descriptif :

La CCTA a recruté un manager de commerce territorial afin d'intervenir dans ses communes membres et plus particulièrement sur les communes lauréates « Petite ville de demain » telle que la commune de Saint-Sulpice-la-Pointe.
La politique de dynamisation des centres-villes se concrétise par le fait de :

- Développer, conforter et moderniser l'offre commerciale par l'accompagnement des porteurs de projet ou des commerçants/artisans déjà installés (projet de création reprise et transmission d'entreprises)
- Animer un réseau d'acteurs et professionnels économiques (club des porteurs de projets, bistrô Resô,...)
- Collaborer avec les associations de commerçants et d'artisans au programme à l'organisation d'animations commerciales du territoire (salons, foires, ...)
- Accompagner les porteurs de projets dans leurs démarches d'installation (recherche de locaux, mise en conformité avec la réglementation en vigueur, ...)

Référentiel territorial du Pacte Vert :

1.Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive,
5.Préserver et développer des emplois de qualité,
6.Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,

Maître d'ouvrage : Communauté de communes Tarn-Agout

Coût estimatif : Temps agent manager de commerce territorial

Calendrier prévisionnel :
☑ 2022 ☑ 2025
☑ 2023 ☑ 2026
☑ 2024 ☑ 2027-2028

Partenaires potentiellement concernés :

- Partenaires techniques :
Etat, Commune, CCI, CMA, BGE, Initiatives Tarn
- Partenaires financiers :
Banque des territoires, Etat, Europe (programme Leader 2023-2027)

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

Projet 2.1.4- Extension de la zone économique des Mazasses

Descriptif : La Ville est soucieuse de poursuivre son développement économique. Devant le nombre important de demande d'implantations d'entreprises, Lavaur ambitionne d'aménager le secteur des mazasses. Cette extension revêt à la fois un caractère économique et climatique (aménagement d'une voirie interne et traversante qui servirait de continuité aux circulations douces et la relirait aux équipements communaux et intercommunaux comme la piscine.)

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- Objectif 1- Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive
- Objectif 5- Préserver et développer des emplois de qualité
- Objectif 6- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : CCTA et Mairie de Lavaur

Coût estimatif : 1 700 000 à 2 100 000 € HT

Calendrier prévisionnel :
☑ 2024 : Lancement des études
☑ 2024-2025 : Lancement des travaux

Partenaires potentiellement concernés :

- Partenaire technique :
Non défini à ce jour
- Partenaires financiers :
Etat, Département

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

Projet 2.1.5- Fin du réaménagement de la place Pasteur et de la Rue Alsace-Lorraine

Descriptif : La rue Alsace Lorraine sera requalifiée afin de produire une lecture urbaine incitant les automobilistes à réduire leur vitesse. Le réaménagement proposera également des espaces dédiés aux modes doux plus confortables.
L'ensemble trouvera sa cohérence avec le nouveau plan de circulation sur ce secteur. Concernant la Place Pasteur, ce sont 52 places de parking paysagères qui ont été réaménagées. L'espace central de place est mutualisable avec des manifestations de quartier pour en faire un véritable lieu de vie.

Référentiel territorial du Pacte Vert :
- Objectif 2- S'adapter à l'urgence climatique
- Objectif 4- Améliorer la santé et le bien-être des habitants
- Objectif 6- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : Commune de Lavaur

Coût estimatif : 938 782 € HT

Calendrier prévisionnel :
☑ 2022 : Début des travaux place Pasteur
☑ 2024-2025 : Achèvement des travaux

Partenaires potentiellement concernés :
- Partenaire technique : SARL Papyrus (Bannières) / maître d'œuvre
- Partenaires financiers : Etat – Région Occitanie (au titre des espaces publics résilients, sous réserve du respect des critères du dispositif) – Département du Tarn – CC Tarn Agout

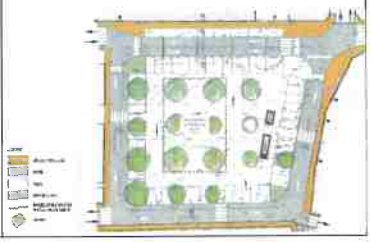

Axe 2-	Fiche action 2.2-
Un centre-ville à adapter aux nouveaux modes d'habiter	Des services à développer

PRESENTATION DE L'ACTION

Contexte

Maintenir une population sur place et répondre à ses besoins impliquent de proposer des services adéquats. Lavaur étant une ville centre pour plus de 30 000 habitants, la commune doit constamment améliorer et augmenter ses prestations en équipements publics : écoles, collèges, lycées ; mais aussi équipements sportifs, culturels et de loisirs. Ce sont des préalables à l'arrivée des jeunes ménages et à leur maintien sur le territoire.

Objectifs stratégiques

La commune, avec l'aide de la communauté de communes Tarn Agout et de ses partenaires (Etat, Région, Département, etc.), participe à l'élévation du niveau d'offres publiques pour correspondre aux attentes de toutes les générations sur son territoire. Ainsi, la ville entreprend de grands projets sur l'animation culturelle par exemple, avec le soutien au redéveloppement du cinéma en centre-ville. D'autres actions sont prévues pour capter les flux liés à la créativité et aux liens sociaux comme la création d'une maison des associations. Cette synergie présente en cœur de ville participera grandement au rayonnement du centre-ville de Lavaur sur sa zone d'influence. La municipalité souhaite multiplier également les projets sportifs et soucieux de l'environnement.

SPORT

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

Projet 2.2.1- Création de deux terrains de foot 5

Descriptif : La ville de Lavaur souhaite la création de deux terrains de foot5. Emanant d'une demande du club et de la Fédération Française de Football, ces deux créations permettront aux joueurs de progresser et d'atteindre leurs objectifs dans un environnement sécurisé.

Référentiel territorial du Pacte Vert :
- Objectif 4- Améliorer la santé et le bien-être des habitants
- Objectif 6- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : Commune de Lavaur

Coût estimatif : 166 000 € HT

Calendrier prévisionnel :
☑ 2023-2024 : Travaux

Partenaires potentiellement concernés :
- Partenaires financiers : Etat (ANS) – Fédération Française de Football (FFF)

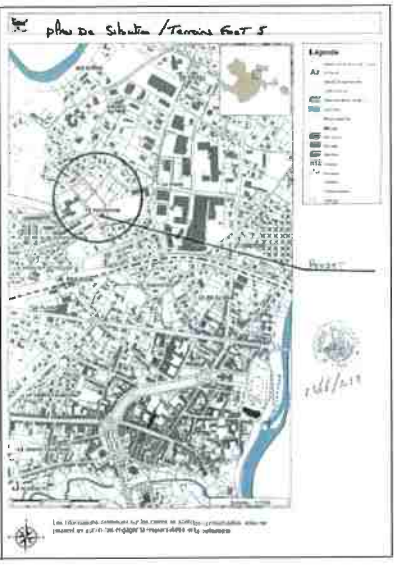

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

Projet 2.2.2- Création d'un skate park

Descriptif : La ville de Lavaur souhaite la création d'un skatepark polyvalent, d'un pumptrack et d'aménagements périphériques, à proximité des établissements scolaires de la zone des Clauzades. Le lieu d'implantation reste encore à définir.

Référentiel territorial du Pacte Vert :
- Objectif 4- Améliorer la santé et le bien-être des habitants
- Objectif 6- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : Commune de Lavaur

Coût estimatif : 545 680 € HT

Calendrier prévisionnel :
☑ 2024 : début des travaux
☑ 2025 : réception des travaux

Partenaires potentiellement concernés :
- Partenaires financiers : Etat – Région Occitanie (au titre des équipements sportifs) – Département du Tarn – Europe (programme Leader 2023-2027) – CC Tarn Agout (fonds de concours)

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

Projet 2.2.3- Création de locaux mutualisés entre l'Accueil Loisirs sans Hébergement et la Maison Sport Santé

Descriptif : La commune de Lavaur souhaite mutualiser les locaux de l'ALSH avec ceux de la Maison Sport Santé sur le site des Clauzades. Outre un coût allégé, ce projet permettra de créer une mixité à dominante intergénérationnelle dont l'efficacité en termes d'équilibre et de santé ne sont plus à démontrer

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- Objectif 4- Améliorer la santé et le bien-être des habitants
- Objectif 6- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : Commune de Lavaur

Coût estimatif : 523 458 € HT

Calendrier prévisionnel :
☑ 2024 : Lancement des travaux

Partenaires potentiellement concernés :

- Partenaires financiers : Etat – Région Occitanie (sous réserve du respect des critères du dispositif équipements structurants Bourgs Centres et de la priorisation des différents projets structurants) – Département du Tarn – Europe (programme Leader 2023-2027) – CC Tarn Agout (fonds de concours)

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

Projet 2.2.4- Création d'une maison des associations

Descriptif : La ville participe à l'épanouissement de la vie sociale en soutenant ses associations locales. Leur nombre et leurs besoins en locaux augmentent, c'est pourquoi une maison des associations est envisagée sur le centre-ville afin de mutualiser certaines surfaces: salle de réunion, locaux techniques, supports... et de proposer des espaces modernes et adaptés à leurs usages.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- Objectif 4- Améliorer la santé et le bien-être des habitants
- Objectif 6- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : Commune de Lavaur

Coût estimatif : non défini à ce jour

Calendrier prévisionnel:
☑ 2024 : Programmation technique détaillée

Partenaires potentiellement concernés :

- Partenaire technique : non défini
- Partenaires financiers : Etat – Région Occitanie (au titre des équipements structurants bourg-centre, sous réserve du respect des critères du dispositif et de la priorisation des différents projets structurants) – Département du Tarn – Europe (programme Leader 2023-2027) – CC Tarn Agout (fonds de concours)

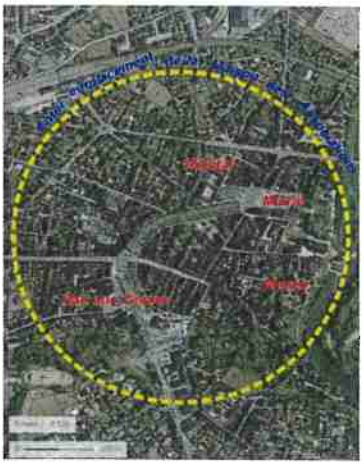

ESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

Projet 2.2.5- Création d'un complexe cinématographique de cœur de ville

Descriptif : La Ville de Lavaur souhaite aménager un complexe cinématographique de cœur de ville. 3 salles sont prévues. Le cinéma disposera également d'une salle mixte où l'on pourra organiser des conférences. Cet équipement permettra de répondre aux besoins de la population en la maintenant sur le territoire. Cela renforcera la mission de centralité de Lavaur. Aussi, le cinéma sera en lien avec la formation des métiers du cinéma présente au lycée Las Cases, situé à proximité, qui pourra bénéficier de l'équipement. En 2023, les travaux de démolition ont débutés. En outre, la Ville a sollicité la SPL ARAC en qualité de « partenaire » pour construire et financer l'équipement.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- Objectif 4- Améliorer la santé et le bien-être des habitants
- Objectif 6- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : ARAC mandaté par la Ville

Coût estimatif : 3 650 000 € HT
Calendrier prévisionnel :
☑ 2022 : Etude de faisabilité
☑ 2023 : Travaux de démolition et autorisation CDAC
☑ 2024 : Début des travaux

Partenaires potentiellementconcernés :

- Partenaires techniques : Centre National du Cinéma (CNC), ABF (co-visibilité avec la Cathédrale)
- Partenaires financiers : Etat – CNC – Région Occitanie (sous réserve du respect des critères du dispositif équipements culturels structurants, notamment l'obtention d'une aide sélective CNC et de la priorisation des différents projets structurants) – Département du Tarn – Europe – CC Tarn Agout

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

Projet 2.2.6- Création d'un escalier et pose d'une colonne sèche, ancienne cathédrale Saint-Alain

Descriptif : La ville de Lavaur souhaite créer un escalier métallique et colonne sèche dans la tour dite du Jacquemart de l'ancienne cathédrale Saint-Alain, classée au titre des Monuments Historiques. L'objectif est de faciliter la circulation verticale dans l'édifice et augmenter l'efficacité des moyens de lutte contre l'incendie

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- Objectif 6- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : Commune de Lavaur

Coût estimatif : 300 000 € HT

Calendrier prévisionnel :
☑ 2023 : Lancement de l'étude
☑ 2024 : Lancement des travaux

Partenaires potentiellement concernés :

- Partenaire technique : Covalence Architectes (Paris) / maître d'œuvre – ABF
- Partenaires financiers : Etat – Département du Tarn

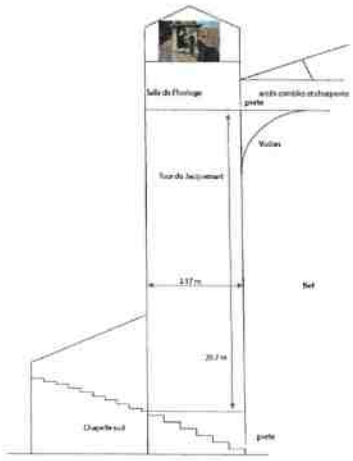

Projet 2.2.7- Restauration de l'escalier à vis, ancienne cathédrale Saint-Alain

Descriptif : La ville de Lavaur souhaite restaurer le grand escalier à vis en pierre desservant la tribune de l'orgue et la première terrasse du clocher de l'ancienne cathédrale Saint-Alain, classée au titre des Monuments Historiques.

Référentiel territorial du Pacte Vert :
- Objectif 6- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : Commune de Lavaur

Coût estimatif : 182 000 € HT

Calendrier prévisionnel :
☑ 2023 : Lancement de l'étude
☑ 2024 : Lancement des travaux

Partenaires potentiellement concernés :
- Partenaire technique : Covalence Architectes (Paris) / maître d'œuvre – ABF
- Partenaires financiers : Etat (DRAC) – Département du Tarn

Projet 2.2.8- Réaménagement du Musée du Pays de Cocagne

Descriptif : La ville de Lavaur souhaite réaménager le Musée du Pays de Cocagne disposant d'une riche collection d'arts sacré, de beaux-arts et d'archéologie. Ce réaménagement permettra d'accueillir de façon permanente les collections du peintre du Lauragais Paul SIBRA. Le PSC a été validé par le Ministère. Comme un préalable à ce projet, Lavaur a déjà aménagé les réserves du musée.

Référentiel territorial du Pacte Vert :
- Objectif 4- Améliorer la santé et le bien-être des habitants
- Objectif 6- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : Commune de Lavaur

Coût estimatif : 6 000 000 € HT

Calendrier prévisionnel :
☑ 2023 : Etude de Programmation architecturale
☑ fin 2024 - début 2025 : Lancement des travaux

Partenaires potentiellement concernés :
- Partenaire technique : Non défini à ce jour
- Partenaires financiers : Etat – Région Occitanie (sous réserve du respect des critères du dispositif équipements culturels structurants et de la priorisation des différents projets structurants) – Département du Tarn

Réserves du musée

Projet 2.2.9- Aménagement d'un parc de loisirs

Descriptif : La ville de Lavaur souhaite aménager un parc de loisirs, le long du chemin du Carla. De multiples usages ludiques et sportifs y sont prévus ainsi qu'une aire de stationnement. Une végétalisation champêtre et une ambiance nature sont retenues.

Référentiel territorial du Pacte Vert :
- Objectif 2- S'adapter à l'urgence climatique
- Objectif 4- Améliorer la santé et le bien-être des habitants
- Objectif 6- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : Commune de Lavaur

Coût estimatif : 561 000 € HT

Calendrier prévisionnel
☑ 2023 : Lancement des travaux

Partenaires potentiellement concernés :
- Partenaire technique : Woodstock Paysage (Toulouse) / maître d'œuvre
- Partenaires financiers : Etat – Département du Tarn – Europe

Projet 2.2.10- Etude thermique et travaux sur les bâtiments communaux

Descriptif : La ville de Lavaur souhaite réaliser une étude thermique globale sur ses bâtiments (18 bâtiments concernés). Certains d'entre eux de plus de 1000 m² rentrent dans le cadre du décret tertiaire. Les conclusions de l'audit donneront lieu à des travaux de rénovation thermique/ énergétique sur les bâtiments communaux sur toute la durée du contrat. La Région a déjà subventionné l'étude.

Référentiel territorial du Pacte Vert :
- Objectif 1- Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive
- Objectif 2- S'adapter à l'urgence climatique
- Objectif 4- Améliorer la santé et le bien-être des habitants

Maître d'ouvrage : Commune de Lavaur

Coût estimatif : 33 300 HT € uniquement pour l'étude

Calendrier prévisionnel :
☑ 2023 : Lancement de l'étude
☑ 2024 : Lancement des travaux

Partenaires potentiellement concernés :
- Partenaires financiers :
  - Volet études : CC Tarn Agout
  - Futurs travaux : Etat (Fonds Vert, DETR) – Région Occitanie (au titre de la rénovation énergétique des bâtiments publics, sous réserve du respect des critères du dispositif et de la priorisation des projets) – Département du Tarn

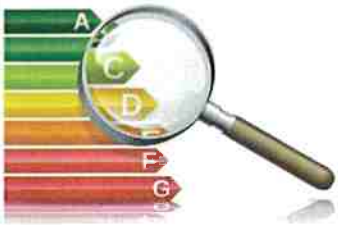

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

Projet 2.2.11- Ombrière photovoltaïque sur le parking du centre aquatique intercommunal L'O Pastel

Descriptif : Dans le cadre de sa politique de transition énergétique, la CCTA va équiper le parking du centre aquatique intercommunal L'O Pastel d'une ombrière photovoltaïque. Le centre aquatique, ainsi que tous les bâtiments de la CCTA localisés à Lavaur, bénéficieront de cette installation solaire dans le cadre d'un projet d'autoconsommation collective. En effet, l'ombrière, d'une puissance de 180 kWc permettra de produire environ 204 500 kWh d'électricité localement, dont une partie pourra être défalquée des factures des bâtiments.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- Objectif 1 : Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive.
- Objectif 2 : S'adapter à l'urgence climatique.

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Tarn-Agout

Coût estimatif : 380 000 € HT

Calendrier prévisionnel :
☑ 2023 : Lancement du marché de travaux et démarrage des travaux
☑ 2024 : Fin des travaux

Partenaires potentiellement concernés :
➢ Partenaire technique :
SDT
➢ Partenaires financiers :
Europe (FEDER)

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

Projet 2.2.12- Installation de trois ombrières photovoltaïques

Descriptif : Dans le cadre de sa politique de transition énergétique, la Commune de Lavaur souhaite équiper trois de ses sites pour permettre l'autoconsommation collective. Sur chacun d'eux, 800m2 de panneaux photovoltaïques seront installés. Le parking et la cour de l'école maternelle Comtesse de Ségur sont envisagés. Pour les deux autres, ils sont encore à l'étude.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- Objectif 1 : Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive.
- Objectif 2 : S'adapter à l'urgence climatique.

Maître d'ouvrage : Mairie de Lavaur

Coût estimatif : 750 000 € HT

Calendrier prévisionnel :
☑ 2024-2025 : Démarrage des travaux

Partenaires potentiellement concernés :
➢ Partenaire technique :
Non défini à ce jour
➢ Partenaires financiers :
Etat, Département, Europe (FEDER)

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

Projet 2.2.13- Végétalisation des écoles

Descriptif : Dans le cadre de sa politique de transition énergétique, la Ville de Lavaur souhaite végétaliser l'intégralité de ses six cours d'écoles. L'objectif est de lutter contre le réchauffement climatique en multipliant les ilots de fraicheur. Une attention particulière sera portée sur le choix des matériaux, respectueux de l'environnement, du site et du contexte patrimonial de la ville.

Référentiel territorial du Pacte Vert :
Objectif 1 : Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive.
Objectif 2 : S'adapter à l'urgence climatique.

Maître d'ouvrage : Mairie de Lavaur

Coût estimatif : 900 000 € HT

Calendrier prévisionnel :
☑ 2024 : Lancement des travaux

Partenaires potentiellement concernés :
➢ Partenaire technique :
Régis Boulot – Architecte
81500 Lavaur
➢ Partenaires financiers :
Etat, Département, Région, Europe

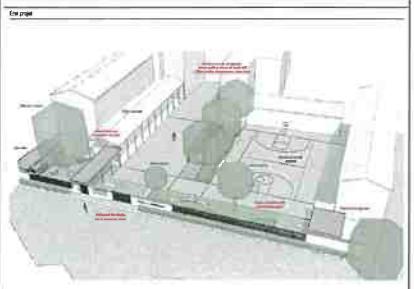

(Projet de végétalisation de l'école Arnaud Beltrame)

Annexe 2 : PROGRAMME PLURIANNUEL D'ACTIONS 2022-2024

PROGRAMME PLURIANNUEL D'ACTIONS		Avenant - Contrat 2ème génération								Objectif territorial du Pacte Vert
		2022		2023		2024		> 2024		
AXE STRATEGIQUE 1- DES ESPACES PUBLICS A REINVENTER POUR AMELIORER LE CADRE DE VIE										
ACTION 1.1- Réaménager les entrées de ville	Projet 1.1.1- Fin de l'aménagement de l'avenue Spénale							➲	➲	6
ACTION 1.2- Améliorer et sécuriser les différents modes de déplacement en ville	Projet 1.2.1- Aménagement des Berges de l'Agout			◷	◷	➲	➲	➲	➲	4 – 6
	Projet 1.2.2- Création d'un cheminement doux route de Caraman, secteur des Clauzades			➲	➲	➲	➲			3 – 4 – 6
	Projet 1.2.3- Développement et pérennisation du bus urbain	➲	➲	➲	➲	➲	➲	➲	➲	3 – 6
	Projet 1.2.4- Aménagements urbains en faveur des mobilités douces				➲	➲	➲	➲	➲	3 – 4 – 6
ACTION 1.3- Améliorer la qualité du parc de logements existant	Projet 1.3.1- Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat (OPAH)				➲	➲	➲	➲	➲	1 – 2
	Projet 1.3.2. : Projet de réhabilitation et de mise aux normes de l'aire d'accueil des gens du voyage les Cauquillous			➲	➲	➲	➲			1 – 2
AXE STRATEGIQUE 2- UN CENTRE-VILLE A ADAPTER AUX NOUVEAUX MODES D'HABITER										
ACTION 2.1- Une économie locale à encourager	Projet 2.1.1- Mise en valeur du marché hebdomadaire							◷	◷	1 – 4 – 5 – 6
	Projet 2.1.2- Création d'un parking végétalisé en centre-ville				➲	➲	➲			2 – 6
	Projet 2.1.3. : Animation et accompagnement des acteurs du commerce et de l'artisanat	➲	➲	➲	➲	➲	➲	➲	➲	1 – 5 – 6
	Projet 2.1-4- Extension de la zone économique du secteur des mazasses					◷	➲	➲	➲	1 – 5 – 6
	Projet 2.1.5- Fin du réaménagement de la place Pasteur et de la rue Alsace-Lorraine	➲	➲	➲	➲					2 – 4 – 6
ACTION 2.2- Des équipements et services à développer	**Sport**									
	Projet 2.2.1- Création de deux terrains de foot 5				➲					4 – 6
	Projet 2.2.2- Création d'un skate-park				➲	➲	➲			4 – 6
	Projet 2.2.3- Création de locaux mutualisés entre l'Accueil de Loisirs sans Hébergement et la Maison Sport Santé				➲	➲				4 – 6
	Culture et Patrimoine									
	Projet 2.2.4- Création d'une maison des associations				◷	◷	◷	➲	➲	4 – 6

	Projet 2.2.5- Création d'un complexe cinématographique de cœur de ville									4 – 6
	Projet 2.2.6- Création d'un escalier et pose d'une colonne sèche, ancienne cathédrale Saint-Alain									6
	Projet 2.2.7- Restauration de l'escalier à vis, ancienne cathédrale Saint-Alain									4 – 6
	Projet 2.2.8- Réaménagement du Musée du Pays de Cocagne									6
	Environnement									
	Projet 2.2.9- Aménagement d'un parc de loisirs									2 – 4 – 6
	Projet 2.2.10- Etude thermique sur les bâtiments communaux									1 – 2 – 4
	Projet 2.2.11- Ombrière photovoltaïque sur le parking du centre aquatique intercommunal L O Pastel									1 – 2
	Projet 2.2.12- Installation de trois ombrières photovoltaïques									1 – 2
	Projet 2.2.13- Végétalisation des écoles									1 – 2

Annexe 3 : BILAN DU CONTRAT INITIAL ET DES ACTIONS CONDUITES ENTRE 2018 ET 2021

ACTIONS	PROJETS	ETAT D'AVANCEMENT	OBSERVATIONS
AXE STRATEGIQUE 1- DES ESPACES PUBLICS A REINVENTER POUR AMELIORER LE CADRE DE VIE			
Action 1.1- Réaménager les entrées de ville	Projet 1.1.1- Réaménagement de la route de Belcastel	Réalisé	
	Projet 1.1.2- Aménagement d'une gare multimodale	Non réalisé	Projet jugé non prioritaire
	Projet 1.1.3- Rues de Mailly et de Mengaud	Réalisé	
	Projet 1.1.2- Avenue Pierre Fabre	Réalisé	
	Projet 1.1.3- Avenue Georges Spénale	À venir	Début des travaux en 2023
Action 1.2- Améliorer et sécuriser les différents modes de déplacements en ville	Projet 1.2.1- Les berges de l'Agout	À venir	Début des travaux pour la prochaine tranche en 2023
	Projet 1.2.2- Le cheminement doux route de Caraman, secteur des Clauzades	À venir	Début des travaux en 2024
	Projet 1.2.3- La mise en place d'un bus urbain	Réalisé	
	Projet 1.2.4- Finaliser le bouclage des voies douces sur la commune	À venir	Début des travaux en 2023
	Projet 1.2.5- Développer plusieurs lignes de transports en commun	Réalisé en partie	
	Projet 1.2.6- Le réaménagement des allées	Non réalisé	Projet jugé non prioritaire
AXE STRATEGIQUE 2- UN CENTRE-VILLE A ADAPTER AUX NOUVEAUX MODES D'HABITER			
Action 2.1- Une économie locale à encourager	Projet 2.1.1- Créer un hôtel d'entreprises pour tous créateurs d'entreprises industrielles ou culturelles	Non réalisé	Projet s'étant avéré plus opportun
	Projet 2.1.2- Valoriser la Tour des Rondes	Non réalisé	Projet jugé non prioritaire
	Projet 2.1.3- Le réaménagement du Musée du Vaurais	À venir	Etude de programmation en cours d'achèvement
	Projet 2.1.4- La mise en valeur du marché hebdomadaire	Non réalisé	Projet jugé non prioritaire
	Projet 2.1.5- La création d'un parking depuis l'Avenue Augustin Malroux	À venir	Début des travaux en 2024
	Projet 2.1.6- La création d'un parking depuis l'Avenue Jacques Besse	Réalisé	
	Projet 2.1.7- Le réaménagement de la place Pasteur	Réalisé	
Action 2.2- Des services à développer	Projet 2.2.1- La création d'un centre aquatique intercommunal	Réalisé	
	Projet 2.2.2- La création de deux aires multi-sport : secteurs Pigné et Clauzades	Réalisé	

	Projet 2.2.3- La création d'une maison des associations	Non réalisé	Programmation technique détaillée en 2024
	Projet 2.2.4- La restauration et le développement du cinéma	À venir	Travaux de démolition en 2023 et de construction en 2024

CONVENTION CADRE
PETITES VILLES DE DEMAIN

pour les communes de Lavaur (81500) et Saint-Sulpice-la-Pointe (81370)

PROJET

ENTRE

La commune de LAVAUR

Représenté par Monsieur Bernard CARAYON, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 4 octobre 2023
Ci-après désigné par « Lavaur »,

La commune de SAINT-SULPICE-LA-POINTE

Représenté par Monsieur Raphaël BERNARDIN, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 26 septembre 2023,
Ci-après désigné par « Saint-Sulpice-La-Pointe »,

La Communauté de Communes TARN-AGOUT

Représenté par Monsieur Gérard PORTES, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 30 octobre 2023,
Ci-après désigné par « CCTA »,

D'une part,

ET

L'État,

Représenté par Michel VILBOIS Préfet du Tarn,
Ci-après désigné par « l'Etat » ;

La Région OCCITANIE/PYRENEES-MEDITERRANEE

Représentée par sa Présidente, Madame Carole DELGA,

Ci-après désignée par la Région et autorisée aux effets de l'Assemblée Plénière ou la Commission Permanente du XX/XX/XX

Le Département du TARN

Représenté par son Président, Monsieur Christophe RAMOND

Ci-après désigné par « le Département » et autorisé aux effets de l'Assemblée Plénière ou la Commission Permanente du XX/XX/XX

Le PETR du Pays de Cocagne

Représenté par son Président, Monsieur Bernard CARAYON, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération du Comité Syndical du 31/03/2023

Ci-après désigné par "PETR du Pays de Cocagne"

La Banque des Territoires

Représentée par sa directrice régionale, Madame Annabelle VIOLLET

L'Etablissement Public Foncier d'Occitanie

Représentée par sa directrice, Madame Sophie LAFENÊTRE

D'autre part,

EN PRESENCE DE :

XXXXX

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

PREAMBULE

Le gouvernement a souhaité que le programme Petites Villes de Demain (PVD) donne aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, respectueuses de l'environnement, où il fait bon vivre.
Cette démarche s'inscrit directement dans le cadre des Contrats territoriaux de Relance et de Transition Écologique.

Ce programme constitue une boîte à outils au service des territoires, dans le cadre du plan de relance et de la conduite des grandes transitions économiques, écologiques, numériques, et démographiques.
La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme Petites Villes de Demain appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués, au-delà de celles de l'Etat et des partenaires financiers du programme.

PROJET

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION CADRE

Le programme Petites Villes de Demain doit permettre aux petites centralités d'accélérer leur transformation pour répondre à leurs enjeux actuels et futurs, en leur proposant une offre de service « sur-mesure » mobilisable en fonction de leurs besoins. De plus, le programme favorise l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre ses parties prenantes, au service des dynamiques territoriales renforcées par le Plan de relance.

Pour réussir ces grandes transitions, le programme Petites Villes de Demain est enrichi par la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La convention cadre précise les ambitions retenues pour le territoire, son articulation avec le CRTE, et l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés.

La convention précise l'ensemble des engagements des différents partenaires pour la période du programme 2023-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

PRÉSENTATION DU TERRITOIRE SIGNATAIRE

Les communes de Lavaur et de Saint-Sulpice-la-Pointe ont souhaité s'engager dans le programme Petites Villes de Demain, selon les termes de la convention d'adhésion en date du 28 avril 2022 pour Lavaur et en date du 11 juin 2021 pour St Sulpice.

La CCTA regroupe 21 communes, dont une haut-garonnaise, et 30 357 habitants. Son armature territoriale se structure autour de 3 niveaux hiérarchiques : 2 pôles urbains centraux que sont Lavaur (11 649 habitants) et St Sulpice la Pointe (9 751 habitants), de 3 pôles relais et de 16 communes rurales.

Intégrée dans le périmètre du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays de Cocagne, qui compte 3 communautés de communes (Tarn-Agout, Lautrécois-Pays d'Agout et Sor et Agout), la CCTA est marquée par l'influence de l'aire urbaine toulousaine. Le territoire fait l'objet d'un développement urbain mais a conservé un caractère en partie rural.

Les communes de Lavaur et Saint-Sulpice-la-Pointe sont reconnues en tant que pôles structurants par leur niveau d'équipements existants, l'accessibilité et le degré d'autonomie dont elles disposent (emplois, entreprises) à l'échelle de l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Toulousaine (AUAT) et de l'Inter SCoT toulousain, qui regroupe 13 SCoT.

L'intégration de ces pôles dans les réflexions sur la structuration de l'aire métropolitaine souligne l'importance de l'attractivité de Lavaur et Saint-Sulpice, sur le Vaurais, mais au-delà, sur le territoire élargi. Ces villes sont, par leur situation, à l'articulation entre la dynamique métropolitaine et les plaines garonnaise et tarnaise, et sont considérées comme des pôles d'emploi et de services intermédiaires pour l'espace rural environnant. Elles bénéficient toutes deux d'une croissance démographique dynamique en constante augmentation profitable à la structuration de l'économie locale. Le territoire bénéficie de plusieurs zones d'activités économiques qui permettent à la fois de répondre aux besoins des populations et à développer l'emploi sur le territoire, bien que les déplacements domicile travail soient encore majoritairement tournés vers la métropole toulousaine, et pour partie vers Albi et Castres. Les actions en cœur de ville au profit de la structuration de l'offre commerciale de proximité sont également engagées avec l'aide du manager de commerces de la CCTA qui accompagne les deux pôles urbains centraux du territoire dans la recherche d'équilibre entre les activités de centre ville et de périphérie.

Face à ce développement continu du territoire, la question de l'habitat pour les populations actuelles et futures est au cœur des réflexions de la CCTA et des communes. Un PLH volontaire a été engagé par la CCTA et est devenu depuis quelques mois obligatoire pour le territoire (seuil des 30 000 habitants dépassé). Il a été complété par une étude pré opérationnelle OPAH finalisée fin 2022, dont les premières actions seront mises en œuvre fin 2023 début 2024. Actions qui seront complétées par des actions territorialisées par les deux villes de Lavaur et Saint-Sulpice-La-Pointe.

Pour les communes de Lavaur et Saint-Sulpice-la-Pointe et la Communauté de Communes Tarn-Agout, la bonne articulation entre le programme « Petites Villes de Demain » et la politique « Bourgs-Centres Occitanie » est essentielle.

Compte tenu des spécificités propres à chacun de ces deux dispositifs, l'Etat et la Région, en lien avec la Caisse des Dépôts et l'EPF Occitanie, ont souhaité engager par voie de convention, un processus de complémentarité et de simplification qui porte notamment sur les points suivants :

- Capitalisation des études et réflexions d'ores et déjà conduites au titre du dispositif Contrat Bourg Centre Occitanie,
- Elaboration de programmes opérationnels uniques (communs aux Bourgs Centres Occitanie et aux Petites Villes de Demain),
- Gouvernance commune entre Contrats Bourgs Centres Occitanie et Petites Villes de Demain.

Dans ce cadre, la Direction régionale de la Banque des Territoires a délégué à la Région pour la période 2022-2026, la gestion de crédits relatifs à l'accompagnement d'études thématiques de faisabilité et d'expertise économique visant à enrichir les Projets de développement et de valorisation des Communes et EPCI concernés.

Le périmètre de la CCTA est en partie englobé dans l'aire urbaine de Toulouse participant notamment à l'attractivité de son territoire : croissance démographique (+ 3 355 habitants entre 2009 et 2020), implantation de grandes entreprises (Pierre Fabre, Bormioli Pharma, ...), aménagement de zones d'activités d'intérêt régional (Les Cadaux et Les Portes du Tarn), etc.

Le territoire de la CCTA est couvert par le SCoT du Vaurais approuvé depuis le 12 décembre 2016, qui inclut l'ensemble des communes de la CCTA. Il est actuellement en cours de révision afin notamment d'intégrer les dispositions règlementaires issues de la loi Climat et Résilience.

La convention PVD 2023-2026 s'inscrit en cohérence avec les partenariats noués par le territoire et les programmes d'actions en vigueur :

- Projet de territoire 2020-2030 de la Communauté de communes Tarn Agout
- Convention de partenariats entre chaque commune et la CCTA,
- Contrat de Relance et de Transition Écologique 2021-2026 du Pays de Cocagne,
- Programme Leader 2023-2027 du GAL Pays de Cocagne – Gaillac Grauthet,
- Contrat Territorial Occitanie / Pyrénées Méditerranée 2022-2028 du Pays de Cocagne,
- Contrats Bourg-centre Occitanie 2022-2028 de Lavaur et de Saint-Sulpice-la-Pointe,
- Contrat Atouts Tarn 2021-2023 de la Communauté de Communes Tarn Agout,
- Convention Territoriale Globale 2023-2026 auprès de la CAF,
- Plan Local d'Urbanisme arrêté de Lavaur,
- Plan Local d'Urbanisme exécutoire de Saint-Sulpice-la-Pointe,
- SCoT du Vaurais, dont la révision va prochainement débuter,
- Programme Local de l'Habitat en cours d'élaboration,
- OPAH 2023-2025 qui va débuter fin 2023 début 2024,
- Plan Climat Air Énergie territorial (PCAET) de la CCTA,
- Plan Alimentaire Territorial en cours d'élaboration (PAT),
- Schéma Directeur Vélo en cours d'élaboration.

Sur la base du projet de territoire, le programme Petites Villes de Demain décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme pour le renforcement des fonctions de centralité au bénéfice de la qualité de vie de ses habitants et des territoires alentours, dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique. Le programme mobilise dans la durée les moyens des partenaires publics et privés.

Le contenu de la présente convention est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est une convention évolutive et pluriannuelle sur la période du programme 2023-2026. Elle fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances et d'impact, notamment sur ses fonctions de centralité.

La présente convention est reconnue comme valant Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) au sens de l'article L.303-2 du Code de la construction et de l'habitation.

LAVAUR

Lavaur, capitale du Pays de Cocagne, est située sur la rive gauche de la rivière Agout, au centre du Pays du Vaurais. Elle se trouve au cœur du triangle Toulouse au Sud-Ouest (40 km), Albi au Nord (50 km) et Castres à l'Est (40 km).

Membre de la Communauté de Communes Tarn-Agout (CCTA), elle en est la polarité historique, tant du point de vue démographique (11 649 habitants) qu'économique (6 030 emplois). Elle concentre les équipements, services, commerces d'une centralité en expansion raisonnée.

ST SULPICE

Saint-Sulpice-la-Pointe, 9 751 habitants, est une commune tarnaise à la frontière du département de la Haute-Garonne. La commune fait partie de la Communauté de communes Tarn-Agout et est intégrée dans le périmètre du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Cocagne. Elle fait l'objet d'un fort développement urbain, mais elle a conservé un caractère en partie rural. Intégrée dans la grande couronne de la métropole toulousaine, Saint-Sulpice est un « pôle urbain renforcé, c'est-à-dire pourvoyeur d'emplois et de services intermédiaires de l'espace rural ».

La croissance démographique est très soutenue depuis le début des années 2000. Elle entraîne des modifications sociologiques au sein de la population et a des répercussions sur le secteur de l'habitat. Après une forte augmentation, la production de logements a ralenti à partir de 2007, mais repart à la hausse depuis 2012. Les grandes phases de production de logements se lisent aisément dans la trame urbaine. Le bourg-centre s'organise autour d'une bastide, de faubourgs et de lotissements résidentiels en périphérie.

L'essor démographique nécessite la construction de nouveaux équipements ou l'extension des infrastructures existantes. Les services sont bien représentés au sein de la commune et plus particulièrement sur le centre-bourg, entraînant un déséquilibre entre l'est et l'ouest de la ville.

La commune présente une belle dynamique économique avec des zones d'activités : les Terres Noires, les Cadaux et la ZAC Les Portes du Tarn. Cette dernière s'inscrit dans une démarche d'écologie industrielle. L'offre commerciale en centre-ville de Saint-Sulpice est en pleine restructuration, associant commerces historiques et nouvelle économie.

Un espace France-Services Intercommunal permet d'offrir à la population en un seul et même lieu un relais des administrations et services publics. Les services de santé sont plutôt bien implantés mais il faut toutefois noter une fragilisation du système de santé avec une récente diminution importante du nombre de médecins généralistes.

La commune compte quatre écoles primaires et deux collèges. L'accueil de la petite enfance et de l'enfance-jeunesse se fait par le biais d'équipements intercommunaux et associatifs. Concernant les équipements culturels, elle possède une salle de spectacles, une salle polyvalente, une bibliothèque et un cinéma. Elle accueille une maison de retraite, un hôpital de jour et une Maison d'Accueil Spécialisée.

Les équipements sportifs sont situés près du centre-ville et dans un complexe à l'ouest de la ville. La commune dispose également d'un bureau de poste, d'une gendarmerie et d'un centre de détention.

Le centre-ville est riche d'un patrimoine historique. L'Office de Tourisme Intercommunal assure depuis 2016 la promotion du territoire et propose des animations.

La proximité de la capitale régionale et la position sur l'axe Toulouse-Albi, combinées à des moyens de communication particulièrement performants, font du territoire un nœud multimodal. Néanmoins, il existe un manque de coordination du transport urbain et interurbain. Le pôle multimodal de la gare, saturé et partiellement aménagé, engendre des difficultés de stationnement dans l'ensemble du centre-ville. La Commune dispose d'un réseau de transports urbains connecté à la Gare et aux aires de co-voiturage.

Le tissu associatif est très actif et développé avec plus d'une centaine d'associations référencées. Il existe un fort investissement d'une partie de la population dans la vie locale pour gérer bénévolement ces structures. A l'occasion d'actions de concertation menées par la commune sur des projets récents, il est apparu que les citoyens étaient particulièrement mobilisés et mobilisables. Toutefois, il est apparu que la population ne disposait pas de connaissances suffisantes dans le domaine de la participation citoyenne aux politiques publiques.

En conclusion, la Ville de Saint Sulpice la Pointe est une commune en plein essor qui fait face aux contraintes liées à ce même développement. Fortement attractive, elle attire habitants et entreprises qui demandent de nombreux services et dont l'arrivée est consommatrice de foncier. L'enjeu est donc d'accompagner correctement cette expansion afin de préserver la qualité de vie et l'environnement de la commune et ne pas mettre en péril l'attractivité du territoire par une croissance anarchique.

ARTICLE 2 – LES AMBITIONS DU TERRITOIRE

En septembre 2020 la CCTA a engagé l'élaboration du Projet de Territoire 2020-2030 en Tarn-Agout afin de structurer le mandat 2020/2026.
Après une première phase de diagnostic, la définition des orientations/enjeux stratégiques et une consultation des citoyens et des partenaires qui a recueilli pas moins de 900 contributions en juillet 2021, les élus communautaires ont élaboré une feuille de route de plus de 70 actions à moyen et long terme pour le territoire Tarn-Agout, dont 12 actions phares articulées autour de 3 axes majeurs :

1 - S'affirmer comme un territoire attractif et innovant, créateur de valeurs
2 - S'impliquer pour un territoire au cadre de vie préservé, harmonieux et accueillant
3 - S'investir pour un territoire dynamique, solidaire et épanouissant

Présenté le 21 avril 2022 en Conseil communautaire, le projet de territoire 2020-2030 ainsi que le pacte de gouvernance de la CCTA ont été largement validés par les élus.

Chacune de ces orientations répond aux enjeux et objectifs territoriaux suivants :

Orientation 1 : S'affirmer comme un territoire attractif et innovant, créateur de valeurs

Enjeu 1 : Un territoire qui soutient l'esprit d'entreprendre et une économie durable
Objectifs :

- Mettre en place des outils et des services structurants pour favoriser la création et le développement d'activités économique,
- Construire une identité territoriale favorable à une économie durable
- Soutenir le commerce de centre-ville et les achats locaux

Enjeu n°2 : Un territoire qui accompagne la création d'emplois en particulier pour les jeunes générations
Objectifs :
- Affirmer et promouvoir le rôle du service emploi intercommunal
- Encourager le développement de la formation, l'apprentissage et l'alternance
- Proposer un accompagnement sur mesure

Enjeu 3 : Un territoire qui s'engage à promouvoir les valeurs de l'agriculture dans sa diversité et ses productions locales
Objectifs :
- Soutenir le monde agricole face aux mutations économiques et dans sa transition agroécologique
- Valoriser les productions agricoles durables et de proximité au travers de la promotion des circuits courts locaux et de la restauration collective
- Mieux communiquer et valoriser le secteur agricole

Orientation 2 : S'impliquer pour un territoire au cadre de vie préservé, harmonieux et accueillant

Enjeu 1 : Un territoire qui s'adapte au changement climatique
Objectifs :
- Mieux prendre en compte les enjeux climatiques sur le territoire et coordonner la mise en œuvre du plan climat air énergie
- Favoriser le développement des énergies renouvelables
- Préserver l'environnement et prévenir les risques liés au changement climatique

Enjeu 2 : Un territoire qui facilite les mobilités au quotidien
Objectifs :
- Planifier les modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle
- Proposer de nouveaux services de mobilité
- Favoriser le développement de nouvelles infrastructures de mobilité

Enjeu 3 : Un territoire qui s'engage pour des logements diversifiés et adaptés à tous les besoins
Objectifs :
- Mieux prendre en compte les besoins de la population et animer la politique locale de l'habitat
- Soutenir l'amélioration de l'habitat existant et la construction de nouveaux logements
- Déployer une animation locale dans le cadre du guichet unique de la rénovation énergétique à destination des habitants et des professionnels
- Améliorer les conditions d'accueil des gens du voyage sur les aires de passage

Orientation 3 : S'investir pour un territoire dynamique, solidaire et épanouissant

Enjeu 1 : Un territoire qui favorise les domaines associatifs, culturels et sportifs
Objectifs :
- Amplifier les coopérations entre la CCTA et les communes en matière culturelle et sportive et favoriser la mutualisation des équipements structurants
- Favoriser l'adaptation de l'offre et des équipements aux besoins

Enjeu 2 : Un territoire qui accompagne votre quotidien par de nombreux services
Objectifs :
- Adapter les services aux nouveaux besoins des familles dans le cadre de la convention territoriale globale
- Valoriser l'ensemble des services à la population proposés par la CCTA et ses communes membres
- Évaluer et valoriser l'offre de Santé

Enjeu 3 : Un territoire qui propose une offre touristique attractive au cœur du Pays de Cocagne

Objectifs :
- Développer le tourisme en complétant l'offre locale et en s'appuyant sur les atouts du territoire
- Faire rayonner le territoire au travers de la destination touristique « Pays de Cocagne »
- Développer l'offre de loisirs de la base de loisirs Ludolac

A l'appui des documents approuvés sur le territoire et ceux en cours de révision, élaboration, réflexion… le territoire affirme sa volonté de se donner des ambitions nouvelles pour accompagner le développement et les besoins des populations existantes et futures. Comme évoqué plus haut, ces ambitions tiennent compte de problématiques émergentes telles que les questions environnementales, climatiques, de ressources, mais également des besoins au quotidiens (se loger, se nourrir, se soigner, se cultiver…)

ARTICLE 3 – LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES

La présente convention fixe les orientations stratégiques :

POUR LA COMMUNE DE LAVAUR, LA STRATEGIE TERRITORIALE EST LA SUIVANTE :

- **Axe 1 : Développer une offre de logements attractive en centre ville en s'appuyant sur la réhabilitation et la restructuration de l'existant.**
  - 1.1 Requalifier les logements grâce à des opérations d'aménagement : consolidation du quartier de la gare, opération façades dans les secteurs stratégiques du centre-ville,
  - 1.2 Diversifier l'offre de logements et produire des logements correspondants aux différents profils d'habitants,
  - 1.3 S'appuyer sur le PLU en cours d'élaboration pour favoriser le renouvellement urbain,
  - 1.4 S'appuyer sur le PLH en cours d'élaboration à l'échelle intercommunale pour garantir une offre de logements adaptée

- **Axe stratégique 2 : Maintenir et développer les fonctions de centralité de Lavaur**
  - 2.1 S'appuyer sur les études existantes (commerce et mobilités) pour consolider le centre-ville
  - 2.2 Encourager l'économie locale : mise en valeur du marché
  - 2.3 Soutenir durablement les entreprises historiques du territoire
  - 2.4 Requalifier et compléter l'offre des équipements et services structurants en centralité : requalification de l'îlot du cinéma, maison des associations, etc

- **Axe stratégique 3 : Inscrire Lavaur dans une démarche de transitions**
  - 3.1 Intégrer les effets du changement climatique dans l'aménagement du territoire et mettre en œuvre le PCAET : Requalification des espaces publics en limitant l'imperméabilisation
  - 3.2 Aménager et mettre en valeur les espaces publics en consolidant leur accessibilité et en sécurisant les différents modes de déplacement : Allées Jean Jaurès, abords de l'Hôtel de ville et de l'hôpital, square Mengaud, etc.
  - 3.3 Développer les mobilités et les connexions pour renforcer la centralité de Lavaur
  - 3.4 Adapter l'offre de stationnement pour mieux répondre aux attentes des habitants et des visiteurs
    - 3.5 Valoriser le patrimoine architectural et paysager et soutenir l'attractivité touristique : Projet de musée de Cocagne, Règlement Local de Publicité
    - 3.6 Poursuivre l'aménagement des entrées de ville
    - 3.7 Aménagement des zones de rencontre

POUR LA COMMUNE DE SAINT-SULPICE LA POINTE, LA STRATEGIE TERRITORIALE EST LA SUIVANTE:

La stratégie de développement et de valorisation de la commune repose sur le renforcement de l'attractivité de son centre-ville grâce à la requalification des espaces urbains du centre-ville, l'amélioration de la mobilité urbaine et interurbaine, le développement de ses équipements publics, la poursuite de la revitalisation commerciale, la valorisation de son patrimoine historique et la sécurisation de l'espace public. Cette stratégie territoriale nécessite une plus grande appropriation du projet de ville par la population.

- **Requalifier les espaces urbains du centre-ville pour renforcer son attractivité :**

Il est nécessaire d'améliorer le cadre de vie par une mise en valeur de l'espace public : piétonniser la bastide, réorganiser, aménager et végétaliser certains espaces de vie notamment les places centrales (places Jean Jaurès, Soult et l'esplanade Octave Médale). Le cœur de ville est actuellement dédié au stationnement, qui devra être reporté tout en préservant l'accès aux commerces et aux services pour créer un espace urbain agrémenté et convivial au centre-ville.
Certaines voies structurantes sont également à aménager.
Le centre-ville, hérité de la bastide, est riche d'un patrimoine bâti historique et revêt un caractère identitaire marqué.

Source : PADD, PLU révisé, 2018.

- **Améliorer la mobilité urbaine et interurbaine :**

Une étude de déplacements a été réalisée en 2016 et 2017. Son diagnostic et plan d'actions ont mis en exergue un déficit du maillage du territoire pour les déplacements doux et le manque de coordination entre le transport urbain et interurbain.

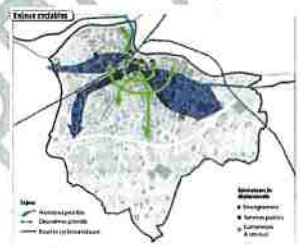

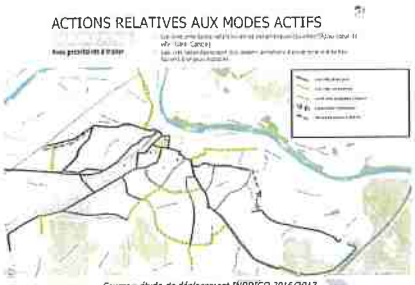

Source : étude de déplacement INDDIGO 2016/2017.
Source : étude de déplacement INDDIGO 2016/2017, Plan d'actions (partie déplacements doux)

Les actions seront à engager en cohérence avec le schéma directeur vélo de la CCTA en cours d'élaboration.
Le réseau de la Haute-Garonne dispose de nombreuses lignes à proximité de la commune, mais sans la desservir. La localisation de la commune en limite de département génère effectivement un effet de frontière. De plus, le pôle multimodal de la gare aujourd'hui non organisé doit être réaménagé. La commune s'est, à ce titre, inscrite dans le programme Pôle d'Échange Multimodal de la région Occitanie.
Enfin, pour éviter la congestion du trafic due aux passages à niveau, des ouvrages de franchissement de la voie ferrée sont à l'étude pour fluidifier la circulation routière.

➢ **Affirmer le rayonnement de pôle urbain par une dotation en équipements publics répondant aux enjeux de développement :**
Selon les prévisions démographiques du SCOT du Vaurais, la commune atteindra 10 750 habitants en 2028. Il faudra par conséquent accompagner cet essor par la construction de nouveaux équipements (une 4ème école, un 2nd cimetière, ...) ou par l'extension des infrastructures existantes (la médiathèque, les bâtiments assodatifs, les équipements sportifs, ...). Du point de vue de l'offre touristique, les capacités d'accueil sont à développer. Le territoire intercommunal ne dispose pas, par exemple, d'offre en matière de camping et d'hôtellerie de plein air.
Pour répondre à l'évolution démographique et engager un rééquilibrage des équipements publics sur le territoire, la commune a prévu la réalisation d'équipements sur un site conçu comme étant intergénérationnel comprenant la création d'un quatrième groupe scolaire, d'équipements sportifs, un lycée et une maison de retraite à l'Est, dans le secteur de La Bourlasse.
Enfin, la croissance de la commune fait qu'aujourd'hui les locaux dédiés à la Médiathèque ne répondent plus aux besoins des usagers en termes de capacité d'accueil ou d'évolution des pratiques culturelles.

➢ **Revitalisation et diversification des commerces du centre-bourg :**
Les zones d'activités - notamment le parc d'activités « Les Portes du Tarn » et la zone des Cadaux, sont en cours de commercialisation mais restent excentrées. Il convient d'améliorer leur connexion avec le centre-bourg en aménageant les voies de liaison. Dans le même temps, le commerce est à consolider en centre-ville et malgré le fort développement de l'économie résidentielle, le territoire ne parvient pas à fournir assez d'emplois pour les actifs e trants.

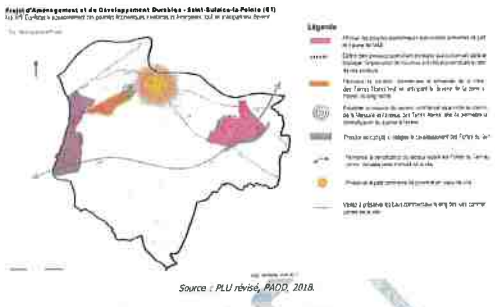

Source : PLU révisé, PADD, 2018.

➢ **· Un patrimoine historique remarquable à mettre en valeur :**
Le territoire constitue un espace de loisirs attrayant par sa proximité immédiate de Toulouse et par la qualité du paysage et du patrimoine urbain et rural. Le centre-ville saint-sulpicien est quant à lui riche d'un patrimoine historique avec notamment la bastide comprenant l'église Notre-Dame, le Castela et son souterrain ainsi que le parc de la Mairie qui forment un ensemble urbain historique remarquable. Cependant, ce patrimoine est à valoriser.
Les anciens bâtiments de l'Argonnerie, devenue friche industrielle, d'une superficie de plus d'1 ha et situés en cœur de ville, doivent faire l'objet d'un aménagement qualitatif en matière de renouvellement urbain.
Les berges de l'Agout sont également à aménager pour en faire un espace de promenade attractif.

➢ **· Une population à impliquer de manière plus importante dans le projet de ville au sens large :**
Le développement des projets au bénéfice du territoire et de sa population ne peut se faire de manière durable si la population n'y est pas associée étroitement, sous ses différentes facettes : habitants, usagers, associations, entreprises... Dans la poursuite des actions déjà engagées par la ville, des actions doivent être menées pour permettre une participation citoyenne amplifiée, au service de la qualité des projets et de leur appropriation par les publics concernés et plus largement par les personnes intéressées.

➢ **Le Projet de développement et de valorisation**
Comme a pu le mettre en évidence le diagnostic territorial réalisé sur la commune, Saint-Sulpice-la-Pointe s'inscrit aujourd'hui au sein d'un territoire marqué par une forte attractivité liée à la métropole toulousaine.
Cette attractivité marque fortement le paysage de la commune : multiplication des lotissements d'habitat, création de plusieurs zones d'activités, etc. Aujourd'hui, Saint-Sulpice-la-Pointe bénéficie de nombreux équipements et services, d'une bonne desserte routière et ferroviaire et d'un environnement naturel et agricole de qualité mais à préserver. Ces dernières années de nombreux aménagements ont été réalisés mais peu souvent intégrés dans une vision urbanistique globale et sur le long terme. Le présent PADD souhaite définir une vision claire et précise sur le développement de la commune pour les 10 prochaines années tout en anticipant les futurs enjeux à long terme : lycée, zones urbaines à développer, zones d'activités à conforter, gare multimodale, etc.
L'enjeu fort du territoire est de pouvoir conserver son attractivité en gérant de manière durable l'arrivée de nouveaux habitants. Son aménagement doit être repensé afin de rendre la commune plus désirable et durable.

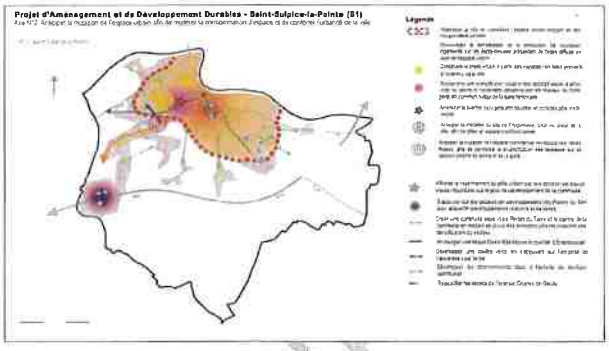

Source : PLU révisé, PADD, 2018.

En cas d'évolution des orientations ou objectifs en cours de programme, elles seront validées par le comité de pilotage, et feront l'objet d'un avenant à la présente convention. L'évolution des actions ne fait pas l'objet d'avenant.

ARTICLE 4 – LE PLAN D'ACTION

Le plan d'action est la traduction opérationnelle du projet de territoire qui se décline en actions des collectivités et des acteurs territoriaux. Ce document évolutif consiste en la compilation des fiches actions validées, et éventuellement de la liste des projets en maturation ; il est transmis à chaque évolution à l'ANCT (délégation territoriale et direction de programme) à des fins de suivi.
Les évolutions du plan d'action sont examinées et validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessiter d'avenant de la présente convention.

Pour que la convention vaille ORT, les actions prévues dans le ou les secteurs d'intervention précités doivent à minima concerner l'amélioration de l'habitat (selon le contexte : lutte contre l'habitat dégradé ou indigne et contre la vacance, production de logements attractifs et adaptés). Leur plan de financement est présenté en annexe.

La définition d'un ou de plusieurs secteurs d'intervention de l'ORT incluant le centre-ville de la ville principale de l'EPCI, figure parmi les secteurs d'intervention présentés à l'annexe 2.

4.1 Les actions
Les actions du programme Petites Villes de Demain (PVD) sont décrites dans des fiches action selon le modèle figurant en annexe 3 ; elles ont vocation à alimenter directement le plan d'action du CRTE du territoire concerné.

L'inscription formelle des actions dans le programme PVD est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Les actions prêtes, validées en comité de projet PVD, sont adressées à chacun des financeurs appelés à se prononcer dans leurs propres instances décisionnelles.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la Direction de programme Petites villes de demain de l'ANCT (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Chaque fin d'année, une synthèse financière des contributions obtenues des différents financeurs est présentée en comité de pilotage, et transmise à la Direction de programme Petites Villes de Demain de l'ANCT.

4.2. Projets en maturation
Des projets, de niveaux de maturité différents peuvent être listés en annexe du plan d'action. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés au plan d'action, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Pour la commune de Lavaur, les orientations stratégiques sont les suivantes :

AXE 1	
Développer une offre de logements attractive en centre-ville en s'appuyant sur la réhabilitation et la réhabilitation de l'existant	
Requalifier les logements grâce à des opérations d'aménagement	Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat (OPAH)
S'appuyer sur le PLU en cours d'élaboration pour inverser le renouvellement urbain	Réhabilitation du quartier de la gare
AXE 2	
Maintenir et développer les fonctions de centralité de Lavaur	
S'appuyer sur les études existantes (commerce et mobilités) pour densifier le centre-ville	Animation et accompagnement des acteurs du commerce et de l'artisanat
	Réhabilitation de la marbrerie Gambaratto
Encourager l'économie locale	Mise en valeur du marché hebdomadaire
	Création d'un complexe cinématographique en cœur de ville
Renforcer et compléter l'offre des équipements et services structurants en centralité	Création d'une maison des associations
	Création de deux terrains de foot 5
AXE 3	
Diversifier l'offre touristique et renforcer les formations	
Intégrer les effets du changement climatique dans l'aménagement du territoire et mettre en œuvre le PCAET	Étude thermique et réseau sur les équipements communaux
	Végétalisation de bruit, corridors d'écoulement
	Végétalisation des toitures
Aménager et mettre en valeur les espaces publics en consolidant leur accessibilité et en leur donnant des différents modes de stationnement	Création d'un cheminement
	Mise route de Carcinon, secteur des Cadaques
	Aménagements urbains en faveur du développement des mobilités douces
	Fin du réaménagement de la place Fabiani et de la rue Anatole-Cornet
Développer les mobilités et les connexions pour renforcer la centralité de Lavaur	Aménagement des berges de l'Agout
	Développement et pérennisation du bus urbain
Adapter l'offre de stationnement pour mieux répondre aux attentes des habitants et des visiteurs	Création d'un parking végétalisé en centre-ville
Valoriser le patrimoine architectural et paysager et soutenir l'attractivité touristique	Création d'un escalier et pose d'une colonne sèche, cathédrale Saint-Alain
	Restauration de l'escalier à vis, ancien le cloître de Saint-Alain
	Réaménagement du musée du Pays de Cocagne
Poursuivre l'aménagement des entrées de ville	Fin de l'aménagement de l'avenue Spérou

Pour la commune de Saint-Sulpice la Pointe, les orientations stratégiques sont les suivantes :

ORIENTATION STRATEGIQUE 1
REQUALIFIER LES ESPACES URBAINS AFIN DE RENFORCER L'ATTRACTIVITE DE LA COMMUNE
Mesure opérationnelle - 1.1 : ADAPTER LES ESPACES PUBLICS EN INTEGRANT LES NOUVELLES PRATIQUES DE MOBILITE
Piétonnisation et requalification des rues de la bastide
Requalification de la Rue du Capitaine Beaumont
Requalification de la Route de Lavaur
Sécurisation de la RD 988
Aménagement du pôle d'échanges multimodal des gares SNCF et routière
Aménagement de la véloroute - voie verte V85
Aménagement du chemin d'émbouvitet
Mesure opérationnelle - 1.2 : AMENAGER DES ESPACES NATURELS FAVORISANT LES ECHANGES SOCIAUX
Création d'un Parc urbain
Aménagement des berges de l'Agout
[illegible]
Mesure opérationnelle - 2.1 : GARANTIR UNE OFFRE EN MATIERE DE SANTE
Création d'un Centre public de santé ou d'une maison médicale communale
Relocalisation et reconstruction d'un nouvel EHPAD
Création d'une résidence inclusive et partagée
Mesure opérationnelle - 2.2 : FAVORISER LES PRATIQUES CULTURELLES ET DE LOISIRS
Création d'un pôle culture - jeunesse de la salle Polyvalente
Création d'un Pôle Musical
Réaménagement de la salle René Cassin
Création d'aires de jeux inclusives
Agrandissement et modernisation de la médiathèque
Mesure opérationnelle - 2.3 : ENCOURAGER LES PRATIQUES SPORTIVES
Création d'un terrain de foot à 5
Réhabilitation et agrandissement de la piscine
Réhabilitation du complexe sportif de Moissendade
Création de terrains de grands jeux synthétiques
Agrandissement et couverture du skate-park actuel
Mesure opérationnelle - 2.4 : ADAPTER LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES
Rénovation et relocalisation des groupes scolaires
Mesure opérationnelle - 2.5 : DOTER LES ETABLISSEMENTS PUBLICS DE SERVICES RELOCALISES
Création d'une unité locale de production de repas
ORIENTATION STRATEGIQUE 3
REPONDRE AUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX POUR LUTTER CONTRE LE RECHAUFFEMENT CLIMATIQUE
Mesure opérationnelle - 3.1 : REDUIRE LES CONSOMMATIONS ENERGETIQUES DU PATRIMOINE PUBLIC
Passage en LED de l'éclairage public
Réalisation de travaux de rénovation énergétique des bâtiments publics
Passage en LED des équipements sportifs
Mesure opérationnelle - 3.2 : DEVELOPPER LA PRODUCTION ET L'UTILISATION DES ENERGIES RENOUVELABLES
Installation de centrales photovoltaïques sur les espaces et les bâtiments publics
Création d'un réseau de chaleur urbain à partir de biomasse
Mesure opérationnelle - 3.3 : RENATURER LES ESPACES PUBLICS ET MAITRISER LA CONSOMMATION D'EAU
Désimperméabilisation et végétalisation des espaces publics
Réutilisation des eaux usées traitées par la station d'épuration

ORIENTATION STRATEGIQUE 4
REVITALISER LE CENTRE VILLE ET METTRE EN VALEUR LES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES
Mesure opérationnelle - 4.1 : CONTRIBUER AU RENOUVELLEMENT URBAIN
Aménagement d'une friche industrielle en nouveau quartier d'habitat et de services
Mesure opérationnelle - 4.2 : REHABILITER LE PARC DE LOGEMENTS EXISTANTS ET ENGAGER DES OPERATIONS DE DIVERSIFICATION
Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat (OPAH)
Opération de rénovation des façades des propriétés privées de la bastide et de ses abords
Aménagement des secteurs en OAP du PLU
Mesure opérationnelle - 4.3 : ACCOMPAGNER LA MUTATION DU TISSU ECONOMIQUE LOCAL
Animation et accompagnement des acteurs du commerce et de l'artisanat
Requalification de la zone d'activités Les Terres noires
Les Portes du Tarn, parc d'activités à vocation industrielle
Mesure opérationnelle - 4.4 : ACCROITRE L'ATTRACTIVITE TOURISTIQUE, CULTURELLE ET PATRIMONIALE
Projet de réaménagement du Bureau d'Information Touristique intercommunal et mise en valeur scénographique du souterrain du Castela
Création d'un espace Microfolie au sein du Bureau d'Information touristique
Mise en valeur du patrimoine historique et culturel par la création de circuits de découverte urbains
[illegible]
Mesure opérationnelle - 5.1 : DEVELOPPER LES MOYENS DE PREVENTION ET DE PROTECTION
Requalification des locaux de l'actuelle trésorerie publique en poste de police municipale
Extension du système de vidéoprotection
[illegible]
Mesure opérationnelle - 6.1 : DEVELOPPER LA CULTURE DE LA PARTICIPATION CITOYENNE
Formation des citoyens aux processus participatifs
Mesure opérationnelle - 6.2 : CREER DES OUTILS DE PARTICIPATION CITOYENNE
Création d'une entité de gouvernance participative pour le suivi du programme d'actions PVD
Organisation de processus participatifs adaptés pour les actions opportunes
Organisation de consultations citoyennes locales hors des échéances électorales

ARTICLE 5 – MODALITES D'ACCOMPAGNEMENT EN INGENIERIE

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie : les partenaires financiers (l'ANCT, la Banque des territoires, le Cerema, l'Ademe…), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme… pour les différentes phases du programme (élaboration du projet de territoire, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectue selon les modalités de saisine et de contractualisation propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

ARTICLE 6 - ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

Les partenaires s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Dans les fiches actions, les montants affichés, au titre des plans de financement, ne pourront relever que de crédits déjà acquis auprès des financeurs.

Les dossiers seront examinés dans le cadre des dispositifs et instances du partenaire sollicité. Les décisions font l'objet d'arrêtés ou de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6.2. Le territoire signataire

En signant cette convention, les communes de Lavaur et St-Sulpice-La-Pointe assument leur rôle de centralité au bénéfice de la qualité de vie des habitants de la commune et des territoires alentours, et leur volonté de s'engager résolument dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique.

Les communes de Lavaur et St-Sulpice-La-Pointe signataires s'engagent à désigner dans leurs services un chef de projet PVD responsable de l'animation du programme et de son évaluation.

Les communes de Lavaur et St-Sulpice-La-Pointe s'engagent à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations…) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature de la convention cadre, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du programme et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du programme, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au programme, dont il est maître d'ouvrage.

6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

L'Etat s'engage à travers ses services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du programme, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du programme.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du programme.

L'État soutient le cofinancement de postes de chefs de projet en complément des crédits apportés par les opérateurs partenaires du programme. Il s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le programme, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- **L'ANCT** peut accompagner les territoires en conseil et ingénierie, via ses différents programmes d'intervention (France Service, tiers-lieux, …) et dans ses domaines d'expertise comme par exemple la revitalisation commerciale. L'ANCT soutient également les projets par le pilotage du programme Petites villes de demain, et en particulier du Club ;

- **L'ANAH** peut apporter un accompagnement aux différentes phases d'une stratégie en matière d'amélioration de l'habitat pour des interventions intégrant les thématiques spécifiques relevant de ses priorités (la lutte contre l'habitat indigne et dégradé, la précarité énergétique, la fragilisation et dégradation des copropriétés, le vieillissement de la population, tant en phase pré-opérationnelle qu'opérationnelle. Cet accompagnement peut être destiné aux propriétaires (occupants ou bailleurs), syndicats de copropriétaires, collectivités ou opérateurs immobiliers ;

- **Le Cerema** peut apporter un appui pour l'élaboration des projets de territoires et des plans d'action, ainsi que pour la phase de mise en œuvre et d'évaluation et dans ses domaines d'expertise (par exemple, la stratégie foncière et d'aménagement durable, la transition écologique, les mobilités, la revitalisation économique et commerciale) ;

- **L'ADEME** peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du programme.
  Elle apporte notamment un soutien financier pendant 3 ans à la CCTA dans le cadre du recrutement du Conseiller en Energie Partagée (CEP) en poste depuis le 2 janvier 2023, dont la mission est d'accompagner les communes membres à l'analyse et à la réduction de leurs dépenses énergétiques.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

De plus, la Caisse des Dépôts, établissement public financier à caractère spécial, peut intervenir via sa direction de la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial – conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés.

Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs sont portées en annexe 3.

Les projets seront intégrés dans le programme opérationnel du Contrat de Relance et de Transition Écologique dont ils relèvent.

6.4. Engagements de la Région

La Région en qualité de cheffe de file des politiques de transport, de formation professionnelle, d'aménagement du territoire, de développement économique, de tourisme et d'environnement, apportera son concours aux actions visées par le programme, dans le cadre des objectifs fixés par le Pacte Vert Occitanie 2040.

Elle mobilisera, dans cette perspective, les moyens en ingénierie nécessaires et adaptés pour participer à la gouvernance du programme ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Elle soutiendra, en outre, les actions et projets du programme, compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention définis pour l'accompagnement de la nouvelle génération de politiques de contractuelles territoriales 2022-2028.

Pour cela, les porteurs de projet déposeront un dossier complet pour instruction et répondront aux sollicitations éventuelles de la collectivité dans le cadre de l'instruction du dossier.
Les actions soutenues par la Région devront s'inscrire dans les objectifs du PACTE VERT OCCITANIE, ainsi que des Schémas Régionaux en vigueur tels que le Plan Vélo, le Plan Arbre Occitanie, le Plan Régional pour la Qualité Alimentaire, etc…

La Région sera attentive aux projets présentant une réelle valeur ajoutée pour le Projet de développement et la valorisation du Bourg Centre.

Les projets seront examinés dans le respect des dispositifs et des taux d'intervention en vigueur à la date du dépôt des dossiers correspondants et seront intégrés dans le programme opérationnel du Contrat Territorial dont ils relèvent.

6.5. Engagements du Département

Le conseil départemental du Tarn, en tant qu'acteur de proximité et chef de file des solidarités humaines et territoriales, s'engage à apporter son soutien aux communes et aux intercommunalités pour la réalisation de leurs opérations d'investissement. Le Département leur propose des réponses adaptées aux spécificités de chacune d'entre

elles, tout en œuvrant en faveur de l'attractivité du Tarn, de l'amélioration du cadre de vie et du développement économique et de l'emploi.

Les financements mobilisés par le Département au titre de cette convention, le seront prioritairement dans le cadre du Fonds de Développement territorial et auront pour objectifs de répondre aux 3 principaux enjeux de :

Solidarité humaine :
Il s'agit d'accompagner les territoires dans le développement d'une offre de soins de proximité, dans la création de structures d'accueil petite enfance ou encore de création d'habitat partagé et par toute la mise en œuvre de sa compétence d'action sociale.

Attractivité territoriale :
Le Département accompagne l'aménagement rural et la rénovation du cadre de vie dans les centres bourg, par exemple, il soutiendra la création de tiers-Lieux et d'espaces d'échanges intergénérationnels, tout en participant aux opérations de maintien de services aux publics.

Adaptation des territoires aux changements climatiques :
Le Département accompagne les territoires dans la mise en place des nouvelles formes de mobilités comme la création d'aménagements cyclables (Plan Vélo), pour la préservation d'Espaces Naturels Sensibles et autres projets collaboratifs. Il encourage aussi la rénovation énergétique et la lutte contre l'artificialisation des sols.

Par ailleurs, afin de mettre en œuvre leurs projets les maîtres d'ouvrage publics auront la possibilité de solliciter le Département en matière d'ingénierie publique.

6.6. Engagements du PETR du Pays de Cocagne

Le PETR s'engage à mobiliser son ingénierie au service des Conventions Petites Villes de Demain de son territoire pour :

- Accompagner la définition et la mise en œuvre du projet de développement des communes concernées ;
- Mobiliser les financements sur les différents projets et assurer le lien entre les communes et les partenaires financiers, dans le cadre des contractualisations portées par le PETR (Contrat de Relance et de Transition Écologique 2021-2026 en particulier, mais aussi Contrat Territorial Occitanie 2022-2028, Programme Leader 2023-2027, Approche Territoriale Intégrée de l'OS 5 FEDER 2023-2027) ;
- Aider les communes et leur intercommunalité dans le montage et le suivi des différentes demandes de subvention et alerter sur les spécificités de chacun des dispositifs ;
- Coordonner et mettre en œuvre des projets de développement touristique assurant la promotion de la destination Pays de Cocagne.

Le PETR participera également aux instances de pilotage (comités techniques, comités de pilotage) prévues dans la mise en œuvre du programme Petites Villes de Demain.

6.7. Engagements des autres opérateurs publics

Un ou des opérateurs publics s'engagent à désigner dans leurs services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du programme ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Ce ou ces opérateurs publics s'engagent à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du programme, compatibles avec leurs politiques publiques et cadres d'intervention.

6-7-1. La Banque des Territoires

La Caisse des Dépôts, par l'intermédiaire de sa direction de la Banque des Territoires, contribue à la mise en œuvre effective du programme Petites Villes de Demain en mobilisant sur la période 2020-2026 les moyens visant notamment à :

- Accompagner les villes et leur intercommunalité en matière de soutien méthodologique et d'ingénierie de projet, adaptés aux problématiques des petites centralités et répondant aux enjeux de redynamisation et d'attractivité. Ces moyens pourront prendre la forme de cofinancement d'une partie des postes de chefs de projet, de cofinancement d'études nécessaires pour élaborer et mener à bien le projet global de redynamisation, et de prise en charge d'assistances techniques destinées aux territoires rencontrant des difficultés particulières ;
- Contribuer à l'expertise opérationnelle portant sur les montages dédiés à la mise en œuvre opérationnelle des investissements ou des solutions de portage d'actifs immobiliers aux côtés des acteurs économiques (la Caisse des Dépôts ne subventionne pas les investissements publics)
- Financer sous forme de prêts, en particulier le Prêt Rénovation Urbaine Petites Villes de Demain, les opérations des personnes morales publiques ou privées situées dans les communes lauréates du programme et incluses dans le périmètre des Opérations de Revitalisation Territoriale (ORT).

Pour chaque sollicitation financière (prêt, ingénierie, investissement), l'accompagnement de la Caisse des Dépôts sera subordonné aux critères d'éligibilité de ses axes d'intervention ainsi qu'à l'accord préalable de ses organes décisionnels compétents.

Les porteurs de projets publics comme privés ont, à travers le comité local de projet Petites Villes de Demain, une instance de proximité au sein de laquelle ils pourront faire examiner les possibilités de saisine de l'offre CDC Petites Villes de Demain de la Banque des Territoires selon les modalités qu'elle définit avec ses partenaires.

6-7-2. L'Établissement Public Foncier Occitanie

L'Établissement Public Foncier (EPF) accompagne les collectivités dans la mise en œuvre opérationnelle de leur projet par le biais de conventions foncières permettant d'accélérer la maîtrise des biens et terrains nécessaires au projet de revitalisation, dans le respect de son plan pluriannuel d'intervention.

Ainsi, l'EPF sera le partenaire des collectivités d'un point de vue technique, administratif et juridique, et s'appuiera sur ses dispositifs d'intervention adaptés à l'action en centres anciens.

6.8. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

6.9. Maquette financière

La maquette figurant en annexe 4 récapitule les opérations qui seront potentiellement mises en œuvre. Elle précise pour chaque action, le calendrier de réalisation, les cofinancements acquis et le coût total.

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

ARTICLE 7 : COMPLEMENTARITE ENTRE LE PROGRAMME « PETITES VILLES DE DEMAIN » ET LA POLITIQUE DE CONTRACTUALISATION « BOURGS CENTRES OCCITANIE »

Pour les Communes concernées par « Petites Villes de Demain » et « Bourgs Centres Occitanie » et compte tenu des spécificités propres à chacun de ces deux dispositifs (phasage et calendrier, contenu opérationnel, ...), l'Etat et la Région décident d'engager un processus de complémentarité et de simplification qui porte notamment sur les points suivants :

- Capitalisation des études et réflexions d'ores et déjà conduites au titre des Contrats Bourgs Centres Occitanie,
- Elaboration de programmes opérationnels uniques (communs aux Bourgs Centres Occitanie et aux Petites Villes de Demain),
- Gouvernance commune entre Contrats Bourgs Centres Occitanie et Petites Villes de Demain.

Pour les Communes/EPCI lauréats dont les Contrats Bourgs Centres Occitanie ont été approuvés ou sont en cours d'élaboration, ou dont l'avenant est en cours d'élaboration, l'Etat et la Région conviennent de s'appuyer sur les réflexions engagées et les stratégies définies par les acteurs locaux.

Le Comité de pilotage

Chaque commune (Lavaur et Saint-Sulpice-la-Pointe) mettra en place un comité de pilotage propre afin d'assurer le pilotage, le suivi et la mise en œuvre des projets de développement et de revitalisation de « Petites Villes de Demain » et du « Contrat Bourg Centre », et proposer les programmes opérationnels.

Ainsi, la composition de chaque Comité de pilotage déjà installé au titre du dispositif Bourgs Centres Occitanie pourra être complétée le cas échéant par l'intégration de nouveaux partenaires ou opérateurs. Ces comités associeront en particulier la structure du Territoire de projet porteur du Contrat de Relance et de Transition Écologique et du Contrat Territorial Occitanie, à savoir le PETR du Pays de Cocagne.

ARTICLE 8 – GOUVERNANCE DU PROGRAMME « PETITES VILLES DE DEMAIN »

Les collectivités porteuses mettent en place une gouvernance pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du programme, en association étroite avec l'Etat, confirmant (et ajustant si nécessaire) le fonctionnement installé à l'occasion de la convention d'adhésion pour l'élaboration de la stratégie.
Cette gouvernance est intégrée à la gouvernance mise en place pour le Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE).

Sont systématiquement invités aux comités de pilotage les représentants de l'exécutif, des services de l'Etat, du Conseil régional, de la Caisse des Dépôts – Banque des Territoires, de l'ANAH, le Département, la CCI, la Chambre des Métiers, l'UDAP ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du programme Petites Villes de Demain, et de représentants des collectivités départementales si elles sont cosignataires.

Chaque comité de pilotage siégera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du programme, sur la base des indicateurs de suivi et d'une synthèse financière ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions, y compris financièrement (actualisation du plan de financement) ;
- Etudier et arrêter les demandes d'évolution du programme en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...) ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

Le chef de projet PVD désigné alimente le comité de pilotage et en particulier :

- Veille en détail au bon déroulement des actions prévues au programme, vérifie l'avancement des dossiers, analyse les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établit le tableau de suivi de l'exécution ;
- Met en place les outils d'évaluation et analyse les résultats des évaluations ;
- Propose les évolutions des fiches orientations ;
  Propose les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches actions.

ARTICLE 9 - SUIVI ET EVALUATION DU PROGRAMME

Un tableau de bord de suivi du programme est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour par le chef de projet PVD. Il est examiné par les services de l'Etat et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins, et mis à disposition auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du programme, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intègrera au dispositif national d'évaluation du programme national PVD.

ARTICLE 10 - RESULTATS ATTENDUS DU PROGRAMME

Les objectifs détaillés et les indicateurs propres à chaque action sont précisés dans chaque fiche action présentée en annexe 3.

ARTICLE 11 – UTILISATION DES LOGOS

Chacune des Parties autorise à titre non exclusif l'autre Partie à utiliser son nom et son logo en respectant la charte graphique afférente au programme, pour toute la durée du Contrat afin de mettre en avant le partenariat entre les Parties, et à le faire figurer de façon parfaitement visible et lisible sur ses supports de communication faisant référence aux actions réalisées dans le cadre de cette convention.

Il est précisé qu'aucun matériel, visuel, création, annonce, message de quelque nature que ce soit faisant référence à l'une des Parties ne pourra être créé, réalisé et/ou diffusé par les autres Parties sans son consentement écrit préalable.

Chacune des Parties reconnaît qu'elle n'acquiert aucun droit sur la charte graphique des autres Parties autre que celui de l'utiliser conformément aux dispositions de la présente clause et qu'elle n'est pas autorisée à utiliser et / ou exploiter les marques, dénominations sociales, logo et plus généralement tous les droits de propriété intellectuelle afférents aux signes distinctifs à l'autre Partie, de quelque façon que ce soit (notamment pour leur reproduction, communication et / ou adaptation) et pour quelque raison que ce soit (y compris à titre de référence commerciale ou pour sa propre publicité).

Le droit d'utiliser les éléments verbaux/graphiques de chacune des Parties est accordé uniquement pour la durée du Contrat et prendra automatiquement fin, sans qu'aucune formalité ne soit nécessaire, à son terme, qu'elle qu'en soit la raison.

PROJET

Les communes sont invitées à faire figurer le panneau signalétique Petites Villes de Demain en entrée de ville (modèle disponible en ligne).

Chaque opération réalisée doit faire l'objet d'un affichage pendant les travaux : identifiant clairement le lien avec le programme Petites Villes de Demain : logo ANCT/PVD et mention « L'Etat s'engage pour l'avenir des territoires » (modèle disponible en ligne); ainsi que les logos et mentions liés aux modalités d'attribution des subventions et financement propres à chaque Partie.

ARTICLE 12 – ENTREE EN VIGUEUR, DUREE DE LA CONVENTION ET PUBLICITE

L'entrée en vigueur du programme est effective à la date de signature du présent contrat, jusqu'à mars 2026.

Au terme de la convention, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.
La présente convention est publiée au recueil des actes administratifs de l'EPCI signataire. Elle est transmise pour information au DDFIP ainsi qu'à l'ANCT. Elle pourra faire l'objet d'une mise en ligne, au niveau local et par l'ANCT.

ARTICLE 13 – EVOLUTION ET MISE A JOUR DU PROGRAMME

Le programme est évolutif. Le corps de la convention et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du programme et après avis du comité de projet. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou de l'intitulé des orientations, de leurs objectifs et indicateurs.

ARTICLE 14 - RESILIATION DU PROGRAMME

D'un commun accord entre les parties signataires du programme et après avis favorable des comités de pilotage, il peut être mis fin à la présente convention.

ARTICLE 15 – TRAITEMENT DES LITIGES

La présente convention est régie par le droit français.
En cas de contestation, litiges ou autres différends éventuels sur l'interprétation ou l'exécution de la convention, les parties s'efforceront de parvenir à un règlement à l'amiable entre elles.

A défaut, et préalablement à l'engagement de toute action contentieuse et sous réserves des dispositions prises au titre des articles précédents, les parties s'engagent à recourir à la médiation en application des articles L 213-1 du code de la justice administrative du différend qui les oppose et de saisir le président du Tribunal administratif de Toulouse à l'effet d'organiser la mission de médiation et de désigner la ou les personnes qui en seront chargées.

En cas d'échec d'une solution amiable, tout litige ou contestation auxquels la présente convention pourrait donner lieu tant sur sa validité que sur son interprétation, son exécution ou sa réalisation, sera soumis aux tribunaux compétents du ressort de la juridiction de Toulouse.

PROJET

Signé à SAINT-SULPICE-LA-POINTE le .....

Le Maire de Lavaur,
M. Bernard CARAYON

Le Maire de Saint-Sulpice-la-Pointe,
M. Raphaël BERNARDIN

Le Président de la Communauté de Communes Tarn Agout,
M. Gérard PORTES

Le Président du PETR du Pays de Cocagne,
M. Bernard CARAYON

Le Préfet du Tarn,
Michel VILBOIS

La Présidente du Conseil Régional d'Occitanie,
Mme Carole DELGA

Le Président du Conseil départemental du Tarn,
M. Christophe RAMOND

La Directrice régionale Occitanie de la Banque des Territoires,
Mme Annabelle VIOLLET

La Directrice de l'Etablissement Public Foncier d'Occitanie
Mme Sophie LAFENETRE

PRO

SOMMAIRE DES ANNEXES

ANNEXE 1 – Diagnostic / orientations stratégiques

ANNEXE 2 – Présentation du ou des périmètres des secteurs d'intervention des ORT

ANNEXE 3 – Fiches actions par commune

ANNEXE 4 – Maquettes financières par commune

PROJET

DIAGNOSTIC
PROGRAMME PVD 2023-2026
COMMUNE DE LAVAUR

1. Poursuivre la diversification du parc de logements et son adaptation à la demande

- Une évolution du parc de logement en lien avec la pression démographique exercée sur la commune
- Un marché locatif bien représenté
- Une typologie de logements précise : majoritairement de grandes maisons et souvent sous-occupés (+6/10 logements)
- Une dynamique de construction qui demeure importante

5 581

54,4%

52%

2. La croissance démographique est stable grâce à l'attractivité de la commune

- Une évolution démographique constante et accélérée depuis le début des années
- 2000
- Un solde migratoire expliquant entièrement la croissance démographique
- Un vieillissement en cours (indice de jeunesse de 75)
- Des ménages de plus en plus petits
- Une croissance démographique s'inscrivant dans une dynamique ouest-tarnaise plus large

10 900

+0,4%

2,05

Évolution de la population entre 1975 et 2019

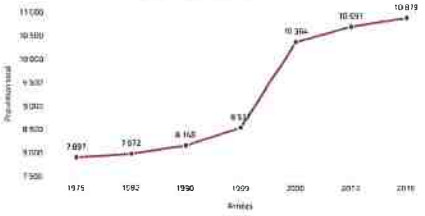

3. Le tissu économique local est varié et en croissance

- Le tissu économique est singulier et divers : à la fois industriel, tertiaire, agricole, commercial et divers établissements hospitaliers
- Une population active constamment en hausse, notamment dans le tertiaire
- Une centralité commerciale structurée et diversifiée
- Une absence de disponibilité foncière dans les ZAE
- Des activités au rayonnement national (présence du siège de la branche dermo-cosmétique de Pierre Fabre, n°2 mondial)

4 776

6 088

12,4%

4. Les équipements et services répondent bien aux besoins des habitants

- Un tissu associatif très dense et diversifié
- De nombreux équipements dits « structurants », notamment l'offre médicale qui est très importante
- Une offre scolaire complète (8 écoles maternelles et élémentaires, 1 collège, 2 lycées)
- Un centre-ville à consolider par les acteurs du logement, du commerce et de l'urbanisme
- Des offres culturelles et sportives complètes
- Un tourisme culturel présent mais qui demeure encore un potentiel

199

3 171

5. L'automobile individuelle est encore prédominante

- Dépendance importante à la voiture individuelle
- Une gare et une halte ferroviaire sur la ligne Mazamet – Castres
  - Toulouse
- Nombre de voyageur en gare en légère hausse depuis 2020, mais en diminution globale depuis 2019
- Des liaisons douces à développer

80,6%

85%

3,9%

DIAGNOSTIC
PROGRAMME PVD 2023-2026
COMMUNE DE SAINT-SULPICE-LA-POINTE

UN « POLE URBAIN RENFORCE », MARQUE PAR L'INFLUENCE TOULOUSAINE :

Saint-Sulpice-la-Pointe, 9751 habitants, est une commune tarnaise à la frontière du département de la Haute-Garonne (23 km de l'entrée Est de Toulouse).

Le relief de Saint-Sulpice, peu accidenté, est marqué, au Nord-Est, par la rivière Agout, et au Nord-Ouest, par le Tarn. Le centre historique de la commune, la bastide, se trouve non loin de l'Agout. L'urbanisation du territoire est contenue entre ces deux cours d'eau et l'axe autoroutier (A 68). Le sud du territoire est peu urbanisé. Alors que le paysage du nord se caractérise par des vues amples, la partie sud est marquée par un relief vallonné à faible amplitude altimétrique avec de nombreux secteurs boisés.

La commune est intégrée dans le périmètre du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Cocagne qui compte trois communautés de communes : Tarn Agout, Lautrécois - Pays d'Agout et Sor Agout. Elle fait l'objet d'un fort développement urbain, mais elle a conservé un caractère en partie rural.

Intégrée également dans la grande couronne de la métropole toulousaine, Saint-Sulpice est un « pôle urbain renforcé, c'est-à-dire pourvoyeur d'emplois et de services intermédiaires de l'espace rural » (SCOT du Vaurais).

Selon une étude menée par l'Agence d'Urbanisme de l'Aire Toulousaine, à l'échelle de la Communauté de communes, Lavaur et Saint-Sulpice sont des pôles structurants, par leur niveau d'équipements existants, l'accessibilité et le degré d'autonomie (emplois, entreprises, services intermédiaires). L'intégration de ces pôles dans les réflexions sur la structuration de l'aire métropolitaine souligne l'importance de l'attractivité de Saint-Sulpice, sur le Vaurais, et au-delà, sur le territoire élargi.

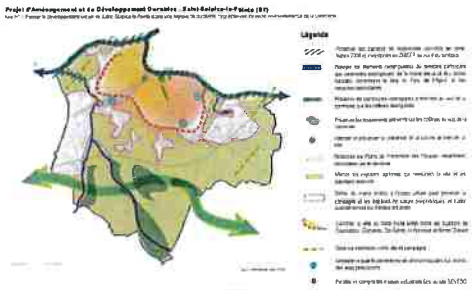

Source : PADD, PLU révisé, 2018

UNE CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE EXPONENTIELLE :

La croissance démographique est très soutenue depuis le début des années 2000, avec, depuis 2007, une augmentation moyenne annuelle de près de 150 habitants. A travers la révision de son PLU, elle s'inscrit dans les perspectives démographiques données par le SCOT du Vaurais, pour tendre vers une population d'environ 10 750 habitants en 2028. Cette forte croissance s'explique par l'intégration du territoire communal et intercommunal dans la périphérie de l'aire urbaine toulousaine. Elle entraîne des modifications sociologiques au sein de la population.

La pyramide démographique est modifiée : le nombre des moins de 15 ans est important, représentant 23,8 % de la population contre 18,3 % sur la moyenne des villes françaises et la catégorie des moins de 44 ans est de 62 %. En parallèle la population communale tend à légèrement vieillir : l'indice de vieillissement était de 68 en 2012.

Par ailleurs, le desserrement des ménages s'est stabilisé sur le territoire communal. La commune est en effet passée de 2,43 personnes par ménages en 1999 à 2,5 en 2012 (département du Tarn : 2,27 en 2012). Les familles sont en nombre sur la commune : 41 % des ménages sont composés d'un couple avec enfants (52,7% en moyenne nationale en 2014). Le nombre de couples sans enfant est de 38% en 2014 contre 46,3% au niveau national et de ménages d'une seule personne, de 25,2% en 2014.

UNE DYNAMIQUE ECONOMIQUE CROISSANTE :

La commune présente une belle dynamique économique avec des zones d'activités - et notamment celle du parc d'activités « Les Portes du Tarn » – en cours de commercialisation.

Ce dernier parc d'activités à vocation mixte (industrielle et commerciale) est porté par le Syndicat Mixte des Portes du Tarn par le biais de son concessionnaire d'aménagement, la Société Publique Locale d'Aménagement (SPLA) « Les Portes du Tarn ». La zone, d'une

superficie de 198 hectares, s'inscrit dans une démarche d'écologie industrielle permettant d'intégrer le parc d'activités dans son environnement à travers une démarche écologique, durable et une gestion économe dans son fonctionnement. Aux portes de Toulouse, en bordure de l'A68 l'autoroute du Pastel, Les Portes du Tarn sont un parc d'activités « nouvelle génération ». Dotée d'une démarche environnementale unique, appliquant le concept d'économie circulaire depuis sa conception, cette zone s'attache à concilier développement économique et respect de l'environnement. A cheval entre le Tarn (St-Sulpice-La-Pointe) et la Haute-Garonne (Buzet sur Tarn), Les Portes du Tarn sont un espace mixte dédié à la fois aux entreprises et aux riverains en accueillant des activités économiques, des lieux de vie (jardins partagés, parc public) et des espaces naturels et agricoles. Si la priorité est donnée à l'industrie, le parc d'activités accueille aussi des bureaux et activités tertiaires, agricoles, tourisme et une aire de services au sud de l'autoroute (station-service, bornes de recharge électrique et deux espaces de restauration). Les entreprises Vinovalie et Sighor ont rejoint le parc d'activités dont elles partagent les ressources, les valeurs et les engagements.

De nouvelles entreprises vont prochainement s'implanter sur le parc d'activités dont la commercialisation est prévue jusqu'en 2042 : Le groupe Duval et son projet d'Ecchobloc dédié aux PME, TPE et artisans. Deux nouvelles signatures ont été réalisées au 1er trimestre 2023 : le groupe Anthéllos pour accueillir des industries et H2V, filiale du groupe industriel français SAMFI-INVEST pour implanter une usine de production d'hydrogène vert. H2V poursuit actuellement ses études. Site reconnu, les Portes du Tarn sont dotées de deux labellisations : Site industriel "clé en main" par l'Etat et OZE (Occitanie Zones Économiques) par la Région Occitanie.

La commune de St-Sulpice-La-Pointe accueille deux autres ZAE, les Terres Noires et les Cadaux (zone d'intérêt régionale).

A l'échelle de l'intercommunalité, St-Sulpice-La-Pointe et Lavaur regroupent la totalité des surfaces économiques, parmi lesquelles des filières spécifiques au territoire et de renommée mondiale, comme le groupe pharmaceutique Pierre Fabre, grand pourvoyeur d'emplois. La commune de Saint-Sulpice comptait 3126 emplois en 2019 (source Insee).

L'offre commerciale en centre-ville de St-Sulpice-La-Pointe est en pleine restructuration associant commerces historiques et nouvelle économie. Depuis 2019, le taux de vacance commerciale est passé de 18 % à 3 %. L'offre commerciale globale en pleine expansion est en adéquation avec les nouvelles attentes et pratiques des habitants (l'état d'esprit du consommer local, l'impact sur la mobilité).

L'HABITAT :

La forte croissance démographique de la commune a eu des répercussions sur le secteur de l'habitat. Après une forte augmentation, la production de logements a ralenti à partir de 2007, mais repart à la hausse depuis 2012 (+300 logements entre 2012 et 2016). Depuis le début des années 2000, c'est 42 % du parc de logements actuel qui a été construit.

Les grandes phases de production de logements se lisent aisément dans la trame urbaine du territoire. Le bourg-centre s'organise autour d'une bastide porteuse d'un patrimoine urbain et architectural confirmé, de faubourgs du XIXème siècle et de lotissements résidentiels en périphérie.

Les premiers lotissements se caractérisent par des parcelles spacieuses généralement le long des voies de communication. Jusqu'en 2012, la taille moyenne des parcelles était de 2215 m². L'entrée en vigueur d'un PLU en juin 2012 et l'augmentation des prix du marché ont eu pour conséquence de réduire la taille moyenne des parcelles qui, en 2014, n'était plus que de 630 m². Un phénomène de densification touche par ailleurs les parcelles déjà urbanisées.

Les autres grandes caractéristiques de l'habitat :

1. un habitat individuel dominant : 83% de maisons individuelles, 17% d'appartements ;
2. un parc récent : 40% des logements construits après 1990 ;
3. un parc de propriétaires occupants : 68,2% en 2014 ;
4. un parc de logements locatifs sociaux peu développé (5,38% en 2013) ;
5. très peu de logements vacants : 6 % du parc en 2014 ;
6. moins de 4% de logements indignes.

UNE OFFRE DE SERVICES A ADAPTER A LA CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE :

L'essor démographique nécessite la construction de nouveaux équipements ou l'extension des infrastructures existantes (la médiathèque, les bâtiments associatifs, les équipements sportifs, ...).

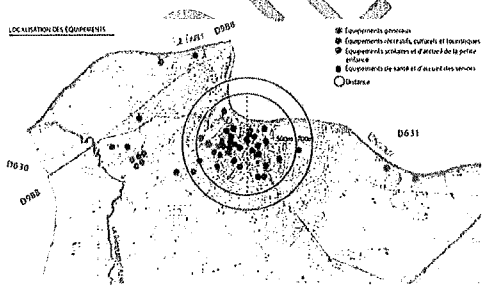

Carte de localisation des équipements publics
Source : diagnostic, révision du Plan Local d'Urbanisme – 2016

Les services sont bien représentés au sein de la commune et plus particulièrement sur le centre-bourg, entraînant un déséquilibre entre l'est et l'ouest de la ville. Un espace France-services intercommunal permet d'offrir à la population en un seul et même lieu un relais des administrations et services publics intervenants dans le social, l'emploi, la formation, l'insertion professionnelle, la création d'entreprises... Sont également présents sur ce site le service emploi intercommunal, le CCAS de la ville ainsi que les services du Département.

Les commerces - notamment de bouche - sont situés pour la plupart près du centre-ville et dans la zone des Terres Noires, à l'ouest de la gare (grandes surfaces et enseignes commerciales). Les services de santé sont plutôt bien implantés avec, au 01/01/2023 : 10 médecins généralistes et 2 pharmacies, ainsi que des professions paramédicales. Il faut toutefois noter une fragilisation du système de santé avec une diminution importante du nombre de médecins généralistes ces derniers mois, aboutissant au nombre de 6 médecins pour l'été 2023.

La commune compte également une école élémentaire publique, 2 écoles primaires publiques et une privée, ainsi qu'un collège public et un collège privé. L'accueil de la petite enfance et de l'enfance-jeunesse se fait par le biais d'équipements intercommunaux : une crèche, un lieu passerelle, un lieu d'accueil enfants-parents ainsi qu'un relais d'assistantes maternelles et également un centre de loisirs pour les maternelles et les élémentaires. On note également la présence d'une crèche associative « la Nacelle ».

Concernant les équipements culturels, la commune possède une salle de spectacles de 300 places, la salle René Cassin, qui se situe au centre-bourg sur la place Soult, une salle polyvalente, une bibliothèque et un cinéma.

La commune accueille une maison de retraite (82 lits), un hôpital de jour et une Maison d'Accueil Spécialisée.

Les équipements sportifs sont situés près du centre-ville et dans un complexe à l'Ouest de la ville (Moletrincade) : piscine, 2 gymnases couverts, terrains de football, rugby, tennis, skate park, ...

La commune dispose également d'un bureau de poste, d'une gendarmerie et d'un centre de détention.

UN PATRIMOINE NATUREL ET PATRIMONIAL RICHE :

Le territoire constitue un espace de loisirs attrayant par sa proximité immédiate de Toulouse et par la qualité du paysage et du patrimoine urbain et rural.

Le centre-ville saint-sulpicien est quant à lui riche d'un patrimoine historique avec notamment la bastide comprenant l'Eglise Notre-Dame qui possède le plus haut clocher-mur du Tarn et le parc de la Mairie. Le Castela et son souterrain édifiés en 1 240 qui sont sous les ruines du château de Sicard Alaman ont attiré 9 091 touristes en 2018. Ces derniers sont formés d'une série de galeries et de salles creusées au pic de fer au Moyen Âge et longs de 142 mètres.

Sur le volet touristique, l'Office de Tourisme Intercommunal Tarn-Agout assure depuis 2016 la promotion du territoire et propose des animations ainsi que des activités touristiques permettant la valorisation de la qualité des paysages et du patrimoine (le souterrain du Castela qui reçoit environ 10 000 visiteurs par an, la cathédrale Saint-Alain à Lavaur, les villages et villes comme Saint-Sulpice,...).

Un nœud multimodal :

La proximité de la capitale régionale et la position sur l'axe Toulouse-Albi, combinées à des moyens de communication particulièrement performants, font du territoire un nœud

multimodal : un axe autoroutier (A 68) avec deux échangeurs et une gare ferroviaire avec 4 lignes TER et plus de 80 liaisons journalières (fréquence de 10 minutes pour les heures de pointe). La gare répond aux besoins des Saint-Sulpiciens mais également des habitants des communes limitrophes. Le déplacement des actifs en train est très significatif en direction de Toulouse.

Néanmoins, il existe un manque de coordination du transport urbain et interurbain. Le réseau de bus de la Haute-Garonne dispose de nombreuses lignes à proximité de la commune, mais ne dessert pas Saint-Sulpice. Le pôle multimodal de la gare, saturé et partiellement aménagé, engendre des difficultés de stationnement dans l'ensemble du centre-ville et doit faire l'objet d'un réaménagement d'ensemble sur ses abords Sud et Nord.

La commune dispose d'un réseau de transports urbains connecté à la Gare et aux aires de co-voiturage : Le Sulpicien. Les deux lignes de bus sont opérées par le Société publique locale « d'un point à l'autre ».

Les projets de création de pistes cyclables actuellement en cours de réflexion seront réalisés en prenant en considération le schéma directeur vélo porté par la CC1A afin de favoriser des connexions.

UNE VIE CULTURELLE ET ASSOCIATIVE DYNAMIQUE :

Le tissu associatif est très actif et développé avec plus d'une centaine d'associations référencées. La population est jeune : le nombre des moins de 15 ans est important, représentant 23,8 % de la population contre 18,3 % sur la moyenne des villes françaises et est par conséquent très demandeuse d'activités sportives, culturelles ou de loisirs. La commune compte ainsi une quarantaine de disciplines sportives, pour un total de plus de 4200 licenciés. Le rayonnement des associations dépasse le simple cadre de la commune puisque près de 40 % des adhérents en moyenne sont issus des communes environnantes.

UNE POPULATION QUI SOUHAITE PARTICIPER A LA VIE LOCALE :

La description du secteur associatif démontre le fort investissement d'une partie de la population dans la vie locale pour gérer bénévolement ces structures. La grande diversité et le nombre d'associations regroupent de nombreux habitants au sein de projets associatifs qui participent à l'animation du territoire, et ce malgré le fait que la vie quotidienne de très nombreuses personnes, liée à leur emploi, se passe en dehors du territoire.

A l'occasion d'actions de concertation menées par la commune sur des projets récents, il est apparu que les citoyens, organisés, ou non, au sein d'associations ou de collectifs, étaient particulièrement mobilisés et mobilisables. Toutefois, il est apparu qu'au-delà de la volonté de participer, la population ne disposait de connaissances suffisantes dans le domaine de la participation citoyenne aux politiques publiques. Ceci a pu entraîner des difficultés de travail croisé entre les acteurs des projets.

SYNTHESE DU DIAGNOSTIC TERRITORIAL DE LA COMMUNE DE SAINT-SULPICE LA POINTE :

ATOUTS	FAIBLESSES
Une forte attractivité démographique du territoire	Une offre de services publics qui arrive à saturation
Une organisation urbaine qualitative (bastide, cours d'eau)	Manque de qualité du cadre de vie (espaces urbains du centre à organiser et valoriser)
Une offre en transport riche et attractive pour les voyageurs	Redynamisation en cours qui reste à conforter
Un patrimoine historique remarquable	Offres de mobilité urbaine et interurbaine limitées
Dynamisme du tissu associatif local	Déficit de maillage pour les déplacements en modes actifs
Positionnement géographique stratégique	Déficit d'emploi et forte dépendance au bassin toulousain
OPPORTUNITES	**MENACES**
Une dynamique économique en devenir	Manque d'intégration du parc d'activités des Portes du Tarn dans le fonctionnement de la ville, tout comme pour la ZAE les Cadaux
Mutation de la zone d'activités des Terres noires permettant d'organiser une diversification des fonctions (habitat, commerce) à moyen et long termes	Mutation urbaine des espaces agricoles et disparition des espaces de nature en ville
Potentiel de développement : croissance démographique, développement du tourisme d'affaires	Risque de territoire dortoir

EN CONCLUSION

La Ville de Saint-Sulpice-la-Pointe est donc une commune en plein essor qui fait face aux contraintes liées à ce même développement. Fortement attractive, elle attire habitants et entreprises qui demandent de nombreux services et dont l'arrivée est consommatrice du foncier. L'enjeu est donc d'accompagner correctement cette expansion afin de préserver la qualité de vie et l'environnement de la commune et ne pas mettre en péril l'attractivité du territoire par une croissance anarchique.

PROJET

ANNEXE 2 – PRESENTATION DU OU DES PERIMETRES DES SECTEURS D'INTERVENTION DES ORT

PROJET

PERIMETRE ORT DE LA COMMUNE DE LAVAUR

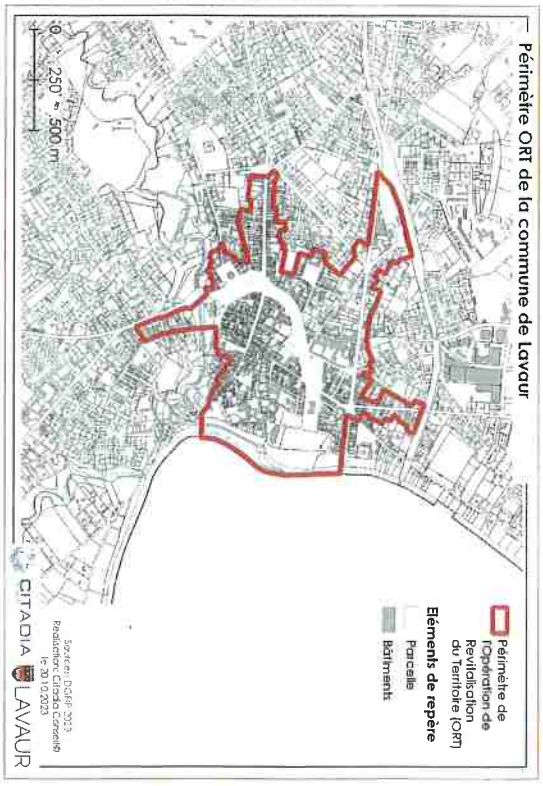

PERIMETRE ORT DE LA COMMUNE DE SAINT-SULPICE-LA-POINTE

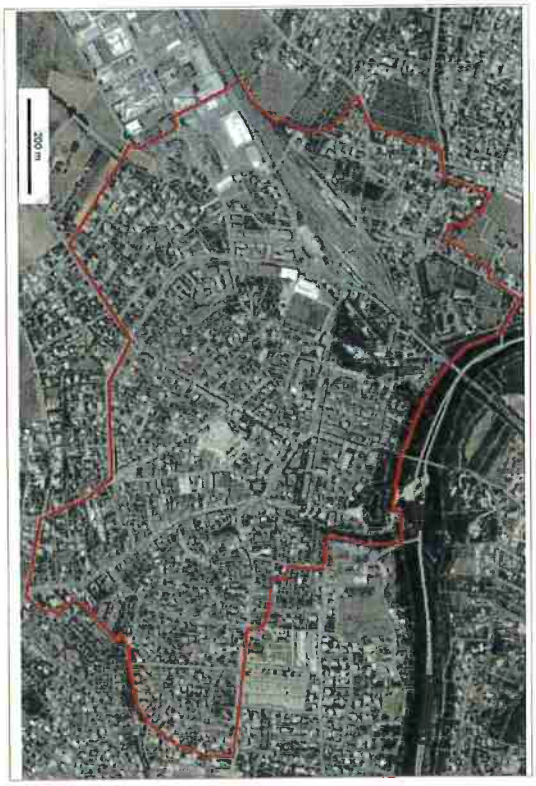

ANNEXE 3 – FICHES ACTIONS PAR COMMUNE

PROJET

AXE 1

DEVELOPPER UNE OFFRE DE LOGEMENTS ATTRACTIVE EN CENTRE-VILLE EN S'APPUYANT SUR LA REHABILITATION ET LA RESTRUCTURATION DE L'EXISTANT

REQUALIFIER LES LOGEMENTS GRACE A DES OPERATIONS D'AMENAGEMENT

DESCRIPTIF DES ACTIONS

ACTION 1.1 : OPAH

Statut

Niveau de priorité

Descriptif
Le projet consiste à proposer des aides techniques et financières aux propriétaires occupants et bailleurs de logements en centre-ville visant à permettre la réhabilitation des logements, la remise sur le marché des logements vacants, le maintien à domicile des personnes âgées et/ou handicapées, à favoriser la réduction des déperditions énergétiques par le versement d'aides spécifiques par les signataires de la convention OPAH (CCTA, ANAH, Conseil Départemental 31), voire d'autres partenaires en complément.
L'OPAH projette d'intervenir sur un volume estimé de 240 dossiers pour la durée de la convention avec l'ANAH (3 ans). Les aides mentionnées ci-dessous sont évaluées pour ce volume de dossiers.

Maitre d'ouvrage
CCTA

Partenaires techniques
ANAH
CCTA
CAF
Autres partenaires éventuels (fondation l'Abbé Pierre, Région Occitanie, Commune...)

Coût estimatif :
CCTA : 270 000 €
ANAH : 2 784 889 €
CD31 pour la commune d'Azas : 206 403 €

Calendrier prévisionnel
2023-2025
Prolongement possible 2 fois 1 ans, après avis favorable de l'ANAH et selon le bilan des 3 années de mise en œuvre de l'OPAH

PROJET

AXE 2

MAINTENIR ET DEVELOPPER LES FONCTIONS DE CENTRALITE DE LAVAUR

S'APPUYER SUR LES ETUDES EXISTANTES (COMMERCE ET MOBILITES) POUR CONSOLIDER LE CENTRE-VILLE

DESCRIPTIF DES ACTIONS

ACTION 2.1
ANIMATION ET ACCOMPAGNEMENT DES ACTEURS DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT

Statut

Niveau de priorité

Descriptif
La CCTA a recruté un manager de commerce territorial afin d'intervenir dans ses communes membres et plus particulièrement sur les communes lauréates « Petite ville de demain » telle que la commune de Saint-Sulpice-la-Pointe.
La politique de dynamisation des centres-villes se concrétise par le fait de :

- Développer, conforter et moderniser l'offre commerciale par l'accompagnement des porteurs de projet ou des commerçants/artisans déjà installés (projet de création reprise et transmission d'entreprises)
- Animer un réseau d'acteurs et professionnels économiques (club des porteurs de projets, bistrô Resô,...)
- Collaborer avec les associations de commerçants et d'artisans au programme à l'organisation d'animations commerciales du territoire (salons, foires, ...)
- Accompagner les porteurs de projets dans leurs démarches d'installation (recherche de locaux, mise en conformité avec la réglementation en vigueur, ...)

Maitre d'ouvrage
CCTA

Partenaires techniques
Etat
Commune
CCI
CMA
BGE
Initiatives Tarn

Coût estimatif :
Banque des territoires
Etat
Région Occitanie
Europe (LEADER)

Calendrier Prévisionnel :

PROJET

AXE 2

MAINTENIR ET DEVELOPPER LES FONCTIONS DE CENTRALITE DE LAVAUR

ENCOURAGER L'ECONOMIE LOCALE

ACTION 2.3 :
MISE EN VALEUR DU MARCHE HEBDOMADAIRE

Statut

Niveau de priorité

Descriptif
Présent depuis presque un siècle tous les samedis matins, le marché de Lavaur reste l'un des marchés les plus importants de la région. Idéalement placé sur les promenades qui encerclent le centre-ville historique, leurs réaménagements est à anticiper pour correspondre aux besoins des producteurs locaux et exposant, mais aussi aux besoins des associations locales utilisant cet espace public fédérateur pour la ville. La mixité sociale et la diversité des usages de cet espace en font un sujet complexe mais primordial pour les années à venir. Le manager de commerce intercommunal pourra venir en appui technique sur ce projet en apportant son expertise.

Maitre d'ouvrage
Ville de Lavaur

Partenaires techniques
CCTA

Coût estimatif :

Calendrier prévisionnel :
2025 : études opérationnelles

ACTION 2.4 :
CREATION D'UN COMPLEXE CINEMATOGRAPHIQUE DE CŒUR DE VILLE

Statut

Niveau de priorité

Descriptif
La Ville de Lavaur souhaite aménager un complexe cinématographique de cœur de ville. 3 salles sont prévues. Le cinéma disposera également d'une salle mixte où l'on pourra organiser des conférences. Cet équipement permettra de répondre aux besoins de la population en la maintenant sur le territoire. Cela renforcera la mission de centralité de Lavaur.

PROJET

Aussi, le cinéma sera en lien avec la formation des métiers du cinéma présente au lycée Las Cases, situé à proximité, qui pourra bénéficier de l'équipement. En 2023, les travaux de démolition ont débutés. En outre, la Ville a sollicité la SPL ARAC en qualité de « partenaire » pour construire et financer l'équipement.

Maitre d'ouvrage
ARAC mandatée par la Ville de Lavaur

Partenaires techniques
Centre National du Cinéma (CNC)
ABF (co-visibilité avec la Cathédrale)

Coût estimatif :
3 650 000 € HT
Etat
CNC
Région Occitanie
Département du Tarn
Europe
CCTA

Calendrier prévisionnel :
2022 : Etude de faisabilité
2023 : Travaux de démolition et autorisation CDAC
2024 : Début des travaux

AXE 2

MAINTENIR ET DEVELOPPER LES FONCTIONS DE CENTRALITE DE LAVAUR

REQUALIFIER ET COMPLETER L'OFFRE DES EQUIPEMENTS ET SERVICES STRUCTURANTS EN CENTRALITE

ACTION 2.5 :
CREATION D'UNE MAISON DES ASSOCIATIONS

Statut

Niveau de priorité

Descriptif
La ville participe à l'épanouissement de la vie sociale en soutenant ses associations locales. Leur nombre et leurs besoins en locaux augmentent, c'est pourquoi une maison des associations est envisagée sur le centre-ville afin de mutualiser certaines surfaces: salle de réunion, locaux techniques, supports... et de proposer des espaces modernes et adaptés à leurs usages.

Maitre d'ouvrage
Ville de Lavaur

Partenaires techniques

Coût estimatif :
Etat
Département du Tarn
Europe (programme Leader 2023-2027)
CCTA (fonds de concours)

Calendrier prévisionnel :
2024 : Programmation technique détaillée

ACTION 2.6 :
CREATION DE DEUX TERRAINS DE FOOT A 5

Statut

Niveau de priorité

Descriptif
La ville de Lavaur souhaite la création de deux terrains de foot5.
Emanant d'une demande du club et de la Fédération Française de Football, ces deux créations permettront aux joueurs de progresser et d'atteindre leurs objectifs dans un environnement sécurisé.

Maitre d'ouvrage
Ville de Lavaur

Partenaires techniques

Coût estimatif :
166 000€ HT
Etat
Région Occitanie
Département du Tarn

Calendrier prévisionnel :
2023-2024 : Travaux

AXE 3

INTEGRER LAVAUR DANS UNE DEMARCHE DE TRANSITIONS

INTEGRER LES EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET METTRE EN OEUVRE LE PCAET

ACTION 3.1.1 :
ETUDE THERMIQUE ET TRAVAUX SUR LES BATIMENTS COMMUNAUX

Statut

Niveau de priorité

Descriptif
La ville de Lavaur souhaite réaliser une étude thermique globale sur ses bâtiments (18 bâtiments concernés). Certains d'entre eux de plus de 1000 m² rentrent dans le cadre du décret tertiaire. Les conclusions de l'audit donneront lieu à des travaux de rénovation thermique/ énergétique sur les bâtiments communaux sur toute la durée du contrat. La Région a déjà subventionné l'étude.

Maitre d'ouvrage
Ville de Lavaur

Partenaires techniques

Coût estimatif :
33 300 HT € uniquement pour l'étude
Région Occitanie
CCTA (fonds de concours)

Calendrier Prévisionnel :
2023 : Lancement de l'étude
2024 : Lancement des travaux

ACTION 3.1.2 :
INSTALLATION DE TROIS OMBRIERES PHOTOVOLTAIQUES

Statut

Niveau de priorité

Descriptif
Dans le cadre de sa politique de transition énergétique, la Commune de Lavaur souhaite équiper trois de ses sites pour permettre l'autoconsommation collective. Sur chacun d'eux, 800m² de panneaux photovoltaïques seront installés. Le parking et la cour de l'école maternelle Comtesse de Ségur sont envisagés. Pour les deux autres, ils sont encore à l'étude.

Maitre d'ouvrage
Ville de Lavaur

Partenaires techniques

Coût estimatif :
750 000 € HT
Etat
Europe (FEDER)

Calendrier Prévisionnel :
2024-2025 : Démarrage des travaux

ACTION 3.1.3 :
VEGETALISATION DES ECOLES

Statut

Niveau de priorité

Descriptif
Dans le cadre de sa politique de transition énergétique, la Ville de Lavaur souhaite végétaliser l'intégralité de ses six cours d'écoles. L'objectif est de lutter contre le réchauffement climatique en multipliant les îlots de fraicheur. Une attention particulière sera portée sur le choix des matériaux, respectueux de l'environnement, du site et du contexte patrimonial de la ville.

Maitre d'ouvrage
Ville de Lavaur

Partenaires techniques
Régis Boulot – Architecte
81500 Lavaur

Coût estimatif :
900 000 € HT
Etat
Région Occitanie
Europe

Calendrier Prévisionnel :
2024 : Lancement des travaux

PROJET

AXE 3

INTEGRER LAVAUR DANS UNE DEMARCHE DE TRANSISTION

AMENAGER ET METTRE EN VALEUR LES ESPACES PUBLICS EN CONSOLIDANT LEUR ACCESSIBILITE ET EN SECURISANT LES DIFFERENTS MODES DE DEPLACEMENT

ACTION 3.2.2 :
AMENAGEMENTS URBAINS EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DES MOBILITES DOUCES

Statut

Niveau de priorité

Descriptif
La Ville de Lavaur souhaite inciter les habitants à l'utilisation de modes de déplacements alternatifs à la voiture : le vélo, la marche etc... Pour cela, elle envisage de développer un important plan d'aménagements en faveur des modes doux passant par la mise en œuvre de zones de rencontre sur le centre historique de Lavaur. Le réaménagement devra prendre en compte le schéma directeur vélo porté par la CCTA afin de favoriser une éventuelle connexion

Maitre d'ouvrage
Ville de Lavaur

Partenaires techniques
Régis Boulot (Lavaur) / architecte

Coût estimatif :
15 986 370€
Etat
Département
Région Occitanie
CCTA

Calendrier Prévisionnel :
A partir de 2023 : Début d'une partie des travaux

ACTION 3.2.3 :
FIN DU REAMENAGEMENT DE LA PLACE PASTEUR ET DE LA RUE ALSACE-LORRAINE

Statut

Niveau de priorité

Descriptif
La rue Alsace Lorraine sera requalifiée afin de produire une lecture urbaine incitant les automobilistes à réduire leur vitesse. Le réaménagement proposera également des espaces dédiés aux modes doux plus confortables.
L'ensemble trouvera sa cohérence avec le nouveau plan de circulation sur ce secteur.
Concernant la Place Pasteur, ce sont 52 places de parking paysagères qui ont été réaménagées. L'espace central de place

est mutualisable avec des manifestations de quartier pour en faire un véritable lieu de vie.

Maitre d'ouvrage
Ville de Lavaur

Partenaires techniques
SARL Papyrus (Bannières) / maître d'œuvre

Coût estimatif :
938 782 € HT
Etat
Département
Région Occitanie
CCTA

Calendrier Prévisionnel :
2022 : Début des travaux place Pasteur
2024-2025 : Achèvement des travaux

AXE 3

INTEGRER LAVAUR DANS UNE DEMARCHE DE TRANSITION

DEVELOPPER LES MOBILITES ET LES CONNEXIONS POUR RENFORCER LA CENTRALITE DE LAVAUR

ACTION 3.3.1 :
AMENAGEMENT DES BERGES DE L'AGOUT

Statut

Niveau de priorité

Descriptif
L'objectif principal du projet est de redonner vie à un espace aujourd'hui vieillissant et délaissé, et d'y aménager un site de détente, de loisir et d'animation, accessible et sécurisé, ouvert tant à la population locale qu'aux visiteurs de passage ou en séjour sur le territoire. Le réaménagement devra prendre en compte le schéma directeur vélo porté par la CCTA afin de favoriser une éventuelle connexion. Avant cette phase, des nécessaires travaux de stabilisation et de sécurisation sont indispensables.

Maitre d'ouvrage
Ville de Lavaur

Partenaires techniques
SARL Adersen (Fiac) et Egis Villes & Transports (Blagnac) / maître d'œuvre

Coût estimatif :

1 000 000 € HT
Europe (programme Leader 2023-2027)

Calendrier Prévisionnel :
2019 : Tranche ferme terminée
2023-2024 : Tranche optionnelle 1
2025 : Tranche optionnelle 2

ACTION 3.3.2 :
DEVELOPPEMENT ET PERENNISATION DU BUS URBAIN

Statut

Niveau de priorité

Descriptif
La ville est rentrée au capital de la SPLT dans l'objectif de proposer une navette urbaine afin de relier les principaux centres d'intérêt du centre aux différents quartiers de la ville.
La navette permet de faciliter la circulation en ville en proposant environ 30 places avec des trajets d'un point à l'autre maximum de 20 minutes. Il conviendra de pérenniser ce service et du développer d'autres lignes de transport. Cette réflexion sera menée en partenariat avec la CCTA afin de faciliter la mobilité et de répondre aux besoins des usagers.

Maitre d'ouvrage
Ville de Lavaur + SPL D'un point à l'autre

Partenaires techniques
SPL Transport

Coût estimatif :

Calendrier Prévisionnel :
2021 : Mise en place du service
2022-2023 : Pérennisation du service
A partir de 2024 : Développement de nouveaux horaires

AXE 3

INTEGRER LAVAUR DANS UNE DEMARCHE DE TRANSITION

ADAPTER L'OFFRE DE STATIONNEMENT POUR MIEUX REPONDRE AUX ATTENTES DES HABITANTS ET DES VISITEURS

ACTION 3.4.1 :
CREATION D'UN PARKING VEGETALISE EN CENTRE-VILLE

Statut

Niveau de priorité

Descriptif
La mairie souhaite aménager un parking paysager en lieu et place d'un hangar acquis par la ville. Ce parking, en proximité direct avec des équipements communaux déjà existants (salle de sport, école de musique, etc.) possèdera environ 25 places de stationnement mutualisées.

Maitre d'ouvrage
Ville de Lavaur

Partenaires techniques

Coût estimatif :
55 000 € HT
Etat
CCTA (fonds de concours)

Calendrier Prévisionnel :
2024 : Début des travaux

AXE 3

INTEGRER LAVAUR DANS UNE DEMARCHE DE TRANSITION

VALORISER LE PATRIMOINE ARCHITECTUREL ET PAYSAGER ET SOUTENIR L'ATTRACTIVITE TOURISTIQUE

ACTION 3.5.1 :
CREATION D'UN ESCALIER ET POSE D'UNE COLONNE SECHE, ANCIENNE CATHEDRALE SAINT-ALAIN

Statut

Niveau de priorité

Descriptif
La ville de Lavaur souhaite créer un escalier métallique et colonne sèche dans la tour dite du Jacquemart de l'ancienne cathédrale Saint-Alain, classée au titre des Monuments Historiques. L'objectif est de faciliter la circulation verticale dans l'édifice et augmenter l'efficacité des moyens de lutte contre l'incendie

PROJET

Maitre d'ouvrage Ville de Lavaur **Partenaires techniques** Covalence Architectes (Paris) / maître d'œuvre – ABF **Coût estimatif :** 300 000 € HT Etat (DRAC) Région Occitanie Département du Tarn **Calendrier Prévisionnel :** **2023 : Lancement de l'étude** 2024 : Lancement des travaux	
ACTION 3.5.2 : RESTAURATION DE L'ESCALIER A VIS, ANCIENNE CATHEDRALE SAINT-ALAIN **Statut** **Niveau de priorité** **Descriptif** La ville de Lavaur souhaite restaurer le grand escalier à vis en pierre desservant la tribune de l'orgue et la première terrasse du clocher de l'ancienne cathédrale Saint-Alain, classée au titre des Monuments Historiques. . **Maitre d'ouvrage** Ville de Lavaur **Partenaires techniques** Covalence Architectes (Paris) / maître d'œuvre – ABF **Coût estimatif :** 182 000 € HT Etat Département Région Occitanie Europe **Calendrier Prévisionnel :** 2023 : Lancement des études 2024 : Lancement des travaux	
ACTION 3.5.3 : REAMENAGEMENT DU MUSEE DU PAYS DE COCAGNE **Statut** **Niveau de priorité**	

Descriptif La ville de Lavaur souhaite réaménager le Musée du Pays de Cocagne disposant d'une riche collection d'arts sacré, de beaux-arts et d'archéologie. Ce réaménagement permettra d'accueillir de façon permanente les collections du peintre du Lauragais Paul SIBRA. Le PSC a été validé par le Ministère. Comme un préalable à ce projet, Lavaur a déjà aménagé les réserves du musée. **Maitre d'ouvrage** Ville de Lavaur **Partenaires techniques** **Coût estimatif :** 6 000 000 € HT Etat Département du Tarn Région Occitanie **Calendrier prévisionnel** **2023 : Etude de Programmation architecturale** Fin 2024 - début 2025 : Lancement des travaux	

AXE 3

INTEGRER LAVAUR DANS UNE DEMARCHE DE TRANSITION

POURSUIVRE L'AMENAGEMENT DES ENTREES DE VILLE

ACTION 3.6.1 : **FIN DE L'AMENAGEMENT DE L'AVENUE SPENALE** **Statut** **Niveau de priorité** **Descriptif** Les objectifs de ce projet sont multiples. Il s'agit de donner un caractère plus urbain à cette entrée majeure de la ville; de réduire la vitesse sur cette avenue; de sécuriser les liaisons douces et de gérer les dénivelés importants entre la chaussée et les maisons existantes. A ce jour, un dernier tronçon est à finaliser. Le réaménagement devra prendre en compte le schéma directeur vélo porté par la CCTA afin de favoriser une éventuelle connexion. **Maitre d'ouvrage** Ville de Lavaur **Partenaires techniques** SARL Papyrus (Bannières) / maître d'œuvre **Coût estimatif :** A définir	

Etat Département du Tarn **Calendrier prévisionnel** 2025 : Réalisation des travaux	

FICHES ACTIONS COMMUNE DE SAINT-SULPICE-LA-POINTE

ORIENTATION STRATEGIQUE 1

REQUALIFIER LES ESPACES URBAINS AFIN DE RENFORCER L'ATTRACTIVITE DE LA COMMUNE

ADAPTER LES ESPACES PUBLICS EN INTEGRANT LES NOUVELLES PRATIQUES DE MOBILITE

ACTION 1.1.1 : PIETONNISATION ET REQUALIFICATION DES RUES DE LA BASTIDE **Statut :** Engagée **Niveau de priorité :** Médian **Descriptif :** La redynamisation du cœur de ville que constitue la bastide passe par des actions variées. Outre l'action en matière d'installation commerciale déjà menée et toujours en cours, des actions seront menées dans le domaine de la mise en valeur du bâti et du patrimoine historique. La mise en valeur des espaces publics et leur plus grande appropriation par la population passent par une priorisation donnée aux modes de déplacement actifs. La piétonnisation de certaines rues peut contribuer à l'atteinte de ces objectifs. Cette réflexion est menée avec l'appui technique du manager de commerces Tarn-Agout afin de valoriser et d'intégrer au projet la dynamique commerciale de la ville. **Conséquences sur la fonction de centralité :** Favoriser les différents types de mobilité. Mettre en valeur les espaces publics. **Maître d'ouvrage :** Commune de Saint-Sulpice la Pointe **Coût estimatif :** 200 000,00 € H.T **Calendrier prévisionnel :** X 2023 X 2024 X 2025-2026 **Partenaires potentiellement concernés :** Europe *(LEADER)* Etat Région Occitanie Département du Tarn Communauté de Communes Tarn Agout **Lien autres programmes et contrats territorialisés :** Contrat Territorial Occitanie 2022-2028	

PROJET

Contrat de Relance et de Transition Ecologique du Pays de Cocagne 2021-2026
Contrat Bourg Centre de Saint-Sulpice 2022-2028

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

ACTION 1.1.2 :
REQUALIFICATION DE LA RUE DU CAPITAINE BEAUMONT

Statut : Engagée

Niveau de priorité : Médian

Descriptif :
Le projet consiste en la réalisation d'un réaménagement complet de la rue du Capitaine Beaumont situé dans un secteur de la commune en urbanisation et représentant une voie d'accès principale vers différents équipements publics : écoles primaires, complexes sportifs, services municipaux, zone d'activités commerciales.... Ainsi le projet prévoit notamment :
- Des travaux de maillage du réseau de distribution d'eau potable permettant une meilleure desserte de la zone pour les constructions existantes et à venir
- L'enfouissement des réseaux HTA, BT et télécommunication
- La reprise de la structure de chaussée, adaptée au trafic envisagé sur le secteur
- La création d'un trottoir mixte piétons / cycles ainsi que des aménagements ponctuels amenés à ralentir la vitesse des véhicules, afin de créer des connexions pour les mobilités douces entre les quartiers résidentiels voisins et les équipements publics de la zone
- L'aménagement des équipements annexes à la voirie nouvelle (trottoirs, bordures, assainissement, eaux pluviales).
- La prise en compte de l'audit accessibilité traitant de cette portion de voirie.
- La création d'un éclairage public efficace sur le secteur
- L'insertion d'espaces plantés de qualité et économes en eau.

Conséquences sur la fonction de centralité :
Favoriser les différents types de mobilité.
Mettre en valeur les espaces publics.

Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Sulpice la Pointe

Coût estimatif : 1 300 000,00 € H.T

Calendrier prévisionnel :
X 2023
X 2024
□ 2025-2026

Partenaires potentiellement concernés :
Europe *(FEDER)*
Etat
Région Occitanie

Département du Tarn
Communauté de Communes Tarn Agout

Lien autres programmes et contrats territorialisés :
Contrat Territorial Occitanie 2022-2028
Contrat de Relance et de Transition Ecologique du Pays de Cocagne 2021-2026
Contrat Bourg Centre de Saint-Sulpice 2022-2028

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

ACTION 1.1.3 :
REQUALIFICATION DE LA ROUTE DE LAVAUR

Statut : Engagée

Niveau de priorité : Médian

Descriptif :
Le projet consiste en la réalisation d'un réaménagement complet de la route de Lavaur correspondant en l'entrée de Ville de la Commune depuis l'échangeur N°6 de l'autoroute A68.
Le présent projet est composé de plusieurs types d'aménagements distincts mais fortement liés et devant être réfléchis en cohérence :
- la reprise de la bande roulante de cette portion de voirie faisant suite aux travaux de redimensionnement du réseau d'eau potable et s'inscrivant dans le prolongement des travaux de requalification de l'Avenue Charles De Gaulle en cœur de ville finalisé en 2020.
- Le traitement de la sécurisation des usagers par l'installation d'aménagements spécifiques visant à réduire la vitesse des automobilistes
- L'aménagement des liaisons douces le long de la Route de la route de Lavaur correspondant à l'entrée d'agglomération de Saint-Sulpice la Pointe.
- L'aménagement des équipements annexes à la voirie nouvelle (trottoirs, bordures, assainissement, eaux pluviales).
- La prise en compte de l'audit accessibilité traitant de cette portion de voirie.
- L'aménagement en espaces verts visant à renforcer une trame paysagère intégrant une renaturation du site
Le réaménagement devra prendre en compte le schéma directeur vélo porté par la CCTA afin de favoriser une éventuelle connexion.

Conséquences sur la fonction de centralité :
Favoriser les différents types de mobilité.
Mettre en valeur les espaces publics.

Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Sulpice la Pointe

Coût estimatif : 1 570 000,00 € H.T

Calendrier prévisionnel :
X 2023
X 2024

□ 2025-2026

Partenaires potentiellement concernés :
Europe *(FEDER)*
Etat
Région Occitanie
Département du Tarn
Communauté de Communes Tarn Agout

Lien autres programmes et contrats territorialisés :
Contrat Territorial Occitanie 2022-2028
Contrat de Relance et de Transition Ecologique du Pays de Cocagne 2021-2026
Contrat Bourg Centre de Saint-Sulpice 2022-2028

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

ACTION 1.1.4 :
SECURISATION DE LA RD 988

Statut : En projet

Niveau de priorité : Médian

Descriptif :
Le projet consiste au transfert d'une portion de la RD 988 en agglomération afin de pouvoir en maitriser la vitesse et réaliser différents aménagements de sécurisation de cette portion de voirie traversant des zones d'habitation
Le projet est composé de plusieurs types d'aménagements distincts mais fortement liés et devant être réfléchis en cohérence :
- Sécurisation des 3 carrefours existants identifiés avec notamment l'implantation de feux tricolores et la création de plateaux traversants
- Permettre la traversée de la RD via des traversées piétonnes sécurisées.
- Proposer un profil d'aménagement en section courante compatible avec l'abaissement de la vitesse à 50km/h.
- Création de pistes cyclables favorisant les mobilités actives.

Le réaménagement devra prendre en compte le schéma directeur vélo porté par la CCTA afin de favoriser une éventuelle connexion.

Conséquences sur la fonction de centralité :
Favoriser les différents types de mobilité.
Mettre en valeur les espaces publics.

Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Sulpice la Pointe

Coût estimatif : 750 000,00 € H.T

Calendrier prévisionnel :
X 2023
X 2024

X 2025-2026

Partenaires potentiellement concernés :
Etat
Département du Tarn
Communauté de Communes Tarn Agout

Lien autres programmes et contrats territorialisés :
Contrat Territorial Occitanie 2022-2028
Contrat de Relance et de Transition Ecologique du Pays de Cocagne 2021-2026
Contrat Bourg Centre de Saint-Sulpice 2022-2028

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

ACTION 1.1.5 :
AMENAGEMENT DU POLE D'ECHANGES MULTIMODAL DES GARES SNCF ET ROUTIERE

Statut : Validée

Niveau de priorité : Fort

Descriptif :
Les gares SNCF et routière sont au cœur du centre-ville. Ce lieu est très fréquenté du fait du cadencement des liaisons avec la métropole toulousaine et les autres villes du Tarn et de la Haute-Garonne. Les espaces publics qui accueillent les équipements actuels sont dégradés et manquent de cohérence d'aménagement. Des acquisitions foncières sont à mener et des travaux sont à réaliser pour permettre de créer une unité d'aménagement qui réponde du point de vue fonctionnel aux besoins actuels d'intermodalité et qui contribue au développement de l'usage des transports en commun. Les secteurs nord et sud des voies ferrées sont à investir pour aménager des espaces publics de qualité, en lien avec les secteurs d'habitat et d'activité à proximité.
Une convention a été signée en 2019 pour permettre l'intervention de l'EPF d'Occitanie afin de constituer des réserves foncières pour le déploiement du projet d'aménagement urbain à venir. Plusieurs acquisitions ont d'ores et déjà été réalisées.

Conséquences sur la fonction de centralité :
Favoriser les différents types de mobilité.
Mettre en valeur les espaces publics.

Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Sulpice la Pointe

Coût estimatif : 5 000 000,00 € H.T

Calendrier prévisionnel :
X 2023
X 2024
X 2025-2026

PROJET

Partenaires potentiellement concernés :
Europe *(FEDER)*
Etat
Région Occitanie
Département du Tarn
Communauté de Communes Tarn Agout

Lien autres programmes et contrats territorialisés :
Contrat Territorial Occitanie 2022-2028
Contrat de Relance et de Transition Ecologique du Pays de Cocagne 2021-2026
Contrat Bourg Centre de Saint-Sulpice 2022-2028

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

ACTION 1.1.6 :
AMENAGEMENT DE LA VELOROUTE - VOIE VERTE V85

Statut : En projet

Niveau de priorité : Faible

Descriptif :
Le développement de l'usage du vélo pour les déplacements quotidiens et du tourisme cyclable nécessite des infrastructures adaptées, sécurisées et reliées entre elles. La commune se situe à la croisée de plusieurs itinéraires : Vallée du Tarn depuis la Haute-Garonne et vers Albi ; Vallée de l'Agout. Le projet consiste à établir une liaison avec la V85 qui vient du Tarn et Garonne via la Haute-Garonne, mais s'arrête actuellement à Bessières. Des travaux sont prévus en Haute-Garonne jusqu'en limite de Département à Buzet sur Tarn à l'horizon de 2025. La commune souhaite réaménager l'emprise désaffectée par la SNCF depuis cette limite jusqu'au centre-ville. Un travail est mené avec les collectivités concernées et l'AF3V.
Le projet sera réfléchi en tenant compte du schéma directeur vélo porté par la CCTA afin de favoriser les éventuelles connexions.

Conséquences sur la fonction de centralité :
Favoriser les différents types de mobilité.
Mettre en valeur le patrimoine local.
Contribuer au dynamisme commercial par le tourisme.

Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Sulpice la Pointe

Coût estimatif : 200 000,00 € H.T

Calendrier prévisionnel :
X 2023
X 2024
X 2025-2026

Partenaires potentiellement concernés :
Europe *(FEDER)*
Etat
Région Occitanie
Département du Tarn
Communauté de Communes Tarn Agout

Lien autres programmes et contrats territorialisés :
Contrat Territorial Occitanie 2022-2028
Contrat de Relance et de Transition Ecologique du Pays de Cocagne 2021-2026
Contrat Bourg Centre de Saint-Sulpice 2022-2028

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

ACTION 1.1.7 :
AMENAGEMENT DU CHEMIN D'EMBROUYSSET

Statut : En projet

Niveau de priorité : Faible

Descriptif :
Le projet consiste en la réalisation d'un réaménagement complet du Chemin d'Embrouysset pour permettre une mise en cohérence de la nature de cet axe avec les enjeux de desserte des nouvelles zones urbanisées et des équipements sportifs.

Conséquences sur la fonction de centralité :
Favoriser les différents types de mobilité.
Mettre en valeur les espaces publics.

Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Sulpice la Pointe

Coût estimatif : 1 500 000,00 € H.T

Calendrier prévisionnel :
□ 2023
□ 2024
X 2025-2026

Partenaires potentiellement concernés :
Europe *(FEDER)*
Etat
Région Occitanie
Département du Tarn
Communauté de Communes Tarn Agout

Lien autres programmes et contrats territorialisés :
Contrat Territorial Occitanie 2022-2028

Contrat de Relance et de Transition Ecologique du Pays de Cocagne 2021-2026
Contrat Bourg Centre de Saint-Sulpice 2022-2028

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

Orientation stratégique 1

REQUALIFIER LES ESPACES URBAINS AFIN DE RENFORCER L'ATTRACTIVITE DE LA COMMUNE

AMENAGER DES ESPACES NATURELS FAVORISANT LES ECHANGES SOCIAUX

ACTION 1.2.1 :
CREATION D'UN PARC URBAIN

Statut : En projet

Niveau de priorité : Faible

Descriptif :
Création d'espaces verts ayant pour objectifs de remplir des fonctions, mémorielles, récréatives, environnementales et culturelles à proximité immédiate du centre urbain et des sites touristiques. L'aménagement du site doit permettre de créer un îlot de fraîcheur pour les usagers.

Conséquences sur la fonction de centralité :
Favoriser l'accès de tous à la nature en proximité du centre-ville et à proximité immédiate de zones nouvellement urbanisées, en créant des espaces de loisirs et d'échanges.
Créer un espace naturel et mémorial, relié directement aux espaces touristiques pour en développer l'attractivité.

Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Sulpice la Pointe

Coût estimatif : 400 000 € H.T

Calendrier prévisionnel :
X 2023
X 2024
X 2025-2026

Partenaires potentiellement concernés :
Europe *(LEADER)*

Etat
Région Occitanie
Département du Tarn
Communauté de Communes Tarn Agout

Lien autres programmes et contrats territorialisés :
Contrat Territorial Occitanie 2022-2028
Contrat de Relance et de Transition Ecologique du Pays de Cocagne 2021-2026
Contrat Bourg Centre de Saint-Sulpice 2022-2028

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

ACTION 1.2.2 :
AMENAGEMENT DES BERGES DE L'AGOUT

Statut : En projet

Niveau de priorité : Faible

Descriptif :
Création d'espaces verts ayant pour objectifs de remplir des fonctions récréatives, environnementales et culturelles à proximité immédiate du centre urbain et des sites touristiques. L'aménagement du site doit permettre de donner accès à la rivière pour les usagers.

Conséquences sur la fonction de centralité :
Favoriser l'accès de tous à la nature en proximité du centre-ville en créant des espaces de loisirs et d'échanges.
Créer un espace naturel relié directement aux espaces touristiques pour en développer l'attractivité.

Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Sulpice la Pointe

Coût estimatif : 200 000 € H.T

Calendrier prévisionnel :
□ 2023
X 2024
X 2025-2026

Partenaires potentiellement concernés :
Europe (LEADER)
Etat
Région Occitanie
Département du Tarn
Communauté de Communes Tarn Agout

Lien autres programmes et contrats territorialisés :
Contrat Territorial Occitanie 2022-2028
Contrat de Relance et de Transition Ecologique du Pays de Cocagne 2021-2026

PROJET

Contrat Bourg Centre de Saint-Sulpice 2022-2028

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

Orientation stratégique 2

AFFIRMER LE RAYONNEMENT DU POLE URBAIN PAR UNE DOTATION EN EQUIPEMENTS PUBLICS REPONDANT AUX ENJEUX DE DEVELOPPEMENT

GARANTIR UNE OFFRE EN MATIERE DE SANTE

ACTION 2.1.1 :
CREATION D'UN CENTRE PUBLIC DE SANTE OU D'UNE MAISON MEDICALE COMMUNALE

Statut : Engagée

Niveau de priorité : Fort

Descriptif :
Selon l'analyse des besoins sociaux de la commune réalisé en 2019 par le CCAS, avec 15 médecins exerçant sur la commune, Saint-Sulpice-la-Pointe est alors plutôt bien dotée avec 16,1 médecins pour 10 000 habitants. En 2021, la CPAM répertorie 11 médecins généralistes sur la commune, soit un taux de 11,8 médecins pour 10 000 habitants (sur la base de la population de 2019 qui a augmenté en réalité). En 2022, la commune doit faire face au départ à la retraite de 3 médecins non remplacés et à 1 médecin en arrêt maladie de longue durée non remplacé. On comptabilise donc 8 médecins généralistes en activité effective, soit un taux de 8,57 (sur la base de la population de 2019 qui a augmenté en réalité).
En extrapolant les chiffres de la population municipale et en tenant compte du non remplacement d'un des 8 médecins recensés, le taux actuel s'établirait à 6,9 médecins pour 10 000 habitants. Pour 2023, la perspective ne s'améliore pas, avec seulement 6 médecins en exercice à l'horizon de l'été.
Simultanément à la diminution du nombre de médecins généralistes, on observe que la population de la commune a presque doublé en 20 ans (+95%) pour atteindre 9336 habitants au 01/01/2019.
Il faut donc craindre, par cet effet « ciseaux », un accroissement des difficultés actuelles d'accès aux soins, du fait de la dégradation rapide du taux de présence médicale (-57% en 4 ans). La dégradation de la situation médicale sur la commune et les difficultés d'administration des cabinets existants révèlent un besoin de consolidation de l'offre existante et de développement d'une offre supplémentaire en nombre et complémentaire en diversité disciplinaire, avec l'apport d'un support administratif.
Le projet de la commune consiste à créer un centre public de santé avec des médecins salariés, en intégrant le Groupe d'Intérêt public « Ma santé,

Ma région » initié par la Région Occitanie et/ou une Maison médicale communale.

Conséquences sur la fonction de centralité :
Garantir un accès à des professionnels de santé.

Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Sulpice la Pointe

Coût estimatif : 420 000,00 € H.T

Calendrier prévisionnel :
X 2023
X 2024
X 2025-2026
□

Partenaires potentiellement concernés :
Europe *(LEADER)*
Etat
Région Occitanie
Département du Tarn

Lien autres programmes et contrats territorialisés :
Contrat Territorial Occitanie 2022-2028
Contrat de Relance et de Transition Ecologique du Pays de Cocagne 2021-2026
Contrat Bourg Centre de Saint-Sulpice 2022-2028

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

ACTION 2.1.2 :
RELOCALISATION ET RECONSTRUCTION D'UN NOUVEL EHPAD

Statut : En projet

Niveau de priorité : Médian

Descriptif :
L'actuel EHPAD n'est plus adapté au public et aux diverses pathologies rencontrées. Il est vieillissant et les travaux de rénovation seraient trop coûteux. La Commune étudie ainsi le transfert de la maison de retraite dans le secteur Est.

Conséquences sur la fonction de centralité :
Répondre à une demande forte, plus particulièrement des familles et des personnes âgées.

Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Sulpice la Pointe

Coût estimatif : 6 500 000,00 € H.T

Calendrier prévisionnel :

□ 2023
□ 2024
X 2025-2026

Partenaires potentiellement concernés :
Europe (LEADER)
Etat
Région Occitanie
Département du Tarn

Lien autres programmes et contrats territorialisés :
Contrat Territorial Occitanie 2022-2028
Contrat de Relance et de Transition Ecologique du Pays de Cocagne 2021-2026
Contrat Bourg Centre de Saint-Sulpice 2022-2028

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

ACTION 2.1.3 :
CREATION D'UNE RESIDENCE INCLUSIVE ET PARTAGEE

Statut : En projet

Niveau de priorité : Faible

Descriptif :
En complément du transfert de l'EHPAD, sur un site proche, l'ambition est de créer une structure permettant l'accueil de publics plus ou moins dépendants dans une logique de parcours résidentiel des 3ème et 4ème âges.

Conséquences sur la fonction de centralité :
Garantir un accès à des professionnels de santé.
Répondre à une demande forte, plus particulièrement des familles et des personnes âgées.

Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Sulpice la Pointe

Coût estimatif : A l'étude

Calendrier prévisionnel :
□ 2023
□ 2024
X 2025-2026

Partenaires potentiellement concernés :
Europe (LEADER)
Etat
Région Occitanie
Département du Tarn

Lien autres programmes et contrats territorialisés :

Contrat Territorial Occitanie 2022-2028
Contrat de Relance et de Transition Ecologique du Pays de Cocagne 2021-2026
Contrat Bourg Centre de Saint-Sulpice 2022-2028

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

ORIENTATION STRATEGIQUE 2

AFFIRMER LE RAYONNEMENT DU POLE URBAIN PAR UNE DOTATION EN EQUIPEMENTS PUBLICS REPONDANT AUX ENJEUX DE DEVELOPPEMENT

FAVORISER LES PRATIQUES CULTURELLES ET DE LOISIRS

ACTION 2.2.1 :
CREATION D'UN POLE CULTURE - JEUNESSE DE LA SALLE POLYESPACE

Statut : Engagée

Niveau de priorité : Fort

Descriptif :
Requalification d'une salle polyvalente endommagée par un événement climatique en salle de spectacle et locaux dédiées aux activités associatives à caractère culturel et à la jeunesse (Maison des jeunes et de la Culture, service enfance et jeunesse de la ville, café culturel, ...). L'objectif est de créer un lieu de vie et d'échanges dédiée à la jeunesse, regroupant l'ensemble des activités et des services concernés. Cet espace sera agrémenté d'une salle de spectacle modulable et de capacité adaptée à la croissance de la commune. Des espaces dédiés aux activités associatives à destination des jeunes et de la culture viendront compléter cet ensemble.

Conséquences sur la fonction de centralité :
Accompagner et garantir des garanties d'accès et de pratiques aux usagers.
Répondre à une demande forte des familles et de la jeunesse.
Accompagner le développement du territoire par une offre d'équipements modernes et innovants.

Maître d'ouvrage : SPL ARAC OCCITANIE

Coût estimatif : 5 450 000,00 € HT

Calendrier prévisionnel :
X 2023
X 2024
X 2025-2026

PROJET

Partenaires potentiellement concernés :
Europe *(LEADER)*
Etat
Région Occitanie
Département du Tarn
Communauté de Communes Tarn Agout
CAF du Tarn
SPL ARAC Occitanie

Lien autres programmes et contrats territorialisés :
Contrat Territorial Occitanie 2022-2028
Contrat de Relance et de Transition Ecologique du Pays de Cocagne 2021-2026
Contrat Bourg Centre de Saint-Sulpice 2022-2028

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

ACTION 2.2.2 :
CREATION D'UN POLE MUSICAL

Statut : En projet

Niveau de priorité : Faible

Descriptif :
Création d'une structure permettant de regrouper les pratiques musicales et d'encourager une mutualisation de moyens pour une nouvelle dynamique à l'échelle communale.

Conséquences sur la fonction de centralité :
Accompagner et garantir des garanties d'accès et de pratiques aux usagers.
Répondre à une demande forte des familles et de la jeunesse.
Accompagner le développement du territoire par une offre d'équipements modernes et innovants.

Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Sulpice la Pointe

Coût estimatif : 1 200 000,00 € HT

Calendrier prévisionnel :
□ 2023
□ 2024
X 2025-2026

Partenaires potentiellement concernés :
Europe *(LEADER)*
Etat
Région Occitanie
Département du Tarn

Communauté de Communes Tarn Agout
CAF du Tarn
SPL ARAC Occitanie

Lien autres programmes et contrats territorialisés :
Contrat Territorial Occitanie 2022-2028
Contrat de Relance et de Transition Ecologique du Pays de Cocagne 2021-2026
Contrat Bourg Centre de Saint-Sulpice 2022-2028

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

ACTION 2.2.3 :
REAMENAGEMENT DE LA SALLE RENE CASSIN

Statut : En projet

Niveau de priorité : Faible

Descriptif :
Requalification de salle R. Cassin qui présente une caractère de plus en plus vétuste. Ceci permettra de la mettre en adéquation avec les besoins culturels et associatifs sur la commune. Sa situation en cœur de ville est un atout essentiel.

Conséquences sur la fonction de centralité :
Accompagner et garantir des garanties d'accès et de pratiques aux usagers.
Répondre à une demande forte des familles et de la jeunesse.
Accompagner le développement du territoire par une offre d'équipements modernes et innovants.

Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Sulpice la Pointe

Coût estimatif : 150 000,00 € HT

Calendrier prévisionnel :
□ 2023
□ 2024
X 2025-2026

Partenaires potentiellement concernés :
Europe *(LEADER)*
Etat
Région Occitanie
Département du Tarn
Communauté de Communes Tarn Agout
CAF du Tarn
SPL ARAC Occitanie

Lien autres programmes et contrats territorialisés :

Contrat Territorial Occitanie 2022-2028
Contrat de Relance et de Transition Ecologique du Pays de Cocagne 2021-2026
Contrat Bourg Centre de Saint-Sulpice 2022-2028

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

ACTION 2.2.4 :
CREATION D'AIRES DE JEUX INCLUSIVES

Statut : En projet

Niveau de priorité : Faible

Descriptif :
Création d'aires de jeux dans la ville permettant l'inclusion des différents publics dans les pratiques récréatives urbaines.

Conséquences sur la fonction de centralité :
Accompagner et garantir des garanties d'accès et de pratiques aux usagers.
Répondre à une demande forte des familles et de la jeunesse.
Accompagner le développement du territoire par une offre d'équipements modernes et innovants.

Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Sulpice la Pointe

Coût estimatif : 300 000,00 € HT

Calendrier prévisionnel :
□ 2023
□ 2024
X 2025-2026

Partenaires potentiellement concernés :
Europe *(LEADER)*
Etat
Région Occitanie
Département du Tarn
Communauté de Communes Tarn Agout
CAF du Tarn
SPL ARAC Occitanie

Lien autres programmes et contrats territorialisés :
Contrat Territorial Occitanie 2022-2028
Contrat de Relance et de Transition Ecologique du Pays de Cocagne 2021-2026
Contrat Bourg Centre de Saint-Sulpice 2022-2028

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

ACTION 2.2.5 :
AGRANDISSEMENT ET MODERNISATION DE LA MEDIATHEQUE

Statut : En projet

Niveau de priorité : Faible

Descriptif :
Requalification de la médiathèque municipale pour lui permettre d'être en accord avec les besoins de la population qui évoluent. Ceci passera par une modernisation des outils à la disposition du public et des professionnels.

Conséquences sur la fonction de centralité :
Accompagner et garantir des garanties d'accès et de pratiques aux usagers.
Répondre à une demande forte des familles et de la jeunesse.
Accompagner le développement du territoire par une offre d'équipements modernes et innovants.

Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Sulpice la Pointe

Coût estimatif : 400 000,00 € HT

Calendrier prévisionnel :
□ 2023
□ 2024
X 2025-2026

Partenaires potentiellement concernés :
Europe *(LEADER)*
Etat
Région Occitanie
Département du Tarn
Communauté de Communes Tarn Agout
CAF du Tarn
SPL ARAC Occitanie

Lien autres programmes et contrats territorialisés :
Contrat Territorial Occitanie 2022-2028
Contrat de Relance et de Transition Ecologique du Pays de Cocagne 2021-2026
Contrat Bourg Centre de Saint-Sulpice 2022-2028

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

PROJET

ORIENTATION STRATEGIQUE 2

AFFIRMER LE RAYONNEMENT DU POLE URBAIN PAR UNE DOTATION EN EQUIPEMENTS PUBLICS REPONDANT AUX ENJEUX DE DEVELOPPEMENT

ENCOURAGER LES PRATIQUES SPORTIVES

ACTION 2.3.1 :
CREATION D'UN TERRAIN DE FOOT 5

Statut : En projet / validée / engagée

Niveau de priorité : Fort / Médian / Faible

Descriptif :
Création d'un terrain de foot 5 au sein du complexe sportif existant afin de répondre à la demande des pratiquants associatifs et de la jeunesse. Création d'un terrain en gazon synthétique clos et fermé, répondant aux normes réglementaires de la FFF. Mise en place d'un planning d'utilisation permettant l'accueil des pratiques « en accès libre » et des pratiques encadrées (scolaires, associatives).

Conséquences sur la fonction de centralité :
Accompagner et garantir des garanties d'accès et de pratiques aux usagers sportifs.
Répondre à une demande forte des familles et de la jeunesse.
Accompagner le développement du territoire par une offre d'équipements modernes et innovants.

Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Sulpice la Pointe

Coût estimatif : 130 000 € H.T

Calendrier prévisionnel :
X 2023
X 2024
□ 2025-2026

Partenaires potentiellement concernés :
Agence Nationale du Sport
Fédération Française de Football
Communauté de Communes Tarn Agout
Département du Tarn

Lien autres programmes et contrats territorialisés :
Contrat Territorial Occitanie 2022-2028
Contrat de Relance et de Transition Ecologique du Pays de Cocagne 2021-2026
Contrat Bourg Centre de Saint-Sulpice 2022-2028

PROJET

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

ACTION 2.3.2 :
REHABILITATION ET AGRANDISSEMENT DE LA PISCINE

Statut : En projet

Niveau de priorité : Médian

Descriptif :
Réhabilitation de la piscine existante afin de l'adapter au développement du territoire et permettre un accès au plus grand nombre aux pratiques aquatiques et au savoir nager, tout en maîtrisant les dépenses énergétiques. Etude en cours de faisabilité technique et financière et de préprogrammation :
- création d'un bassin sportif couvert de 25 m de long
- rénovation du bassin extérieur et de ses abords,
- reprise des lieux d'accueil,
- création d'une plaine de jeu aquatique.

L'enjeu énergétique sera priorisé afin d'optimiser l'équipement.

Conséquences sur la fonction de centralité :
Accompagner et garantir des garanties d'accès et de pratiques aux usagers sportifs.
Répondre à une demande forte des familles et de la jeunesse.
Accompagner le développement du territoire par une offre d'équipements modernes et innovants.

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Tarn Agout

Coût estimatif : à l'étude

Calendrier prévisionnel :
X 2023
X 2024
X 2025-2026

Partenaires potentiellement concernés :
Europe *(LEADER)*
Etat
Agence Nationale du Sport
Région Occitanie
Département du Tarn

Lien autres programmes et contrats territorialisés :
Contrat Territorial Occitanie 2022-2028
Contrat de Relance et de Transition Ecologique du Pays de Cocagne 2021-2026
Contrat Bourg Centre de Saint-Sulpice 2022-2028

PROJET

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

ACTION 2.3.3 :
REHABILITATION DU COMPLEXE SPORTIF DE MOLETRINCADE

Statut : En projet

Niveau de priorité : Faible

Descriptif :
La commune souhaite procéder à un aménagement du complexe sportif de Moletrincade en travaillant sur la complémentarité des équipements pour faire évoluer ce site vers une plaine des sports. Pour cela la commune souhaite faire appel à une Assistance à Maîtrise d'ouvrage pour évaluer les faisabilité technique et financière du projet et sa programmation pluriannuelle.

Conséquences sur la fonction de centralité :
Accompagner et garantir des garanties d'accès et de pratiques aux usagers sportifs.
Répondre à une demande forte des familles et de la jeunesse.
Accompagner le développement du territoire par une offre d'équipements modernes et innovants.

Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Sulpice la Pointe

Coût estimatif : 3 000 000 € H.T

Calendrier prévisionnel :
□ 2023
□ 2024
X 2025-2026

Partenaires potentiellement concernés :
Europe (LEADER)
Etat
Agence Nationale du Sport
Région Occitanie
Département du Tarn

Lien autres programmes et contrats territorialisés :
Contrat Territorial Occitanie 2022-2028
Contrat de Relance et de Transition Ecologique du Pays de Cocagne 2021-2026
Contrat Bourg Centre de Saint-Sulpice 2022-2028

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

ACTION 2.3.4 :
CREATION DE TERRAINS DE GRANDS JEUX SYNTHETIQUES

Statut : En projet / validée / engagée

PROJET

Niveau de priorité : Fort / Médian / Faible

Descriptif :
Aménagement de terrains de grands jeux synthétiques en complémentarité avec des terrains classiques. Ceci doit permettre à la fois de répondre à des enjeux d'augmentation des créneaux de pratiques sportives et de gestion de la ressource en eau.

Conséquences sur la fonction de centralité :
Accompagner et garantir des garanties d'accès et de pratiques aux usagers sportifs.
Mutualiser les moyens entre associations et dans les locaux mis à disposition par la ville.
Répondre à une demande forte des familles et de la jeunesse.
Accompagner le développement du territoire par une offre d'équipements modernes et innovants.

Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Sulpice la Pointe

Coût estimatif : 850 000 € H.T

Calendrier prévisionnel :
□ 2023
□ 2024
X 2025-2026

Partenaires potentiellement concernés :
Europe (LEADER)
Etat
Agence Nationale du Sport
Région Occitanie
Département du Tarn

Lien autres programmes et contrats territorialisés :
Contrat Territorial Occitanie 2022-2028
Contrat de Relance et de Transition Ecologique du Pays de Cocagne 2021-2026
Contrat Bourg Centre de Saint-Sulpice 2022-2028

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

ACTION 2.3.5 :
AGRANDISSEMENT ET COUVERTURE DU SKATE-PARK ACTUEL

Statut : En projet

Niveau de priorité : Faible

Descriptif :

PROJET

Par ce projet, le skate park actuel pourra trouver une nouvelle dynamique en terme de pratique avec un accroissement des périodes d'utilisation et la création de nouveaux parcours.

Conséquences sur la fonction de centralité :
Accompagner et garantir des garanties d'accès et de pratiques aux usagers sportifs.
Mutualiser les moyens entre associations et dans les locaux mis à disposition par la ville.
Répondre à une demande forte des familles et de la jeunesse.
Accompagner le développement du territoire par une offre d'équipements modernes et innovants.

Maitre d'ouvrage : Commune de Saint-Sulpice la Pointe

Coût estimatif : 200 000 € H.T

Calendrier prévisionnel :
□ 2023
□ 2024
X 2025-2026

Partenaires potentiellement concernés :
Europe (LEADER)
Etat
Agence Nationale du Sport
Région Occitanie
Département du Tarn

Lien autres programmes et contrats territorialisés :
Contrat Territorial Occitanie 2022-2028
Contrat de Relance et de Transition Ecologique du Pays de Cocagne 2021-2026
Contrat Bourg Centre de Saint-Sulpice 2022-2028

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

ORIENTATION STRATEGIQUE 2

AFFIRMER LE RAYONNEMENT DU POLE URBAIN PAR UNE DOTATION EN EQUIPEMENTS PUBLICS REPONDANT AUX ENJEUX DE DEVELOPPEMENT

ADAPTER LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES

ACTION 2.4.1 :
RENOVATION ET RELOCALISATION DES GROUPES SCOLAIRES

Statut : Engagée

Niveau de priorité : Fort

Descriptif :
Le projet consiste en la rénovation des groupes scolaires existants, aujourd'hui vieillissant, en termes de structure, de disposition et de mobilier. Le projet vise à plus long terme à adapter la carte scolaire du territoire au développement démographique et urbain en relocalisant un groupe scolaire à l'est de la Ville au sein d'une OAP du PLU destinée à accueillir différents équipements publics.

Conséquences sur la fonction de centralité :
Garantir un accès de qualité aux établissements scolaires pour les usagers.
Répondre à une demande forte des familles.
Accompagner le développement du territoire par une offre d'équipements modernes et innovants.

Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Sulpice la Pointe

Coût estimatif : 2 000 000,00 € H.T

Calendrier prévisionnel :
□ 2023
X 2024
X 2025-2026

Partenaires potentiellement concernés :
Etat
Région Occitanie
Département du Tarn
Communauté de Communes Tarn Agout

Lien autres programmes et contrats territorialisés :
Contrat Territorial Occitanie 2022-2028
Contrat de Relance et de Transition Ecologique du Pays de Cocagne 2021-2026
Contrat Bourg Centre de Saint-Sulpice 2022-2028

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

ORIENTATION STRATEGIQUE 2

AFFIRMER LE RAYONNEMENT DU POLE URBAIN PAR UNE DOTATION EN EQUIPEMENTS PUBLICS REPONDANT AUX ENJEUX DE DEVELOPPEMENT

DOTER LES ETABLISSEMENTS PUBLICS DE SERVICES RELOCALISES

ACTION 2.5.1 :
CREATION D'UNE UNITE LOCALE DE PRODUCTION DE REPAS

Statut : En projet

Niveau de priorité : Faible

Descriptif :
En matière de fourniture de repas, les besoins des équipements publics du territoire croissent et les usagers sont plus exigeants sur l'origine et la qualité des produits. Il semble nécessaire de faire évoluer l'offre actuelle en la relocalisant sur le territoire communal et en la qualifiant du point de vue nutritionnel et environnemental. La commune souhaite donc lancer une réflexion sur la création d'une unité de production locale de repas. Une étude d'opportunité est à mener pour éclairer les décisions en matière d'investissement. Elle pourrait permettre de répondre aux besoins des équipements scolaires et extra-scolaires municipaux, du CCAS (EHPAD et portage des repas à domicile), et des autres établissements d'enseignement et médico-sociaux, publics ou privés.
Ce projet s'inscrit dans le projet alimentaire territorial porté par la CCTA qui encourage l'augmentation du nombre de cuisines autonomes et accompagne le changement des pratiques d'achats en restauration collective

Conséquences sur la fonction de centralité :
Accompagner le développement démographique et fournir des garanties d'accès et de pratiques aux usagers
Répondre à une demande forte des usagers.
Accompagner le développement du territoire par une offre d'équipements modernes et innovants.

Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Sulpice la Pointe

Coût estimatif : 2 000 000 € H.T

Calendrier prévisionnel :
□ 2023
X 2024
X 2025-2026

Partenaires potentiellement concernés :
Europe
Etat
Région Occitanie
Département du Tarn

Communauté de Communes Tarn Agout

Lien autres programmes et contrats territorialisés :
Contrat Territorial Occitanie 2022-2028
Contrat de Relance et de Transition Ecologique du Pays de Cocagne 2021-2026
Contrat Bourg Centre de Saint-Sulpice 2022-2028

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

ORIENTATION STRATEGIQUE 3

REPONDRE AUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX POUR LUTTER CONTRE LE RECHAUFEMENT CLIMATIQUE

REDUIRE LES CONSOMMATIONS ENERGETIQUES DU PATRIMOINE PUBLIC

ACTION 3.1.1 :
PASSAGE EN LED DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Statut : Engagée

Niveau de priorité : Fort

Descriptif :
Remplacement de l'ensemble de l'éclairage public existant de la commune par de l'éclairage LED. Opération réalisée en partenariat avec le SDET et la Banque des Territoires dans le cadre d'un programme « Intracting » avec pour objectif une diminution des consommations d'électricité de 65 %.

Ce projet s'inscrit dans le cadre des objectifs du plan climat air énergie territorial de la CCTA.

Conséquences sur la fonction de centralité :
Accompagner le développement du territoire par une offre d'équipements modernes et innovants.

Maitre d'ouvrage : Commune de Saint-Sulpice la Pointe

Coût estimatif : 1 000 000 € H.T

Calendrier prévisionnel :
X 2023
X 2024
□ 2025-2026

Partenaires potentiellement concernés :

PROJET

Etat
Territoires d'Energies du Tarn
Banque des Territoires

Lien autres programmes et contrats territorialisés :
Contrat Territorial Occitanie 2022-2028
Contrat de Relance et de Transition Ecologique du Pays de Cocagne 2021-2026
Contrat Bourg Centre de Saint-Sulpice 2022-2028

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

Action 3.1.2 :
Réalisation de travaux de rénovation énergétique des bâtiments publics

Statut : Engagée

Niveau de priorité : Fort

Descriptif :
Réalisation de travaux d'isolation, de remplacements de menuiseries, des systèmes de chauffage, de passage en Led, du parc de bâtiments publics (groupes scolaires, salles de sport, hôtel de ville, ...) suite à la réalisation d'audits énergétiques ciblés sur les bâtiments les plus énergivores et d'un Schéma Directeur Immobilier et Energétique.

Ce projet s'inscrit dans le cadre des objectifs du plan climat air énergie territorial de la CCTA.

Conséquences sur la fonction de centralité :
Accompagner le développement du territoire par une offre d'équipements modernes et innovants.

Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Sulpice la Pointe

Coût estimatif : 1 500 000 € H.T

Calendrier prévisionnel :
X 2023
X 2024
X 2025-2026

Partenaires potentiellement concernés :
Etat
Région Occitanie
Département du Tarn
Banque des Territoires
Communauté de Communes Tarn Agout

Lien autres programmes et contrats territorialisés :

Contrat Territorial Occitanie 2022-2028
Contrat de Relance et de Transition Ecologique du Pays de Cocagne 2021-2026
Contrat Bourg Centre de Saint-Sulpice 2022-2028

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

Action 3.1.3 :
Passage en LED des équipements sportifs

Statut : En projet

Niveau de priorité : Médian

Descriptif :
Remplacement de l'ensemble de l'éclairage des équipements sportifs (salles de sport et terrains de sports) existant de la commune par de l'éclairage LED avec pour objectif une diminution des consommations d'électricité de 65 %. Le projet visera également à adapter l'éclairage des terrains de sport aux contraintes réglementaires des différentes pratiques.

Ce projet s'inscrit dans le cadre des objectifs du plan climat air énergie territorial de la CCTA.

Conséquences sur la fonction de centralité :
Accompagner le développement du territoire par une offre d'équipements modernes et innovants.

Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Sulpice la Pointe

Coût estimatif : 1 000 000 € H.T

Calendrier prévisionnel :
□ 2023
X 2024
X 2025-2026

Partenaires potentiellement concernés :
Etat
Fédération de football
Département du Tarn
Communauté de Communes Tarn Agout

Lien autres programmes et contrats territorialisés :
Contrat Territorial Occitanie 2022-2028
Contrat de Relance et de Transition Ecologique du Pays de Cocagne 2021-2026
Contrat Bourg Centre de Saint-Sulpice 2022-2028

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

ORIENTATION STRATEGIQUE 3

REPONDRE AUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX POUR LUTTER CONTRE LE RECHAUFEMENT CLIMATIQUE

DEVELOPPER LA PRODUCTION ET L'UTILISATION DES ENERGIES RENOUVELABLES

Action 3.2.1 :
Installation de centrales photovoltaïques sur les bâtiments publics

Statut : Engagée

Niveau de priorité : Fort

Descriptif :
Renforcement des structures des bâtiments publics existants et installation de centrales photovoltaïques dans un objectif d'autoconsommation énergétique. Les bâtiments du Centre Technique municipal et de l'Espace Milhes sont ciblés dans un premier temps. Une seconde étape visera à déployer d'autres centrales sur les bâtiments public les plus adaptés (salle de sports par exemple)

Cet projet s'inscrit dans le cadre des objectifs du plan climat air énergie territorial de la CCTA.

Conséquences sur la fonction de centralité :
Accompagner le développement du territoire par une offre d'équipements modernes et innovants.

Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Sulpice la Pointe / AREC Occitanie

Coût estimatif : 2 000 000 € H.T

Calendrier prévisionnel :
X 2023
X 2024
X 2025-2026

Partenaires potentiellement concernés :
Europe *Leader (partie étude)*
Etat
Région Occitanie (partenariat technique AREC)
Communauté de Communes Tarn Agout

Lien autres programmes et contrats territorialisés :
Contrat Territorial Occitanie 2022-2028
Contrat de Relance et de Transition Ecologique du Pays de Cocagne 2021-2026
Contrat Bourg Centre de Saint-Sulpice 2022-2028

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

Action 3.2.2 :
Réalisation d'un réseau de chaleur urbain à partir de biomasse

Statut : En projet

Niveau de priorité : Fort

Descriptif :
Réalisation d'un réseau de chaleur biomasse. Ce réseau est envisagé sur le secteur de la piscine avec une chaufferie installée à proximité de la gare. Le réseau alimenterait ainsi notamment les espaces sportifs de la Messalle (gymnases Lobit et Braconnier), l'école Marcel Pagnol, l'hôtel de ville et la piscine, Polyespace ou encore le collège.
La commune a bénéficié d'une étude d'opportunité favorable, qui a débouché en 2023 sur le lancement d'une étude de faisabilité dans le cadre d'un appel à projets de l'ADEME.

Ce projet s'inscrit dans le cadre des objectifs du plan climat air énergie territorial de la CCTA

Conséquences sur la fonction de centralité :
Accompagner le développement du territoire par une offre d'équipements modernes et innovants.

Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Sulpice la Pointe

Coût estimatif : 1 000 000 € H.T

Calendrier prévisionnel :
X 2023
X 2024
X 2025-2026

Partenaires potentiellement concernés :
Europe *(FEDER)*
Etat
Région Occitanie
Communauté de Communes Tarn Agout

Lien autres programmes et contrats territorialisés :
Contrat Territorial Occitanie 2022-2028
Contrat de Relance et de Transition Ecologique du Pays de Cocagne 2021-2026
Contrat Bourg Centre de Saint-Sulpice 2022-2028

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

PROJET

ORIENTATION STRATEGIQUE 3

REPONDRE AUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX POUR LUTTER CONTRE LE RECHAUFEMENT CLIMATIQUE

RENATURER LES ESPACES PUBLICS ET MAITRISER LA CONSOMMATION D'EAU

Action 3.3.1 : Désimperméabilisation et végétalisation des espaces publics

Statut : En projet

Niveau de priorité : Fort

Descriptif :
Renaturation des sols et espaces urbains afin d'adapter le territoire au changement climatique et améliorer le cadre de vie. Les objectifs poursuivis sur les différents sites envisagés (bastide, places du centre-ville, cours des écoles, cimetière, ...) sont :

1. Rafraîchissement urbain
2. Développement de la végétalisation adaptée au changement climatique
3. Protection de la biodiversité
4. Amélioration de la qualité de l'air, de l'eau et des sols
5. Diminution des nuisances sonores
6. Stockage du CO2
7. Amélioration du bien-être et de la santé
8. Diminution de l'entretien des espaces minéralisés (Cimetière)

Ce projet s'inscrit dans le cadre des objectifs du plan climat air énergie territorial de la CCTA.

Conséquences sur la fonction de centralité :
Créer des îlots de fraîcheur peu consommateurs d'eau afin de lutter contre le réchauffement climatique au sein des zones bâties et améliorer le cadre de vie.
Accompagner le développement du territoire par le déploiement d'outils de gestion de l'eau innovants.

Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Sulpice la Pointe

Coût estimatif : 500 000 € H.T

Calendrier prévisionnel :
X 2023
X 2024
X 2025-2026

Partenaires potentiellement concernés :
Europe (LEADER)
Etat

Région Occitanie
Département du Tarn
Communauté de Communes Tarn Agout

Lien autres programmes et contrats territorialisés :
Contrat Territorial Occitanie 2022-2028
Contrat de Relance et de Transition Ecologique du Pays de Cocagne 2021-2026
Contrat Bourg Centre de Saint-Sulpice 2022-2028

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

Action 3.3.2 :
Réutilisation des eaux usées traitées par la station d'épuration

Statut : Validée

Niveau de priorité : Fort

Descriptif :
Le département du Tarn est impacté par les conséquences du changement climatique sur la ressource en eau (canicule, sécheresse, déficit hydrique). C'est dans le cadre de la préservation de façon durable de la ressource en eau, que des solutions alternatives sont mises en place afin de pallier les déficits hydriques que subit ce territoire. La réutilisation des eaux usées traitées se présente à cet égard comme une solution efficace.
Dans cette optique, La commune de Saint-Sulpice-la-Pointe souhaite s'inscrire dans des solutions alternatives afin de répondre de manière durable aux nouveaux défis concernant la ressource en eau.
Le projet proposé est la réutilisation des eaux usées traitées de la station d'épuration de Saint-Sulpice-La-Pointe en vue de l'arrosage du complexe sportif de Moletincade (stades municipaux) et de l'hydrocurage des réseaux. La commune a postulé dans le cadre de l'appel à projets régional EC'EAU et en a été lauréate.

Conséquences sur la fonction de centralité :
Accompagner le développement du territoire par le déploiement d'outils de gestion de l'eau innovants.

Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Sulpice la Pointe

Coût estimatif : 986 000 € H.T

Calendrier prévisionnel :
X 2023
X 2024
X 2025-2026

Partenaires potentiellement concernés :
Etat
Région Occitanie (lauréat AAP EC'EAU fev 2023)

Département du Tarn
Communauté de Communes Tarn Agout
Agence de l'eau Adour-Garonne

Lien autres programmes et contrats territorialisés :
Contrat Territorial Occitanie 2022-2028
Contrat de Relance et de Transition Ecologique du Pays de Cocagne 2021-2026
Contrat Bourg Centre de Saint-Sulpice 2022-2028

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

ORIENTATION STRATEGIQUE 4

REVITALISER LE CENTRE VILLE ET METTRE EN VALEUR LES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES

CONTRIBUER AU RENOUVELLEMENT URBAIN

Action 4.1.1 :
Aménagement d'une friche industrielle en nouveau quartier d'habitat et de services

Statut : Engagée

Niveau de priorité : Fort

Descriptif :
Le projet présenté consiste à créer un nouveau quartier sur le site de la friche industrielle de l'ancienne arçonnerie française.
La commune a déposé fin mars 2022 une demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre du 3ème appel à projets du Fonds friches. Elle a été déclarée lauréate en juillet 2022 à l'issue de la session de sélection des projets à l'échelle nationale. Le projet sera subventionné à hauteur de 500 000 Euros dans le cadre de l'acquisition foncière et de la revente de ce foncier pour la réalisation du projet d'aménagement. Ce dernier sera contraint par les anciennes activités industrielles du site.
Une convention signée en 2019 avec l'EPF d'Occitanie et modifiée par avenant en 2022, a permis et va permettre l'acquisition de plusieurs unités foncières nécessaires à l'aboutissement du projet.
Un Appel à manifestation d'intérêt devrait être lancé d'ici la fin 2023 pour attribuer in fine l'aménagement du site à un opérateur privé dans le cadre d'un projet ambitieux du point de vue social et environnemental.

La CCTA en tant que partenaire signataire de la convention avec l'EPF et la commune de Saint-Sulpice est associée à la réflexion de reconversion de cette friche industrielle (volet commerce, habitat, ...)

Conséquences sur la fonction de centralité :
Améliorer l'environnement urbain du centre-ville
Favoriser le développement d'une offre de logements en centre-ville adaptée aux besoins en permettant la réhabilitation des logements dégradés et leur remettre sur le marché, pour les propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs
Favoriser le maintien à domicile des personnes âgées et/ou handicapées
Résorber la vacance des logements

Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Sulpice la Pointe

Coût estimatif : 4 700 000 € H.T

Calendrier prévisionnel :
X 2023
X 2024
X 2025-2026

Partenaires potentiellement concernés :
Etat
EPF
Région Occitanie
Département du Tarn
Communauté de Communes Tarn Agout

Lien autres programmes et contrats territorialisés :
Contrat Territorial Occitanie 2022-2028
Contrat de Relance et de Transition Ecologique du Pays de Cocagne 2021-2026
Contrat Bourg Centre de Saint-Sulpice 2022-2028

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

ORIENTATION STRATEGIQUE 4

REVITALISER LE CENTRE VILLE ET METTRE EN VALEUR LES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES

REHABILITER LE PARC DE LOGEMENTS EXISTANTS ET ENGAGER DES OPERATIONS DE DIVERSIFICATION

Action 4.2.1 :
Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat (OPAH)

Statut : En projet

Niveau de priorité : Fort

Descriptif :

PROJET

Le projet consiste à proposer des aides techniques et financières aux propriétaires occupants et bailleurs de logements en centre-ville visant à permettre la réhabilitation des logements, la remise sur le marché des logements vacants, le maintien à domicile des personnes âgées et/ou handicapées, à favoriser la réduction des déperditions énergétiques par le versement d'aides spécifiques par les signataires de la convention OPAH (CCTA, ANAH, Conseil Départemental 31), voire d'autres partenaires en complément. L'OPAH projette d'intervenir sur un volume estimé de 240 dossiers pour la durée de la convention avec l'ANAH (3 ans). Les aides mentionnées ci-dessous sont évaluées pour ce volume de dossiers.

Conséquences sur la fonction de centralité :
Améliorer l'environnement urbain du centre-ville
Favoriser le développement d'une offre de logements en centre-ville adaptée aux besoins en permettant la réhabilitation des logements dégradés et leur remettre sur le marché, pour les propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs
Favoriser le maintien à domicile des personnes âgées et/ou handicapées
Résorber la vacance des logements

Maître d'ouvrage : CCTA

Coût estimatif des aides financières aux propriétaires de la CCTA : 210 000 €
Coût estimatif des financements ANAH aux propriétaires : 2 784 889 €
Coût estimatif des financements du CD31 pour la commune d'Azas : 206403 €

Calendrier prévisionnel :
X 2023
X 2024
X 2025-2026

Partenaires potentiellement concernés :
ANAH
CCTA
CAF
Autres partenaires éventuels (fondation l'Abbé Pierre, Région, Commune...)

Lien autres programmes et contrats territorialisés :
Contrat Territorial Occitanie 2022-2028
Contrat de Relance et de Transition Ecologique du Pays de Cocagne 2021-2026
Contrat Bourg Centre de Saint-Sulpice 2022-2028

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

Action 4.2.2 :
Opération de rénovation des façades des propriétés privées de la bastide et de ses abords

Statut : En projet

Niveau de priorité : Médian

Descriptif :
Le projet consiste à proposer des aides aux propriétaires de bâtiments situés en centre-ville pour qu'ils mènent des opérations de rénovation des façades. Cette action se fait concomitamment au lancement par la CCTA d'une OPAH visant la réhabilitation des logements, avec un régime d'aides spécifique et complémentaire.

Conséquences sur la fonction de centralité :
Améliorer l'environnement urbain du centre-ville
Favoriser le développement d'une offre de logements en centre-ville adaptée aux besoins en permettant la réhabilitation des logements dégradés et leur remettre sur le marché, pour les propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs
Favoriser le maintien à domicile des personnes âgées et/ou handicapées
Résorber la vacance des logements

Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Sulpice la Pointe

Coût estimatif : 200 000 € H.T

Calendrier prévisionnel :
X 2023
X 2024
X 2025-2026

Partenaires potentiellement concernés :

Lien autres programmes et contrats territorialisés :
Contrat Territorial Occitanie 2022-2028
Contrat de Relance et de Transition Ecologique du Pays de Cocagne 2021-2026
Contrat Bourg Centre de Saint-Sulpice 2022-2028

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

Action 4.2.3 : Aménagement des secteurs en OAP du PLU

Statut : En projet / validée / engagée

Niveau de priorité : Fort / Médian / Faible

Descriptif :
Le projet consiste à développer des projets d'aménagement urbain pour permettre une diversification de l'offre en matière d'habitat à proximité des pôles de services et d'activités économiques de la commune. L'aménagement des secteurs en OAP au PLU permet de plus de venir créer des continuités urbaines dans des secteurs dépourvus de cohérence d'aménagement.

Conséquences sur la fonction de centralité :

Améliorer l'environnement urbain du centre-ville
Favoriser le développement d'une offre de logements en centre-ville adaptée aux besoins en permettant la réhabilitation des logements dégradés et leur remettre sur le marché, pour les propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs
Favoriser le maintien à domicile des personnes âgées et/ou handicapées
Résorber la vacance des logements

Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Sulpice la Pointe

Coût estimatif : A l'étude

Calendrier prévisionnel :
X 2023
X 2024
X 2025-2026

Partenaires potentiellement concernés :

Lien autres programmes et contrats territorialisés :
Contrat Territorial Occitanie 2022-2028
Contrat de Relance et de Transition Ecologique du Pays de Cocagne 2021-2026
Contrat Bourg Centre de Saint-Sulpice 2022-2028

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

ORIENTATION STRATEGIQUE 4

REVITALISER LE CENTRE VILLE ET METTRE EN VALEUR LES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES

ACCOMPAGNER LA MUTATION DU TISSU ECONOMIQUE LOCAL

Action 4.3.1 :
Animation et accompagnement des acteurs du commerce et de l'artisanat

Statut : Engagée

Niveau de priorité : Fort

Descriptif :
La CCTA a recruté un manager de commerce territorial afin d'intervenir dans ses communes membres et plus particulièrement sur les communes lauréates « Petite ville de demain » telle que la commune de Saint-Sulpice-la-Pointe.
La politique de dynamisation des centres-villes se concrétise par le fait de :

- Développer, conforter et moderniser l'offre commerciale par l'accompagnements des porteurs de projet ou des commerçants/artisans déjà installés (projet de création reprise et transmission d'entreprises)

- Animer un réseaux d'acteurs et professionnels économiques (club des porteurs de projets, bistrô Resô,...)
- Collaborer avec les associations de commerçants et d'artisans au programme à l'organisation d'animations commerciales du territoire (salons, foires, ...)
- Accompagner les porteurs de projets dans leurs démarches d'installation (recherche de locaux, mise en conformité avec la réglementation en vigueur, ...)

Conséquences sur la fonction de centralité :
Animer le tissu économique local
Accompagner les acteurs économiques dans leur projet d'installation, de développement, de reprise et de transmission d'entreprises
Dynamiser le territoire et proposer des animations tout au long de l'année en lien avec les associations de commerçants et d'artisans
Créer des liens et renforcer les réseaux d'acteurs économiques
Concilier développement économique et transition énergétique et écologique (économie circulaire)
Répondre aux nouveaux enjeux économiques et environnementaux

Maître d'ouvrage : Communauté de communes Tarn Agout

Coût estimatif : Temps agent manager de commerce territorial

Calendrier prévisionnel :
X 2023
X 2024
X 2025-2026

Partenaires potentiellement concernés :
Partenaires techniques :
Etat, Commune, CCI, CMA, BGE, Initiatives Tarn
Partenaires financiers :
Banque des territoires, Etat, Région, Europe *(LEADER)*

Lien autres programmes et contrats territorialisés :
Contrat Territorial Occitanie 2022-2028
Contrat de Relance et de Transition Ecologique du Pays de Cocagne 2021-2026
Contrat Bourg Centre de Saint-Sulpice 2022-2028

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

Action 4.3.2 :
Requalification de la zone d'activités Les Terres noires

Statut : En projet

Niveau de priorité : Faible

Descriptif :
Cette réflexion est menée en collaboration avec la CCTA compétente en matière de développement économique.

PROJET

Conséquences sur la fonction de centralité :
Renforcer l'ancrage de la zone d'activités en proximité immédiate du centre-ville en retravaillant l'aménagement et les usages du lieu.

Maitre d'ouvrage : Commune de Saint-Sulpice-la -Pointe / Communauté de communes Tarn Agout

Coût estimatif : Temps agent du service développement économique de la CCTA

Calendrier prévisionnel :
□ 2023
□ 2024
X 2025-2026

Partenaires potentiellement concernés :
Partenaires techniques :
Etat, Communauté de communes Tarn-Agout, CCI, CMA, BGE, Initiatives Tarn
Partenaires financiers :
Région

Lien autres programmes et contrats territorialisés :
Contrat Territorial Occitanie 2022-2028
Contrat de Relance et de Transition Ecologique du Pays de Cocagne 2021-2026
Contrat Bourg Centre de Saint-Sulpice 2022-2028

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

Action 4.3.3 : Les Portes du Tarn, parc d'activités à vocation industrielle

Statut : Engagée

Niveau de priorité : Fort

Descriptif :
Le parc d'activités des Portes du Tarn à vocation à accueillir en priorité des activités industrielles, mais aussi de services et de tourisme avec la présence de Vinovalie et de l'aire de service des Portes du Tarn au sud de l'A68 (Albi-Toulouse).
L'économie circulaire et l'insertion sociale font partie de l'ADN du parc d'activité La S.P.L.A développe une démarche d'économie circulaire à l'échelle de plusieurs territoires. Pour ce faire, elle est accompagnée par deux partenaires : Trifyl, Decoset. En organisant des ateliers dit de « détections », les 3 partenaires réunis autour des « Synergies du Pastel » ambitionnent de structurer cette démarche avec d'autres acteurs privés et publics. Par ailleurs, les Portes du Tarn à l'échelle de son parc, est sur l'économie circulaire avec les entreprises que le parc accueille. L'objectif est de mieux comprendre les besoins et les déchets des entreprises que les Portes du Tarn accueillent sur son parc.

En matière de production d'énergie renouvelable et notamment en matière de solarisation loi dite « Climat et résilience » s'applique :
- Les nouveaux bâtiments industriels sur le parc d'activités des Portes du Tarn de plus de 500 m² d'emprise au sol devront solariser 30 % minimum de leur surface. En complément la toiture peut être végétalisée.
- Les nouveaux parkings de plus de 500 m² d'emprise devront végétaliser ou solariser 50 % de leur surface, et 100 % des ombrières dès lors qu'il en existe.

La SPLA les Portes du Tarn s'est engagée dans la préservation d'espaces qui sont dédiés à la biodiversité : bois, zones humides, prairies, haies. La SPLA a créé à ce jour 6.2 km de noues. Ces noues font l'objet de contrôle chaque année avec un bureau d'étude spécialisé.
La SPLA les Portes du Tarn a réalisé un cahier des charges écologiques d'entretien des espaces paysagers avec un groupe de travail experts dans le domaine de la biodiversité. Ce présent cahier des charges a pour objectif de définir les règles et dispositions régissant l'entretien des espaces paysagers de l'ensemble des lots privés du parc. Il doit permettre aux futures entreprises s'implantant sur le parc, la mise en place de bonnes pratiques d'entretien et de gestion des espaces paysagers pour assurer leur valeur écologique dans le temps.

En termes d'emplois, les Portes du Tarn prévoient d'accueillir à minima 2 200 emplois, notamment dans les secteurs de l'industrie et plus précisément dans le cleantech, l'industrie verte ou encore l'innovation.

En termes de mobilité, les Portes du Tarn ont réalisé de 9 km de cheminements piétons / cycles et enherbés qui sont connectés à la future voie verte et à la Gare SNCF de Saint Sulpice la Pointe.

Conséquences sur la fonction de centralité :
Dynamiser le tissu économique local
Accompagner les acteurs économiques dans leur projet d'installation, de développement, de reprise et de transmission d'entreprises
Créer des liens et renforcer les réseaux d'acteurs économiques
Répondre aux nouveaux enjeux économiques et environnementaux

Maître d'ouvrage : S.P.L.A les Portes du Tarn

Coût estimatif :
Le bilan prévisionnel d'aménagement de la ZAC « Les Portes du Tarn » prévu dans le dossier de réalisation des Portes du Tarn, est équilibre en dépenses et en recettes, à hauteur de 87 133 000 € HT.

Calendrier prévisionnel :
X 2023
X 2024
X 2025-2026

Partenaires financiers potentiellement concernés :
Région Occitanie
Département du Tarn
Département de la Haute-Garonne
Communauté de Communes Tarn Agout

Communauté de Communes Val-Aïgo

Partenaires techniques :
L'association Domino
L'association Les Jardines (les jardins partagés)
Département du Tarn pour le volet insertion
CPIE pour les chantiers d'insertion et l'entretien
Trifyl pour l'économie circulaire
Decoset pour l'économie circulaire
L'ensemble des bureaux d'études nous accompagnant dans l'ensemble des démarches
Chambres d'Agriculture Tarn et Haute Garonne pour le volet biodiversité et maraichage
Conservatoire des espaces naturels pour le volet biodiversité
Arbres et paysages d'Autan
Arbres et paysages Tarnais
Ad'Occ

Lien autres programmes et contrats territorialisés :
Contrat Territorial Occitanie 2022-2028
Contrat de Relance et de Transition Ecologique du Pays de Cocagne 2021-2026
Contrat Bourg Centre de Saint-Sulpice 2022-2028

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

ORIENTATION STRATEGIQUE 4

REVITALISER LE CENTRE VILLE ET METTRE EN VALEUR LES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES

ACCROITRE L'ATTRACTIVITE TOURISTIQUE, CULTURELLE ET PATRIMONIALE

Action 4.4.1 :
Projet de réaménagement du Bureau d'Information Touristique intercommunal et mise en valeur scénographique du souterrain du Castela

Statut : En projet

Niveau de priorité : Faible

Descriptif :
Suite à une étude menée dans le cadre d'un accompagnement ADEFPAT, la CCTA a prévu de réaménager le bureau d'informations touristiques intercommunal. L'espace actuel aura pour vocation, outre l'accueil des touristes, de devenir une partie intégrante de la visite du site du souterrain du Castela. L'objectif est de prolonger l'expérience des visiteurs en s'appuyant la thématique de la « La vie médiévale en pays de Cocagne ». Des espaces spécifiques seront créés pour mettre en valeur le pastel, la bastide, le souterrain du Castela et ses environs, la frappe de monnaie et Jeanne la

Faussaire. Une scénarisation du souterrain sera également étudiée pour valoriser la visite et rendre plus attractif le site. Un musée micro-folie sera également intégré à ce projet.

Conséquences sur la fonction de centralité :
Valoriser au plan touristique le patrimoine culturel et historique
Renforcer l'attractivité touristique
Accroître la fréquentation et la notoriété de la commune
Moderniser les sites d'accueil touristiques
Proposer de nouvelles activités touristiques et culturelles sur le territoire et en direction de divers publics

Maître d'ouvrage : Communauté de communes Tarn-Agout

Coût estimatif : A l'étude

Calendrier prévisionnel :
X 2023
X 2024
X 2025-2026

Partenaires potentiellement concernés :
Partenaires techniques :
CAUE, ADEFPAT, commune
Partenaires financiers :
Europe *(LEADER)*
Etat
Région Occitanie
Département du Tarn

Lien autres programmes et contrats territorialisés :
Contrat Territorial Occitanie 2022-2028
Contrat de Relance et de Transition Ecologique du Pays de Cocagne 2021-2026
Contrat Bourg Centre de Saint-Sulpice 2022-2028

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

Action 4.4.2 :
Création d'un espace Microfolie au sein du bureau d'information touristique

Statut : En projet

Niveau de priorité : Faible

Descriptif :
Dans le cadre du Projet de Territoire Tarn-Agout 2020-2030, les élus de la Communauté de Communes Tarn -Agout (CCTA) ont décidé de valoriser l'accès à la culture pour tous.

PROJET

Ayant été lauréate de l'appel à projet Micro-Folie Tarn 2023 lancé par l'État, la CCTA a donc décidé de créer une Micro-Folie composée dans un premier temps d'un musée numérique et d'un espace de réalité virtuelle au sein du BIT.
Cette micro-folie vient s'inscrire dans le projet de réaménagement des locaux. Située au pied du site médiéval du Castela, à proximité immédiate des équipements présents en centre-ville, elle bénéficiera ainsi d'un emplacement idéal. La dimension touristique du projet est également très prégnante sur cette micro-folie étant donné que les touristes venus au BIT soit pour la recherche d'informations et/ou conseils, soit pour la visite guidées de la ville et du souterrain pourront ainsi bénéficier de ce nouvel atout qui est le musée numérique. Ils prolongeront ainsi le temps de visite sur le territoire.

Conséquences sur la fonction de centralité :
Valoriser au plan touristique le patrimoine culturel et historique
Renforcer l'attractivité touristique
Accroître la fréquentation et la notoriété de la commune
Moderniser les sites d'accueil touristiques
Proposer de nouvelles activités touristiques et culturelles sur le territoire et en direction de divers publics

Maître d'ouvrage : Communauté de communes Tarn Agout

Coût estimatif : 50 000,00 € HT

Calendrier prévisionnel :
X 2023
X 2024
X 2025-2026

Partenaires potentiellement concernés :
Partenaires techniques :
Etat (La villette), DRAC
Partenaires financiers :
Etat
Europe *(LEADER)*

Lien autres programmes et contrats territorialisés :
Contrat Territorial Occitanie 2022-2028
Contrat de Relance et de Transition Ecologique du Pays de Cocagne 2021-2026
Contrat Bourg Centre de Saint-Sulpice 2022-2028

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

Action 4.4.3 :
Mise en valeur du patrimoine historique et culturel par la création de circuits de découverte urbains

Statut : En projet

Niveau de priorité : Faible

PROJET

Descriptif :
La création d'un sentier touristique urbain a pour objectifs de valoriser le patrimoine bâti et naturel la bastide de Saint-Sulpice auprès d'un marge public (habitants, touristes, amateurs de patrimoines anciens, ...)
Cette déambulation à travers le centre historique de la ville et aux abords des berges de l'Agout sera d'autant plus en valeur grâce à l'implantation de panneaux d'interprétation de découvrir tous les atouts culturels et patrimoniaux de la commune et accroître l'attractivité touristique de la ville.

Conséquences sur la fonction de centralité :
Valoriser au plan touristique le patrimoine culturel et historique
Renforcer l'attractivité touristique
Accroître la fréquentation et la notoriété de la commune
Moderniser les sites d'accueil touristiques
Proposer de nouvelles activités touristiques et culturelles sur le territoire et en direction de divers publics

Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Sulpice-la-Pointe

Coût estimatif : A l'étude

Calendrier prévisionnel :
X 2023
X 2024
X 2025-2026

Partenaires potentiellement concernés :
Partenaires techniques :
CCTA, CDRP, Département
Partenaires financiers :
Europe *(LEADER)*

Lien autres programmes et contrats territorialisés :
Contrat Territorial Occitanie 2022-2028
Contrat de Relance et de Transition Ecologique du Pays de Cocagne 2021-2026
Contrat Bourg Centre de Saint-Sulpice 2022-2028

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

PROJET

ORIENTATION STRATEGIQUE 5

GARANTIR UN CADRE DE VIE SECURISE

Action 5.1.1 :
Requalification des locaux de l'ancienne trésorerie publique en poste de police municipale

Statut : Validée

Niveau de priorité : Fort

Descriptif :
Réhabilitation des locaux de l'ancienne trésorerie en poste de police municipale permettant de rapprocher ce service de la population et du centre-ville. Créer des locaux adaptés aux missions des agents et à l'augmentation de leur nombre. La rénovation de ces locaux permettra de traiter le bâtiment énergétiquement par une meilleure isolation et l'installation d'un système de chauffage performant dans un souci de sobriété énergétique. Une candidature dans le cadre de l'AMI "La Région vous protège" est envisagée par la commune.

Conséquences sur la fonction de centralité :
Garantir une proximité entre le service de police municipale et la population.
Renforcer les missions de prévention aux quotidiens dans un souci d'amélioration du cadre de vie.
Prévenir les actes de petite délinquance et les cambriolages.
Accompagner le développement du territoire par une offre d'équipements modernes et innovants.

Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Sulpice la Pointe

Coût estimatif : 300 000 € H.T

Calendrier prévisionnel :
X 2023
X 2024
□ 2025-2026

Partenaires potentiellement concernés :
Etat
Région Occitanie
Communauté de Communes Tarn Agout

Lien autres programmes et contrats territorialisés :
Contrat Territorial Occitanie 2022-2028
Contrat de Relance et de Transition Ecologique du Pays de Cocagne 2021-2026

PROJET

Contrat Bourg Centre de Saint-Sulpice 2022-2028

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

Action 5.1.2 :
Extension du système de vidéoprotection

Statut : En projet

Niveau de priorité : Médian

Descriptif :
Depuis 2019, la commune s'est dotée de caméras de vidéoprotection afin de prévenir les actes de délinquance et les incivilités en coopération étroite entre les services de la police municipale et de la gendarmerie. Initialement installées dans le centre urbain, les caméras ont ensuite été déployées à proximité des écoles. Afin de poursuivre le maillage du territoire, il convient de poursuivre le déploiement de nouvelles caméras à proximité notamment des complexes sportifs et de zones résidentielles identifiées.

Conséquences sur la fonction de centralité :
Garantir une proximité entre le service de police municipale et la population.
Renforcer les missions de prévention aux quotidiens dans un souci d'amélioration du cadre de vie.
Prévenir les actes de petite délinquance et les cambriolages.
Accompagner le développement du territoire par une offre d'équipements modernes et innovants.

Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Sulpice la Pointe

Coût estimatif : 300 000 € H.T

Calendrier prévisionnel :
□ 2023
X 2024
X 2025-2026

Partenaires potentiellement concernés :
Etat
Région Occitanie
Département du Tarn
Communauté de Communes Tarn Agout

Lien autres programmes et contrats territorialisés :
Contrat Territorial Occitanie 2022-2028
Contrat de Relance et de Transition Ecologique du Pays de Cocagne 2021-2026
Contrat Bourg Centre de Saint-Sulpice 2022-2028

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

PROJET

DESIMPERMEABILISATION ET VEGETALISATION DES ESPACES PUBLICS	Commune	500 000 €	Indéterminée	Indéterminée	Indéterminée	Demande non déposée
REUTILISATION DES EAUX USEES TRAITES PAR LA STATION D'EPURATION	Commune	986 000 €	493 000 €	0 Euro	Région : 123 250 € Agence de l'eau : 369 750 €	Région : notifiée Agence de l'eau : notifiée
AMENAGEMENT DE LA FRICHE INDUSTRIELLE DE L'ANCIENNE ARÇONNERIE FRANÇAISE EN NOUVEAU QUARTIER D'HABITAT ET DE SERVICES	Commune	4 700 000 €	Indéterminée	Indéterminée	Indéterminée	Demande non déposée
OPERATION PROGRAMMEE DE L'AMELIORATION DE L'HABITAT (OPAH)	CCTA	3 000 000 € (estimation)	270 000 € (sur 3 ans)	Indéterminée	Indéterminée	ANAH : estimation sur la base du nombre de dossier projeté par la CCTA. Eléments inscrits dans la convention, mais non notifiés à ce jour
OPERATION DE RENOVATION DES FAÇADES DES PROPRIETES PRIVEES DE LA BASTIDE ET DE SES ABORDS	Commune	200 000 €	100%	0%	0%	Aucune demande
AMENAGEMENT DES SECTEURS EN OAP DU PLU	Commune	A l'étude	Indéterminée	Indéterminée	Indéterminée	Demande non déposée
ANIMATION ET ACCOMPAGNEMENT DES ACTEURS DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT	CCTA	Poste de manager de commerces / 1 ETP	100%	0%	0%	Aucune demande
REQUALIFICATION DE LA ZONE D'ACTIVITES LES TERRES NOIRES	Commune/CCTA	A l'étude	Indéterminée	Indéterminée	Indéterminée	Demande non déposée
LES PORTES DU TARN, PARC D'ACTIVITES A VOCATION INDUSTRIELLE	SPLA Les Portes du Tarn (dossier de réalisation)	87 133 000 € HT	Bilan de la ZAC	Bilan de la ZAC	Bilan de la ZAC	Bilan de la ZAC
PROJET DE REAMENAGEMENT DU BUREAU D'INFORMATION TOURISTIQUE INTERCOMMUNAL ET MISE EN VALEUR SCENOGRAPHIQUE DU SOUTERRAIN DU CASTELA	CCTA	A l'étude	Indéterminée	Indéterminée	Indéterminée	Demande non déposée
CREATION D'UN ESPACE MICROPOLIE AU SEIN DU BUREAU D'INFORMATION TOURISTIQUE	CCTA	50 000 €	Indéterminée	Indéterminée	Indéterminée	Demande non déposée
MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE HISTORIQUE ET CULTUREL PAR LA CREATION DE CIRCUITS DE DECOUVERTE URBAINS	Commune	A l'étude	Indéterminée	Indéterminée	Indéterminée	Demande non déposée
REQUALIFICATION DES LOCAUX DE L'ANCIENNE TRESORERIE PUBLIQUE EN POSTE DE POLICE MUNICIPALE	Commune	303 270 €	121 285 €	DETR : 86 475 €	Région : 60 653 € Communauté de communes : 35 900 €	DETR : notifiée Région : candidature AMI déposée Communauté de communes : déposée
EXTENSION DU SYSTEME DE VIDEOPROTECTION	Commune	300 000 €	Indéterminée	Indéterminée	Indéterminée	Demande non déposée
FORMATION DES CITOYENS AUX PROCESSUS PARTICIPATIFS	Commune	A l'étude	Indéterminée	Indéterminée	Indéterminée	Demande non déposée
CREATION D'UNE ENTITE DE GOUVERNANCE PARTICIPATIVE POUR LE SUIVI	Commune	A l'étude	Indéterminée	Indéterminée	Indéterminée	Demande non déposée

DU PROGRAMME D'ACTIONS PVD						
ORGANISATION DE PROCESSUS PARTICIPATIFS ADAPTES POUR LES ACTIONS OPPORTUNES	Commune	A l'étude	Indéterminée	Indéterminée	Indéterminée	Demande non déposée
ORGANISATION DE CONSULTATIONS CITOYENNES LOCALES HORS DES ECHEANCES ELECTORALES	Commune	A l'étude	Indéterminée	Indéterminée	Indéterminée	Demande non déposée

TOTAL CREDITS - ETAT SOLLICITES PAR TYPE DE CREDITS	PLAN DE RELANCE	FNADT	DETR	DSIL	VOLET TERRITORIAL DU CPER	AUTRES (PRECISER)
2023			86 475 €	300 000 €	383 903 €	ANS : 50 000 € Agence de l'eau : 369 750 € FFF : 30 000 € Département : 264 000 Communauté de Communes : 235 900 €
2024	Indéterminé	Indéterminé	Indéterminé	Indéterminé	Indéterminé	Indéterminé
2025	Indéterminé	Indéterminé	Indéterminé	Indéterminé	Indéterminé	Indéterminé
2026	Indéterminé	Indéterminé	Indéterminé	Indéterminé	Indéterminé	Indéterminé

Cette maquette financière pluri-annuelle fera l'objet de déclinaisons annuelles.

PROJET

PROJET
Stationnement 1,60 à 2,60 m
Raccordement à l'existant après fouille gravage
Revêtement Béton Désactivé
Bordure T2 basse + Caniveau CS1 ou Caniveau 2 x CS1
Rue Cadenet
Bordure T2
(+ Caniveau CS1 à valider)
Caniveau à grille larg. 20 cm mini
Grille à repositionner
Bordure T2 basse + Caniveau CS1 ou Caniveau 2 x CS1
Revêtement Béton Désactivé
Bordure T2 basse + Caniveau CS1
Revêtement Béton Désactivé
Raccordement à l'existant après fouille partiel
Plan de Masse